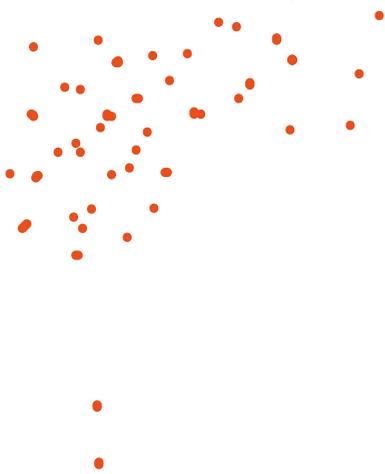




2016
Cycle de conférences
sur les relais de
développement durable
dans les Outre-mer





L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Présente dans l'ensemble des Outre-mer, l'Agence Française de Développement (AFD) finance et accompagne des projets. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local, finance les entreprises, l'habitat et l'aménagement urbain, et soutient la coopération régionale. Dans les DOM, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, l'AFD représente également la banque publique d'investissement Bpifrance, qui finance la création, l'innovation, les investissements et le développement à l'international des PME françaises.

www.afd.fr
#MondeEnCommun



SOMMAIRE

CONFÉRENCE DU 5 DÉCEMBRE 2016 : Les Outre-mer en transitions : quelles stratégies pour demain ?

Programme de la conférence	5-7
Discours d'ouverture de la conférence du Directeur Général de l'AFD, <i>Rémy Rioux</i>	8-9
Discours du Directeur Général des Outre-mer, <i>Alain Rousseau</i>	10-12
Séance Plénière - Quels défis pour les Outre-mer ?	14
- Présentation de <i>Claude Valentin-Marie</i>	15-20
- Présentation de <i>Michel Dimou</i>	21-25
- Présentation de <i>Vincent Collain</i>	26-32
Ateliers - Synthèse des 6 ateliers thématiques	33-43
Discours de clôture de la Ministre des Outre-mer, <i>Ericka Bareigts</i>	44-46
Lette d'intention signée par <i>Ericka Bareigts et Rémy Rioux</i> pour 2017	47-49

CONFÉRENCES LOCALES : Programmes et actes

- L'économie bleue en Polynésie française	50-70
- La productivité comme relais de la croissance calédonienne	71-83
- Construire les bases d'un nouveau modèle économique en Martinique	84-103
- Transition et développement durable à Mayotte	104-109
- Quel modèle économique pour quelle Guyane ?	110-119
- 70 ans de départementalisation à La Réunion ,	120-125
- Attractivité et qualité : quels relais de croissance durable pour la Guadeloupe ?	126-130

CLÉ USB : VIDÉOS

- Vidéos des ateliers de la conférence du 5 décembre 2016
- Best-of de la conférence du 5 décembre 2016
- Interview d'Ericka Bareigts, Ministre des Outre-mer
- Best-of des conférences locales

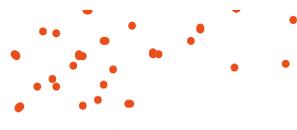


5 DÉCEMBRE 2016
Conférence OUTRE-MER

Les Outre-mer en transitions :
quelles stratégies pour demain ?



PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE



PROGRAMME

Conférence animée par M. Luc Laventure,
journaliste et Directeur d'Outremer 360*



08h30	Accueil des participants
09h00-09h30	OUVERTURE Rémy Rioux, Directeur général de l'AFD Alain Rousseau, Directeur général des Outre-mer
09h30-09h50	Comment penser le développement économique dans le monde d'aujourd'hui ? Gaël Giraud, Directeur exécutif Études, Recherches et Savoirs, Economiste en chef à l'AFD
09h50-11h00	SÉANCE PLÉNIÈRE (salon d'Honneur) Quels défis pour les Outre-mer ? Claude Valentin-Marie, Sociologue et démographe, INED Economies insulaires : quelles stratégies possibles ? Michel Dimou, Professeur en Sciences Economiques, Université de Toulon Pour une approche systémique de la compétitivité des territoires Vincent Gollain, Directeur de l'économie à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France
11h00-11h15	Pause
11h15-12h45	ATELIERS 1-2-3 – En parallèle
12h45-14h00	Déjeuner
14h00-15h30	ATELIERS 4-5-6 – En parallèle
15h30-15h45	Pause
15h45-16h45	Restitution des ateliers du matin Présidente de séance/animatrice : Michèle Papalia Président de séance/animateur : Nicolas Blanc Présidente de séance/animatrice : Marinette Torpille
16h45-17h00	Pause
17h00-18h00	Restitution des ateliers de l'après-midi Président de séance/animateur : Philippe Edmond-Mariette Présidente de séance/animatrice : Karine Claireaux Président de séance/animateur : Jean-Pierre Philibert
18h00-18h30	CLÔTURE Ericka Bareigts, Ministre des Outre-mer
18h30-19h00	COCKTAIL

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE



ATELIERS DU MATIN - EN PARALLÈLE

ATELIER 1 - Salon Napoléon

STRATÉGIES DE SPÉCIALISATION ET AVANTAGES COMPARATIFS, QUELLES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ?

PRÉSIDENTE DE SÉANCE :

Michèle Papalia, Directrice Interrégionale Bpifrance Antilles - Guyane

INTERVENANTS :

Michel Jebrak, Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, Université de Montréal

Teva Rohfritsch, Ministre de la Relance économique,
de l'Économie bleue, de la Politique numérique, Polynésie française

Françoise Delabaere, Directrice de Qualitropic,
Pôle de la bio-économie tropicale, La Réunion

VIDÉO : **Claude Gelbras**, Expert auprès de la Cour d'appel et tribunal administratif de Martinique

ATELIER 2 - Salle Labarre-Cavel

QUELLES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE OFFRENT LES TRANSITIONS NUMÉRIQUE, ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Nicolas Blanc, Directeur adjoint du département de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts

INTERVENANTS :

Julien Blanc, Directeur associé de Carbone 4

Thani Mohammed-Soulihi, Sénateur de Mayotte

Philippe Arnaud, Président de Digital Réunion

Thierry Cornaille, Président de la Banque Calédonienne d'Investissement, ancien membre du
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

VIDÉO : **Gaël Musquet**, Lauréat du prix Innovateur Lab Laboo 2016 avec son projet associatif
CaribeWave

ATELIER 3 - Club du Palais

EMPLOYABILITÉ, MONTÉE EN COMPÉTENCES : QUELS DÉFIS ET QUELS LEVIERS MOBILISER ?

PRÉSIDENTE DE SÉANCE :

Marinette Torpille, Conseillère exécutive en charge du développement économique, de
l'emploi, de l'aide aux entreprises à la Collectivité Territoriale de Martinique

INTERVENANTS :

Stéphane Lambert, Président du MEDEF de Guyane

Michel Merzeau, Directeur général de la CCI de Nouvelle-Calédonie

Philippe Barjau, Directeur de l'emploi et de la formation, à l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité

VIDÉO : **Farid Humblot**, Responsable du déploiement de la méthode Simplon dans les Outre-mer
et **Nourdine Combo**, porteur de projet Simplon à Mayotte



ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI - EN PARALLÈLE

ATELIER 4 - Salon Napoléon

CROISSANCE INCLUSIVE, COMMENT PASSER DU PRINCIPE À LA RÉALITÉ ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Philippe Edmond-Mariette, Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)

INTERVENANTS :

Emmanuel Legras, Directeur ADIE Mayotte

Justine Benin, Conseillère départementale, Guadeloupe

Loïc Iscayes, Fondateur du forum PRO JEUNESSE

Michel Branchi, Président de la commission des finances de l'Assemblée Territoriale de Martinique

VIDÉO : **Jean-Marc Mormeck**, Délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

ATELIER 5 - Club du Palais

COMMENT MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE, ACTEURS PUBLICS ET ACTEURS PRIVÉS, POUR UN PROJET AMBITIEUX POUR CHAQUE TERRITOIRE ?

PRÉSIDENTE DE SÉANCE :

Karine Claireaux, Sénatrice de Saint-Pierre et Miquelon

INTERVENANTS :

Danièle Le Normand, Vice-Présidente de la Région Réunion, Déléguée au Développement économique et des entreprises

Sabine Bourdy, Responsable de l'unité RUP à la Commission européenne

Séverine Julan, Directrice de la Cellule Europe Partenariale au Conseil Régional de Guadeloupe

Daniel Hierso, Fondateur d'Outre-mer network

VIDÉO : **Pierre-Yves Le Meur**, Institut de Recherche et de Développement (IRD)

ATELIER 6 - Salle Labarre-Cavel

DES TERRITOIRES PLUS ATTRACTIFS ET PLUS OUVERTS, COMMENT FAIRE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Pierre Philibert, Président de la Fédération des Entreprises d'Outre-Mer (FEDOM)

INTERVENANTS :

Maximiano Martins, Economiste, ancien député de Madère

Isabelle Chevreuil, Présidente de l'Union des Chambres de Commerce de l'Océan Indien

Willy Rosier, Directeur Général du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG)

Benoît Bayard, Chef du bureau départements et collectivités d'Outre-mer, DG Trésor

VIDÉO : **Norbert Crozier**, Directeur de la Mission Louvre-Lens Tourisme



DISCOURS D'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE



Intervention

de Monsieur Rémy Rioux, Directeur Général de l'AFD

Messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le Directeur Général, cher Alain Rousseau,
Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Je suis enchanté d'ouvrir ce colloque consacré aux Outre-mer en transitions - transitions au pluriel ! Les territoires dont nous allons parler toute cette journée sont tous singuliers. Ils ont chacun une histoire particulière et une trajectoire unique. Ils sont pluriels, car leur tissu économique et social, comme leur environnement et leur géographie, forment des écosystèmes riches et divers. Mais ils sont tous et chacun essentiels pour l'Agence Française de Développement et seront au cœur de la stratégie de la nouvelle AFD.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité qu'une journée entière leur soit réservée dans la semaine que nous avons organisée pour fêter les 75 ans de notre Agence.

Après un colloque sur l'histoire de l'Agence (qui doit tant à l'Outre-mer), mercredi dernier, puis une grande réunion académique où des chercheurs du monde entier sont venus débattre du lien entre la production de biens communs d'une part et les dynamiques et politiques de développement d'autre part (Caël Giraud, chef économiste de l'AFD, fera tout à l'heure une présentation sur ce sujet et sur la transition énergétique), le Premier ministre a réuni le Comité interministériel à la coopération internationale et au développement la semaine dernière et a renforcé à cette occasion très considérablement notre mandat sectoriel et géographique ainsi que nos moyens financiers, y compris outre-mer.

Le colloque de ce jour est donc le quatrième moment de notre semaine-anniversaire, qui s'achèvera demain autour du Présidents de la République par un événement de haut niveau au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac. Vos travaux aujourd'hui sont essentiels car les Outre-mer sont, depuis 75 ans, un réservoir inépuisable d'énergie pour notre Agence.

En réfléchissant aux transitions en cours dans les Outre-mer, en imaginant, avec vous tous, acteurs de la transformation de ces territoires, la meilleure manière de les accompagner, nous sommes à la frontière, là où le Sud rencontre le Nord, là où s'exprime le mieux l'esprit des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, là où notre Agence est la plus utile, capable de tisser des liens et de diffuser les meilleures pratiques entre la France et le reste du monde.

C'est pour cette raison que l'AFD a immédiatement répondu présente à la demande du Comité des Outre-mer et a accepté d'organiser en 2016 un cycle de conférences sur les relais de développement durable pour les Outre-mer. Je remercie Fabrice Richy, notre directeur que vous connaissez tous, et toutes les équipes de son département, pour le beau travail qui a été accompli.



Cette série de conférences s'est déroulée en deux temps :

- de juin à octobre, sept conférences se sont tenues, dans chacun des territoires où l'AFD dispose d'une agence. Je veux les citer nommément et remercier nos agences et nos partenaires pour leur implication forte dans ce travail : en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte, à la Martinique, en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe. Les thèmes ont été choisis chaque fois en fonction des enjeux de chaque territoire. Ils portaient sur le développement durable, les relais de croissance, la qualité de la croissance, l'attractivité et l'emploi. Ces thèmes n'en formaient pas moins un tableau très complet et pertinent du potentiel des Outre-mer ;

- aujourd'hui, le 5 décembre, à l'issue de cette mobilisation locale exemplaire, notre conférence a pour objectif de synthétiser ces travaux et de relayer les principaux messages qui en sont issus. Mais notre ambition, commune, je crois, à vous tous qui êtes présents, est plus haute encore : il s'agit de construire un discours plus global sur les leviers de croissance pour nos Outre-mer en transitions, à l'approche d'échéances politiques majeures.

Ces dernières années, chacun de nos territoires ultramarins a été, d'une manière ou d'une autre, confronté au constat d'un essoufflement de son modèle économique et social. Et aujourd'hui, chaque territoire se réinvente autour d'un projet nouveau. Selon une logique simple : c'est en innovant que les Outre-mer feront face aux défis de la compétition internationale. En innovant dans la transition énergétique et écologique, avec le développement accéléré des énergies renouvelables. En innovant dans la transition sociale et démographique, avec les enjeux de l'emploi, de l'essor démographique ou du vieillissement, de la santé. En innovant dans la transition numérique, aussi, avec les enjeux de la connectivité et avec le témoignage aujourd'hui de porteurs de projet à l'inventivité formidable.

À l'heure des ODD, les Outre-mer sont un très grand atout pour la France. Ces territoires de la République sont des laboratoires d'innovation, reliés au reste du monde. Et c'est une incroyable richesse. Car le temps d'une relation à sens unique entre le Nord et le Sud est révolu. Les politiques de développement marchent désormais dans les deux sens. Nos partenaires du Sud et nos territoires ultramarins de la République inventent sous nos yeux des solutions inédites face aux défis que le monde a en commun, solutions qu'il faut étudier, anticiper et financer.

L'ambition de l'AFD est claire : accompagner avec le plus grand dynamisme les adaptations sociales, économiques et écologiques à l'oeuvre ou à venir dans les territoires ultramarins. Avec le concours désormais de notre grande soeur, la Caisse des dépôts et consignations, avec laquelle nous allons bâtir demain une alliance stratégique, structurante et ambitieuse.

L'AFD tire de ses origines le mandat de financer le développement des Outre-mer français. Elle y a accumulé un savoir-faire et un positionnement unique. Nous devons aux Outre-mer notre signature unique dans la communauté des bailleurs de fonds. C'est Outre-mer que nous avons appris à financer les collectivités locales directement (sans la garantie des États) et à accompagner les entreprises privées. Aujourd'hui, si nous sommes le seul bailleur de fonds à réaliser 50% de nos financements annuels avec des acteurs non-souverains, c'est à vous que nous le devons. Et les Outre-mer vont, j'en suis convaincu, continuer de nous apprendre beaucoup.

Aussi, pour accompagner toutes les transitions en cours dans les Outre-mer, il est essentiel que l'offre financière de l'AFD s'adapte et soit en mesure d'apporter des réponses aux besoins des territoires. Mme la Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, qui nous fait l'honneur de clore les travaux de cette journée, nous en dira plus ce soir, en clôture de cette journée. Mais soyez certains que les Outre-mer sont au coeur des priorités de développement économique du gouvernement et, partant, de l'Agence Française de Développement.

Je vous souhaite de fructueux échanges

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE



Intervention

de Monsieur Alain Rousseau, Directeur Général des Outre-mer,

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Cher Rémy,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous en introduction de ce colloque, consacré à la prospective dans les outre-mer. Je remercie l'AFD, d'abord pour son engagement essentiel et constant au profit des outre-mer et pour avoir organisé cet événement. Et je voudrais, de la manière la plus concise possible, vous dire, comment, à la direction générale des outre-mer, nous envisageons les questions qui vont être mises en débat aujourd'hui.

Lorsque l'on évoque les stratégies de développement à mettre en œuvre dans les outre-mer, on commence souvent par décrire des territoires fragiles, dépendants, menacés. La lucidité commande en effet de reconnaître les handicaps structurels dus à l'éloignement et à l'étroitesse des marchés, de prendre en compte les fragilités du tissu économique, la déficience de l'offre de formation, d'une manière générale aussi les problèmes de gouvernance que nous connaissons dans nos systèmes insulaires, et enfin les menaces liées au réchauffement climatique.

Si la prise en compte de ces éléments est un préalable nécessaire, on peut aussi tenter de dégager une vision positive qui, sans verser dans l'incantation ou tomber dans un optimisme exagéré, peut permettre d'envisager des axes de progrès, de reconnaître des opportunités.

Je voudrais à ce propos souligner quelques faits et évolutions récents qui créent, me semble-t-il, des conditions nouvelles pour envisager la question du développement de nos outre-mer.

Le premier élément sur lequel je voudrais insister, est la discussion en cours sur le **projet de loi « égalité réelle outre-mer »**. Madame la Ministre, qui clôturera vos travaux ce soir, évoquera sans doute plus longuement ce sujet. Pour ma part, sous réserve des débats à venir au Sénat, j'estime que ce texte, nonobstant les nombreuses mesures qu'il contient, propose deux avancées essentielles pour nos outre-mer.

- D'une part, il affirme que l'égalité réelle est une priorité de la nation, ce qui engage la solidarité nationale et appellera demain une action renforcée de l'Etat en soutien des économies ultra mannes.

- D'autre part, le projet de loi EROM contient une formule à bien des égards essentielle : il indique que la République reconnaît aux populations des outre-mer le droit d'adopter un modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité dans le respect de l'unité nationale.

Ainsi, contenus dans le même article 1, deux cadres de travail sont fixés : une obligation de résultat pour l'Etat pour qu'à un horizon de moyen terme les indicateurs de développement des outre mer rattrapent la moyenne française, et par ailleurs une invitation faite à chacun des outre-mer de décider par lui-même ses priorités pour le développement, en fonction de sa situation particulière.



Il se trouve que cette seconde affirmation trouve un écho dans un autre projet de loi qui vient d'être adopté, **la PPL Letchimy**, et qui porte sur le renforcement de l'action des collectivités locales en matière de coopération décentralisée. En clarifiant les possibilités offertes aux collectivités locales dans ce domaine et les règles applicables pour la négociation des accords de coopération, et en proposant par ailleurs spécifiquement à nos collectivités ultramarines d'adopter des plans d'action pour la coopération avec leur environnement régional, ce texte va contribuer à aider nos outre-mer à se développer dans leur environnement régional.

Ainsi, dans le même pas de temps législatif, on nous propose un cadre de travail rénové :

- une obligation nationale d'accompagner les outre-mer vers l'égalité réelle,
- une proposition pour les collectivités ultramarines les invitant à s'emparer de leur destin économique et social en choisissant leur propre modèle de développement,
- et enfin une incitation à ce que ce modèle de développement se déploie dans leur environnement régional.

Ces idées certes ne sont pas nouvelles, mais leur inscription dans la loi marque une étape importante. Cela ne signifie pas bien sûr que les handicaps et les freins au développement ont disparu, et que les retards vont pouvoir être résorbés facilement. Mais cela nous donne, me semble-t-il, à réfléchir de manière plus positive aux potentiels, aux opportunités, et aux avantages comparatifs dont disposent nos outre-mer.

Au cours de cette journée seront sans doute développés longuement les potentiels de création d'activités : l'économie verte et bleue, le tourisme, la silver économie, les sujets ne manquent pas. Je voudrais pour ma part m'en tenir à quelques remarques sur les opportunités et sur les avantages comparatifs.

S'agissant des opportunités, ma proposition serait de dire que, si les fragilités de nos outre-mer ont été pour l'essentiel la conséquence de leur éloignement géographique et de leur petitesse, la mondialisation, si on la ramène à ses deux aspects les plus significatifs, la conteneurisation du monde et d'autre part la numérisation de l'économie, la mondialisation, donc, peut permettre de replacer nos outre-mer au cœur des flux économiques et les sortir d'une forme d'isolement.

Bien sûr, ce double phénomène ne supprime pas les distances, et la question de la continuité territoriale demeurera, mais l'impact de l'éloignement des grands marchés en terme de surcoût en sera réduit. La mondialisation peut être une chance pour les outre-mer.

En ce qui concerne les avantages comparatifs, je vais peut-être surprendre en affirmant que nos outre-mer en disposent, tant il est habituel de parler surtout des problèmes de surcoûts des économies ultramarines et de leur déficit global de compétitivité. J'en vois trois.

1) Le premier, j'y reviens brièvement, est d'appartenir à une grande puissance qui se donne pour priorité d'accompagner ses collectivités ultramarines vers l'égalité réelle. Dernière cette affirmation, il y a toute la capacité de soutien financier, d'appui scientifique et technique que peut apporter la nation pour aider à trouver le chemin du développement.

2) Le deuxième avantage comparatif résulte de l'adossement à l'Europe, dont les dispositifs d'aide aux outre-mer sont essentiels, faut-il rappeler. En ce qui concerne les fonds européens, un seul chiffre peut en témoigner : 25% du FEDER servi en France est consacré à nos RUP.

Sur la question des aides d'Etat, nous avons certes un débat permanent avec Bruxelles sur les modalités d'application de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Mais là aussi, de la discussion en cours sur les modalités de sécurisation des aides d'Etat, que Madame Bareigts a fait sensiblement avancer il y a quelques jours dans un dialogue avec la commissaire en charge de la concurrence, il faut retenir que les choses vont dans le bon sens et que nous devrions, à brève échéance, disposer d'un cadre sécurisé, garantissant les aides publiques au profit des entreprises ultramarines, avec un cadre plus clair, et donnant une visibilité à tous les acteurs.

Je signale à ce propos que dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne sur la refonte du RCEC (règlement général d'exemptions par catégories), la DGOM a produit une étude pour mieux connaître les surcoûts des économies des RUP, et d'autre part, pour mieux comptabiliser en regard le niveau global des aides versées aux entreprises. Ces éléments d'objectivation de données qui étaient demeurées jusqu'à présent très évaluatives, constituent aujourd'hui un atout dans les discussions avec Bruxelles. Les chiffres produits sont très démonstratifs et font la preuve qu'il n'existe pas de risque de surcompensation.

3) Troisième avantage comparatif : appartenir à un grand pays et être adossé à l'Europe permet à nos collectivités, malgré les retards constatés, de disposer dans un certain nombre de domaines de standards proches ou équivalents à ceux de l'hexagone. C'est ainsi que nous pouvons offrir, aux investisseurs et aux touristes, sans nier certaines fragilités persistantes, des niveaux de sécurité et des niveaux de prise en charge sanitaire qui, dans les environnements régionaux de nos outre-mer, constituent des exceptions et sont donc des atouts.

En résumé :

- un soutien renouvelé de l'État,
- l'affirmation de la nécessité de concevoir le développement à partir de projets conçus localement,
- la volonté de permettre à nos outre-mer de mieux s'insérer régionalement dans le contexte d'une mondialisation qui offre de nouvelles opportunités,
- l'adossement à l'Europe, qui confirme son engagement aux côtés des RUP,

Tout cela fournit un contexte plus favorable.

Comment en tirer le meilleur profit ? Comment transformer de simples opportunités en atouts de développement ? Comment permettre à nos outre-mer de sortir d'une relation trop exclusive avec l'hexagone pour mener la politique de leur géographie ? Comment, en résumé, permettre de réconcilier l'histoire qui fait partager aux populations d'outre-mer le destin national, et la géographie, qui les a placées au contact d'autres voisinages ?

Je pense que le contexte que j'ai essayé de décrire à grands traits permet de poser aujourd'hui ces questions en des termes renouvelés. Et je crois à ce propos que **les plans de convergence** que crée la loi «égalité réelle outre-mer», et qui devront comprendre un diagnostic approfondi propre à chaque territoire, ces plans peuvent être l'occasion de faire des choix nouveaux et singuliers.

La réunion qui a lieu aujourd'hui, j'en suis convaincu, permettra d'en explorer quelques-uns.

Je vous remercie de votre attention.



SÉANCE PLÉNIÈRE



QUELS DÉFIS POUR L'OUTREMER ?

Une approche sociodémographique des mutations en cours



Claude Valentin-Marie,

Conseiller pour l'Outremer à la direction de l'Ined - Concepteur et responsable scientifique de l'enquête « Migration Famille et Vieillesse »

ECONOMIES INSULAIRES

Quelles stratégies possibles ?



Michel Dimou, *Professeur d'Economie LEAD*

Université de Toulon - Président de l'Association de Science Régionale de Langue Française

AGIR POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'OUTRE-MER



Présentation de Vincent Collain, *IAU Ile-de-France*

Directeur du Département Economie



QUELS DÉFIS POUR L'OUTREMER ?

Une approche sociodémographique des mutations en cours

par Claude Valentin-Marie

> ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES DOM :

Entre jeunesse et vieillissement, croissance et décroissance

	2006	2015	Évolution 2006-2015
Guadeloupe	400 660	403 800	3 140
Martinique	397 731	381 300	-16 431
Guyane	209 492	250 400	40 908
La Réunion	788 035	845 000	56 965
Mayotte (1)	186 729	212 700	25 971
Ensemble	1 982 587	2 093 200	110 613

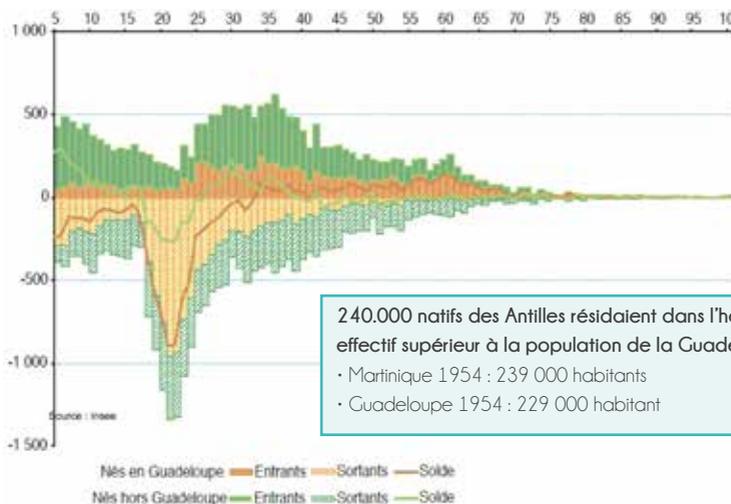
(1) Pour Mayotte 2007 et 2012

Régions	Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)	Espérance de vie à la naissance	
		Hommes	Femmes
France métro.	1,98	78,8	85
Guadeloupe	2,1	76,3	84,7
Martinique	1,88	78,8	85,1
Guyane	3,49	76,7	82,9
La Réunion	2,4	77	83,5
Ens. Dom.	2,43	77,4	84,2

> DES DÉPARTS CONTINUS DES ANTILLES VERS L'HEXAGONE

Migrations par âge selon le lieu de naissance : l'exemple de la Guadeloupe (Période 2003-2008)

Une immigration de peuplement qui différencie nettement la composition de la population de celle des Antilles



Un Antillais sur 4 vit en métropole.

La proportion approche les 40% chez les jeunes adultes (25-29 ans) et se maintient au-dessus de 35% aux âges de pleine activité

240.000 natifs des Antilles résidaient dans l'hexagone en 2012, soit un effectif supérieur à la population de la Guadeloupe en 1954 :

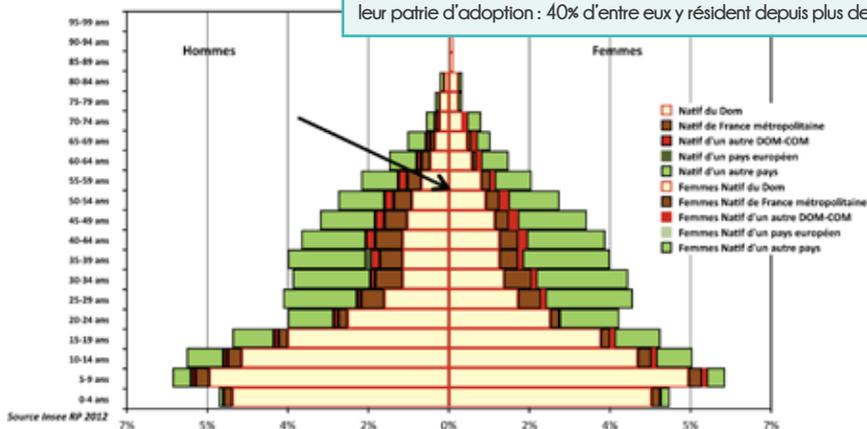
- Martinique 1954 : 239 000 habitants
- Guadeloupe 1954 : 229 000 habitants

> LA GUYANE, TERRE D'IMMIGRATION

Les « immigrants » forment plus de 62 % de la population âgée de 18 à 79 ans.

Une immigration de peuplement qui différencie nettement la composition de la population de celle des Antilles

Dans leur grande majorité, ces « immigrants » étrangers tiennent la Guyane pour leur patrie d'adoption : 40% d'entre eux y résident depuis plus de 20 ans

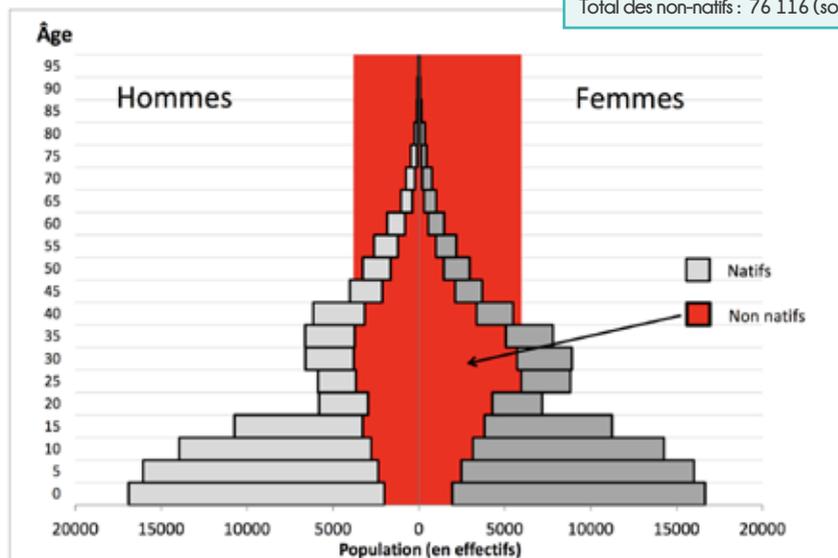


En Guyane l'immigration se renouvelle, s'implante et se diversifie. 42,8% sont nés à l'étranger, 13,2% en métropole, 6,2% dans un autre Dom. Trois nationalités dominent cette configuration : les Surinamiens, les Haïtiens et les Brésiliens.

> MAYOTTE, LE TRIPLE DÉFI : L'IMMIGRATION, LA JEUNESSE ET L'ÉGALITÉ

Population totale : 212.640 habitants en 2012

Total des natifs : 136 524
Total des non-natifs : 76 116 (soit 35%)



Source : Recensement de la population 2012

> DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES POLYNÉSIENNES : *ralentissement de la croissance , accentuation du déficit migratoire et accélération de la mobilité inter-archipels*

> Chute du taux de fécondité de 3,8 en 1988 à 2,1 en 2012.

Depuis, la baisse des naissances, s'est poursuivie et même accélérée. En 2015, l'ICF est descendu à 1,84, en dessous du seuil de remplacement.

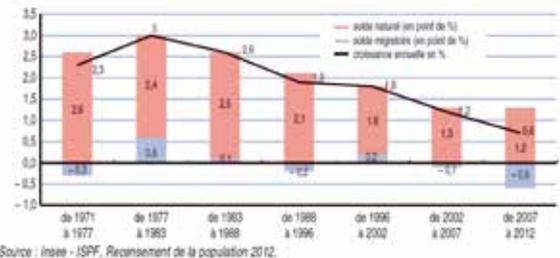
> Déficit migratoire : accélération des départs des jeunes natifs (15-24 ans).

La dynamique semble s'être poursuivie depuis 2013 ce que pourra confirmer le recensement de population (RP) de 2017. Crainte d'une « fuite des cerveaux » en réponse à la crise économique et à l'importance du chômage (50% chez les jeunes).

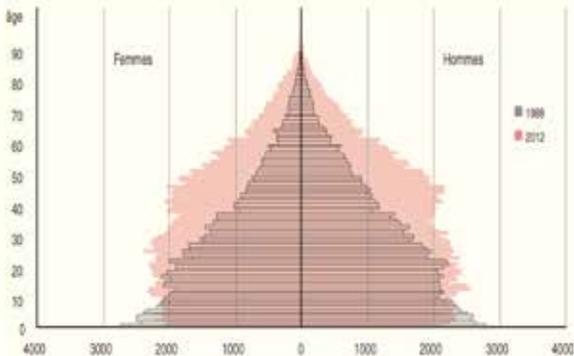
> Le ralentissement de la croissance est plus net encore dans les deux principaux archipels des Îles Du Vent et des Îles Sous-Le-Vent.

Années	Population
1977	133 357
1988	185 047
1996	215 396
2007	259 707
2012	268 207

Facteurs de croissance annuelle entre 1971 et 2012



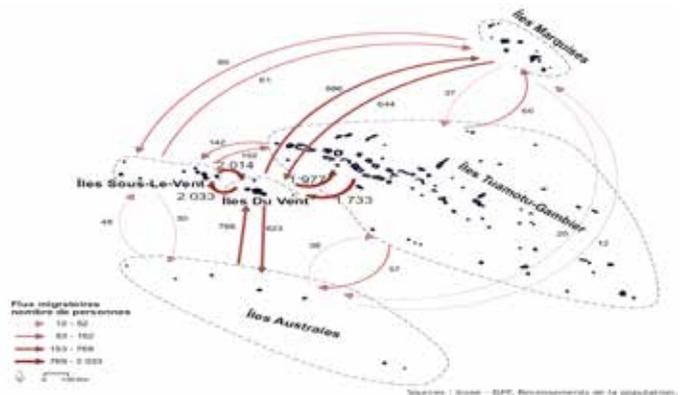
Pyramides des âges 1988-2012



> DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES POLYNÉSIENNES : *accélération de la mobilité inter-archipels*

Accélération de la mobilité inter-archipels : forte proportion de jeunes (40% de 15 à 29 ans).

L'université et les classes post-baccalauréat facteurs d'attraction dans les Îles Du Vent : 23% des nouveaux arrivants de 15 ans et plus viennent pour y poursuivre des études et 43% pour un emploi.



> LA NOUVELLE CALÉDONIE : *un dynamisme démographique soutenu et des migrations internes importantes au bénéfice de la province Sud*

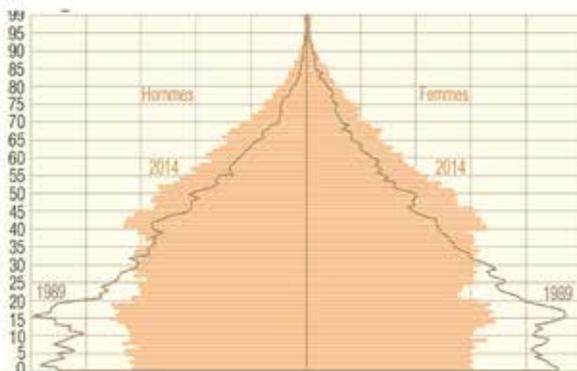
Une immigration de peuplement qui différencie nettement la composition de la population de celle des Antilles

Composition de la population

- 75% de natifs
- 25% « d'immigrants » dont :
 - 16% nés en métropole ou dans un Dom
 - 2,7% nés à Wallis et Futuna
 - 1,5% nés en Polynésie
 - 4,8% nés à l'étranger

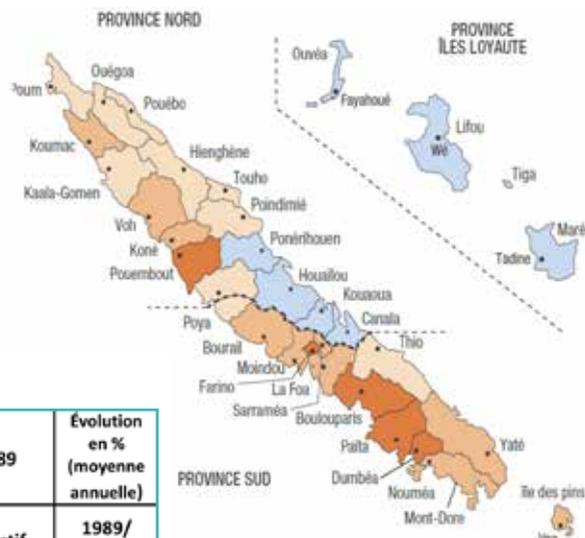
NB - la communauté wallisienne et futunienne est plus importante en NC que dans son archipel.

- En 2014, 39% de la population a déclaré appartenir à la Communauté Kanak.
- La proportion s'élève à 70% dans la province Nord et dépasse les 90% dans les Îles Loyauté.



Une croissance démographique supérieure à celle de la Polynésie.

Mais la transition démographique, engagée depuis 1990, se traduit déjà par une accélération du vieillissement : diminution de la part des moins de 20 ans et doublement de celle des 60 ans et plus



	2014		1989	Évolution en % (moyenne annuelle)
	Effectif	% en 2014	Effectif	
Ensemble	268 787	100	164 173	1,9
Nord	50 487	18,8	34 526	1,5
Îles Loyauté	18 297	6,8	17 912	0,1
Sud	199 983	74,4	11 735	2,3
dont Grand Nouméa	179 509	68,8	97 581	2,4

Source : Insee-Isee, recensements de la population

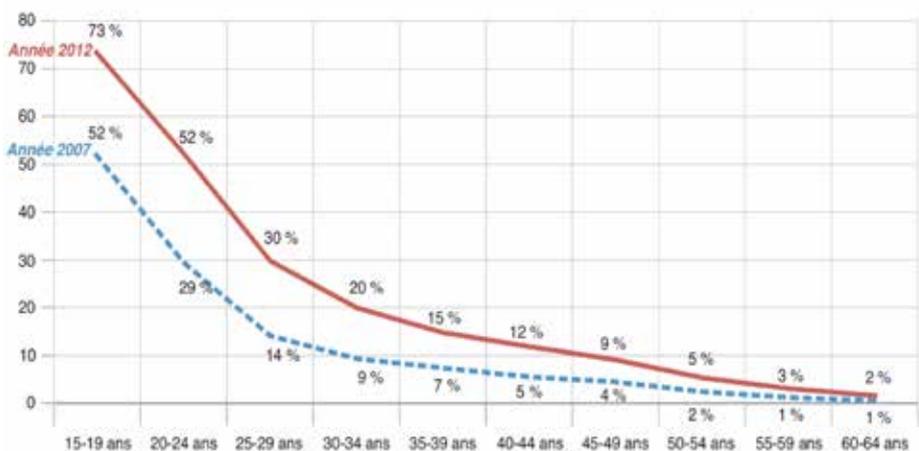
UN CONTEXTE GÉNÉRAL DE FORTE PRÉCARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Très faibles taux d'activité et d'emploi, et un chômage structurel important :

L'exemple de la Polynésie

Taux de chômage par âge en 2007 et 2012

(Taux moyen : 21,8% en 2012)



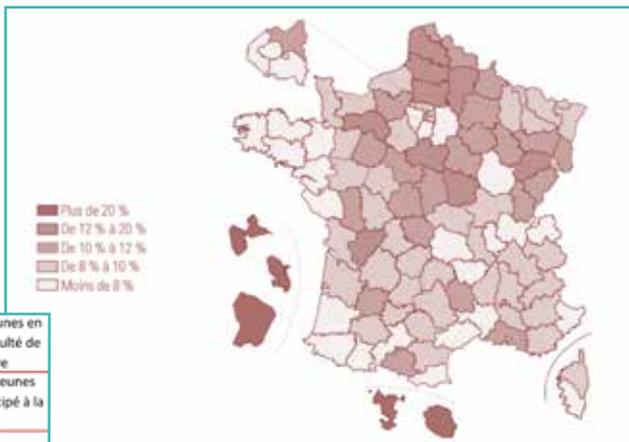
Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

> L'OUTRE-MER MIROIR GROSSISSANT DES INÉGALITÉS DU SYSTÈME SCOLAIRE FRANÇAIS

La progression des inégalités au sein de l'institution scolaire (illettrisme, absence de diplôme et abandon prématuré)

L'illettrisme touche une grande part de la jeunesse ultramarine, plus de 30% contre moins de 9% en métropole (12% en Seine St-Denis, 7% en Corse).

Le taux atteint 48% en Guyane et pire encore à Mayotte



Département	Part des jeunes en difficulté de lecture en 2014	Part des jeunes en grave difficulté de lecture
	en % des jeunes ayant participé à la JDC	en % des jeunes ayant participé à la JDC
Guadeloupe	30,9	16,1
Martinique	31,1	16,3
Guyane	47,9	27,2
La Réunion	27,3	14,4
Mayotte	75,4	48,9
Seine-Saint-Denis	12,0	5,4
France métró	8,6	3,5
Corse	7,2	3,0

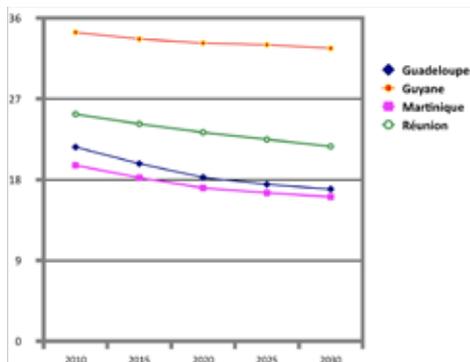
France métropolitaine + DOM

Sources : ministère de la Diffusion - D0N, MENESR-DEPP

Au-delà de l'illettrisme, c'est plus largement la scolarisation des jeunes qui demeure préoccupante. En 2012 une grande part des jeunes adultes (20 à 24 ans) qui avaient quitté le système scolaire ne possédait aucun diplôme.

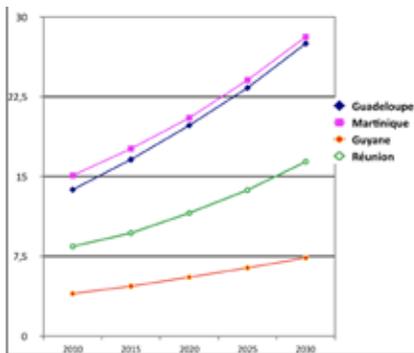
> EVOLUTIONS COMPARÉES DE LA STRUCTURE DES POPULATIONS DES DOM À L'HORIZON 2030 (hors Mayotte)

Baisse de la part des jeunes de 0 à 14 ans, variable d'un Dom à l'autre



Augmentation de la part des 65 ans ou plus

- Rapide aux Antilles,
- Plus modérée à La Réunion
- Faible en Guyane



ECONOMIES INSULAIRES

Quelles stratégies possibles ?

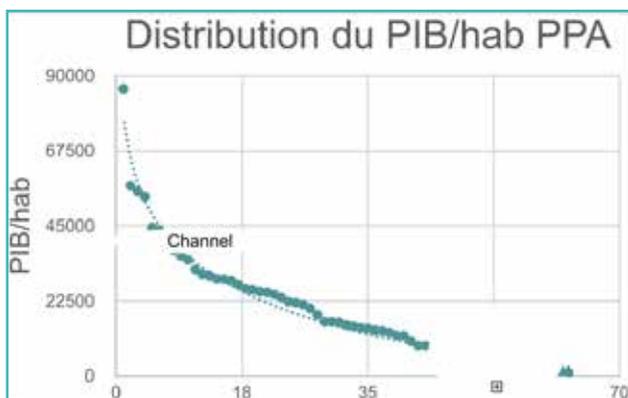
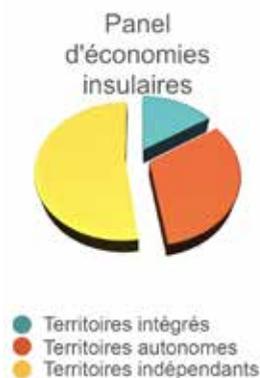
par Michel Dimou

> LES ÉCONOMIES INSULAIRES, QUELQUES FAITS STYLISÉS...

> QUELQUES FAITS STYLISÉS..

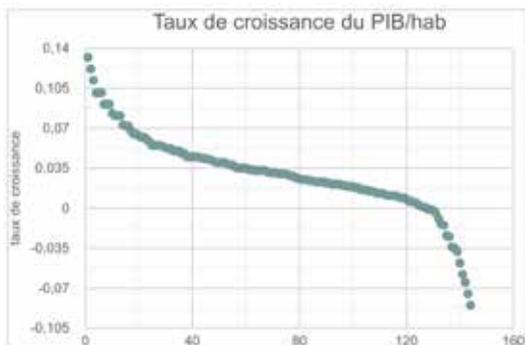
• *Des îles différenciées sur un plan...*

- géographique : des îlots du Pacifique aux Chanel Islands
- démographique : de 10 000 habitants à 2 millions
- institutionnel : des îles indépendantes aux Départements d'Outre-Mer
- économique : PIB de 8 500 à 250 \$ par habitant



... AVEC DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DIFFÉRENCIÉES !

- Peut-on comparer les trajectoires ?
- Peut-on parler d'un modèle « d'économie insulaire » ?
- Peut-on calibrer des stratégies de développement insulaire ?



> LES ÉCONOMIES INSULAIRES, MODÈLES ET APPLICATIONS...

Pourquoi une discipline d'économie politique insulaire ?

• des contraintes identiques

- Taille des économies insulaires
- Eloignement des marchés mondiaux
- Caractéristiques topographiques
- Dépendance du passé : coloniale, économique, culturelle

• une analyse en termes d'économie du développement

• des concepts en vogue :

- vulnérabilité, résilience, durabilité

• des concepts en vogue :

- Effets multiplicateurs
- Effets de productivité
- Effets de compétitivité

La genèse

• Les travaux des géographes des années 1930

- Economie de plantation vs économie vivrière
- Spécialisation productive : agriculture, commerce, ports, pêche
- Géographie : îles satellites, îles isolées, archipels

La structuration

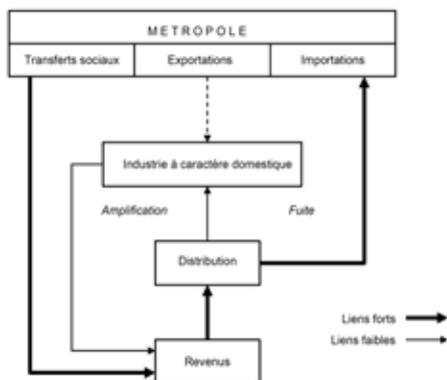
• des contraintes identiques

- Le Modèle MIRAB
- Le Modèle PROFIT
- Le Modèle SITE

• et les politiques économiques correspondantes

- Octroi de mer
- Protectionnisme
- Import-distribution
- Promotion des exportations
- Rente

La stratégie de l'Outre-mer Français...



... et ses blocages



Les nouvelles approches

• Des nouvelles approches théoriques

- en termes de croissance endogène, de clusters
- en termes de durabilité, de vulnérabilité, de résilience
- en termes de croissance inclusive

• Repenser l'hétérogénéité des SIDS et de leurs trajectoires

- des stratégies d'économie internationale
- vs
- des stratégies de développement régional

> LES TRAJECTOIRES DE CROISSANCE *le mythe de la convergence*

Etudier la convergence

• une approche théorique controversée...

- des hypothèses restrictives de libre échange
- le non-interventionnisme

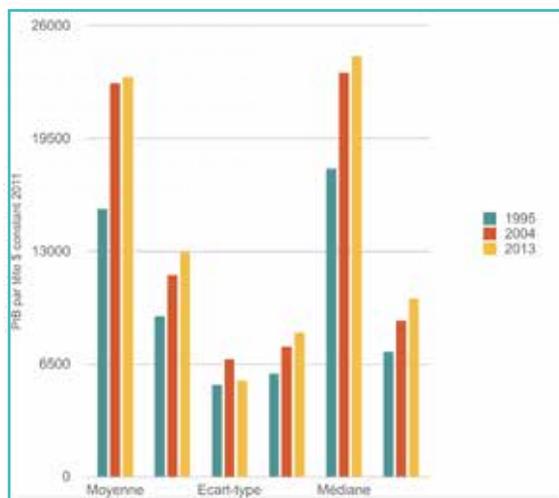
• ...mais des applications empiriques robustes

- tests de stationnarité
- chaînes de Markov
- Modèles non paramétriques

• Des données sur le PIB/habitant depuis 1960

- 60 îles
- le PIB calculé en PPA
- Les types de données homogénéisées

La non-convergence



Les écarts de richesse persistent entre îles affiliées et souveraines même si les taux de croissance de ces dernières sont supérieurs.

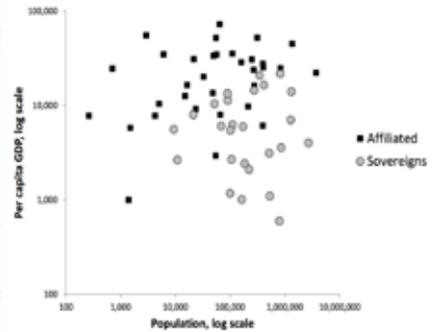
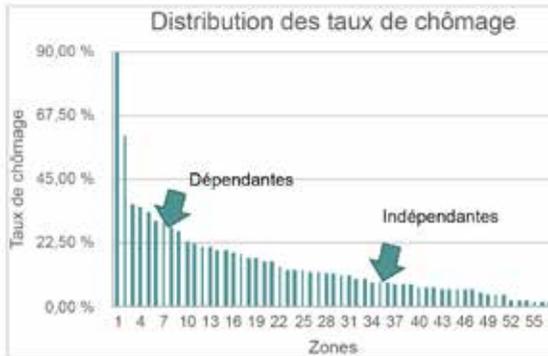
Pas de rattrapage des niveaux de vie et/ou de revenu.

> LES ÉCONOMIES INSULAIRES, MODÈLES ET APPLICATIONS...

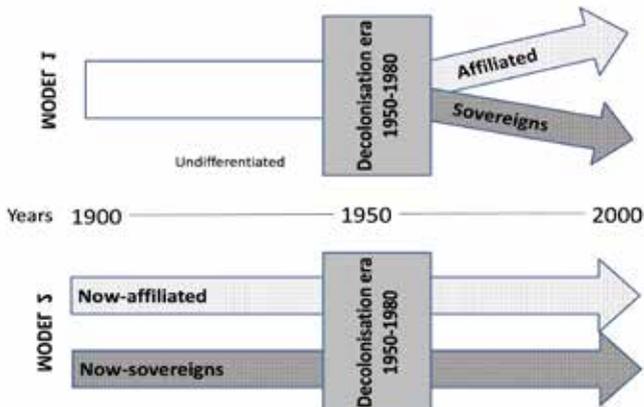
La dimension institutionnelle

· *Des résultats divergeants...*

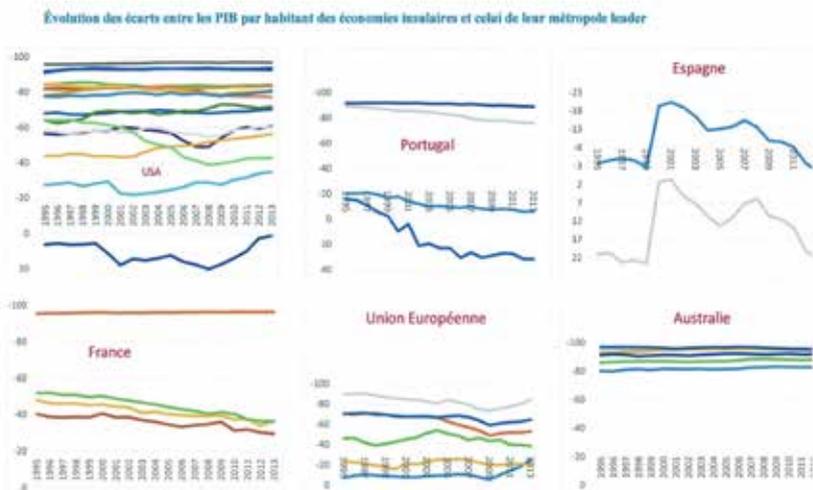
- des performances meilleures des îles dépendantes en termes de PIB/habitant
- des moins bonnes performances en termes d'emploi



Îles dépendantes vs îles indépendantes ?



Les îles et leurs métropoles



Et pourtant quelques différences...

• Les moteurs de la croissance

- la croissance des îles portugaises alimentée par des investissements
- celle des îles espagnoles par la croissance du facteur travail et des gains de productivité, liés à la croissance du capital humain
- celle de l'Outre-mer français
 - par des gains de productivité, liés à l'investissement public et la croissance du capital humain;
 - par des effets multiplicateurs liés au développement du marché intérieur et les transferts sociaux;
 - par une rente exportatrice (N. Calédonie)

L'absence de contrainte externe

- Le déficit commercial n'est pas une contrainte
- Le coût du travail reste élevé

Conclusion : SIDS ou régions européennes ?

SIDS	Régions européennes
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif <ul style="list-style-type: none"> - Croissance du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif <ul style="list-style-type: none"> - Croissance du PIB
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie <ul style="list-style-type: none"> - Intégration régionale - Compétitivité - Base productive spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie <ul style="list-style-type: none"> - Intégration européenne - Réduction des inégalités - Base productive diversifiée
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens <ul style="list-style-type: none"> - Coût du travail - Avantage concurrentiel lié à des spécialisations tropicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du capital humain - Avantage technologique

AGIR POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'OUTRE-MER

Quelles stratégies possibles ?

par Vincent Gollain

- Le développement économique des territoires : facteurs explicatifs et marges de manoeuvre
- La compétitivité territoriale 2.0 de l'Outre-mer : définition
- Enseignements pour l'avenir de l'Outre-mer



> LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES : FACTEURS EXPLICATIFS ET MARGES DE MANOEUVRE

Rappel du contexte

- Les territoires ne sont pas des Etats en « plus petits ».
- Au regard des « forces du marché », les autorités locales disposent de pouvoirs mesurés en matière de développement économique.
- Les territoires disposent d'un atout majeur, la proximité, permettant de mettre en oeuvre des initiatives répondant au plus près des besoins des acteurs socio-économiques.
- Le développement économique des territoires repose sur la conjonction de flux entrants/ sortants avec des dynamiques endogènes.

Les ressorts de la croissance économique territoriale : le rôle des flux entrants



Qui attirer en Outre-mer ?

Les 16 grands marchés



Vue d'ensemble d'un système économique territorial



Que faire pour gagner ?

- S'appuyer sur les avantages comparatifs pour développer des activités exportatrices ou issues d'activités concurrentielles, comme le tourisme, qui injecteront des revenus dans l'économie de l'Outre-mer;
- En plus des transferts sociaux, développer les conditions d'accueil d'autres revenus issus de mécanismes non concurrentiels : accueil d'équipements, résidents temporaires, ...
- Stimuler le développement d'activités et revenus endogènes grâce au développement d'aménités locales permettant de stimuler l'entrepreneuriat, l'innovation, les produits et services locaux & identitaires, ...

Les ressorts de la croissance économique territoriale : le rôle des flux entrants

> LA COMPÉTITIVITÉ TERRITORIALE 2.0 DE L'OUTRE-MER : DÉFINITION

Pourquoi être compétitif ?

- Pour l'Union Européenne, la « compétitivité territoriale est la capacité d'un territoire à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, dans un environnement de qualité ».
- Travailler sa compétitivité territoriale est essentiel pour sortir des difficultés économiques et sociales.
- Pour ce faire, il faut agir sur 6 piliers

Les 6 piliers de la compétitivité territoriale



Piliers traditionnels

Stimuler le développement d'entrepreneurs



- Bonne pratique : Ile Maurice
- Objectif atteint : Passer en une génération des clichés paradisiaques d'une île aux multiples attraits en transformant son tissu économique pour s'imposer comme un hub incontournable du commerce international.
- Positionnement : pont entre l'Asie et l'Afrique.
- Avantages offerts : stabilité politique et sociale; fuseau horaire; qualité et prix des télécommunications ; politique économique locale pragmatique et environnement fiscal attrayant, cybercité Ebene.
- Prochaine étape : Développer le tissu de PME par le développement de parcs d'activités adaptés

Développer l'insertion sociale des populations locales



S'appuyer sur la carte « Made in France » auprès des clientèles de proximité



* Québec vous va à ravir, malgré tout



Intensifier la valorisation des produits et services conçus et produits localement



Exemples de marques et produits à haute valeur ajoutée :

Tahiti et ses îles, la perle ou la vanille de Tahiti, les rhums de Martinique, de Guyane ou de Guadeloupe (Source : Atout France, 2016)

SYNTHÈSE DES 6 ATELIERS THÉMATIQUES



Point d'orgue du cycle de conférences organisé par l'AFD sur l'année 2016, cette conférence Outre-mer est un moment important de la semaine des 75 ans, car avec les Outre-mer, on est au cœur de l'identité historique de l'AFD.

Ces dernières années, chacun des territoires ultramarins a été confronté au constat d'un essoufflement de son modèle économique et social.

Espaces en transitions, les Outre-mer connaissent aujourd'hui d'importantes mutations : évolutions démographiques qui bouleversent les équilibres, mutations sociétales qui traduisent des identités en mouvement, saturation de certains territoires exigus, pressions accrues sur les ressources naturelles, capacités d'investissement des acteurs publics qui se contractent. Ces évolutions sont aussi externes : concurrence internationale renforcée, innovations technologiques, effets du changement climatique, etc.

Aujourd'hui, chaque territoire est en recherche d'un projet nouveau. L'ambition de l'AFD est d'accompagner les transitions sociales, économiques, écologiques à l'œuvre ou à venir dans les territoires ultramarins, afin de permettre un renouvellement des équilibres.

6 ateliers thématiques, le matin et l'après-midi, ont permis d'aborder les différents leviers de croissance mobilisables dans les Outre-mer.

Une séance plénière conclusive a donné la parole à chaque président de séance pour qu'il restitue les ateliers et débattent avec la salle.

Pour accompagner toutes les transitions en cours dans les Outre-mer, il est important que l'offre financière de l'AFD soit en mesure d'évoluer pour apporter des réponses renouvelées aux besoins des territoires. C'est l'objet des annonces de la Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, qui nous a fait l'honneur de clôturer cette journée d'échanges.

Ce document de synthèse se base sur la restitution des 6 ateliers thématiques et sur le discours de Madame la Ministre.

ATELIER 1

STRATÉGIES DE SPÉCIALISATION ET AVANTAGES COMPARATIFS, QUELLES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Michèle Papalia, Directrice interrégionale Bpifrance Antilles-Guyane

INTERVENANTS :

Teva Rohfritsch, Ministre de la Relance économique, de l'Économie bleue, de la Politique numérique, Polynésie française

Françoise Delabaere, Directrice de Qualitropic, pôle de la bioéconomie tropicale, La Réunion

Michel Jebrak, Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, Université de Montréal

Vidéo : Claude Gelbras, Expert auprès de la Cour d'appel et du Tribunal administratif de Martinique

Dans les Outre-mer, la variété des géographies, la diversité des ressources naturelles et la spécificité des modes de vie des populations imposent de penser les logiques de spécialisation économique au pluriel : il y a **des** stratégies de spécialisation. Cette complexité des réalités humaines doit être prise en compte pour transformer les potentialités territoriales en emplois de demain. Car il ne suffit pas de dire que l'environnement géographique offre des opportunités. Encore faut-il savoir ce qu'il convient de faire, comment et avec qui ? Comment mettre en avant les caractéristiques des territoires, faire naître des filières, tout en tenant compte des facteurs humains, de leur évolution et de la volonté des hommes et des femmes ?

Pour l'ensemble des intervenants, le développement des filières passe par un préalable essentiel : **la stabilité du cadre politique, juridique et fiscal**. Une fois ce cadre posé, l'atelier a été l'occasion de mettre en évidence d'autres conditions à réunir pour faciliter la mise en place et le développement des filières :

- > **Renforcer l'insertion des territoires dans leur environnement régional** peut constituer un moteur pour les économies ultramarines, permettant de maximiser l'effet d'entraînement en matière d'infrastructures, d'emploi et d'innovation.
- > **Préserver les ressources locales**, grâce à une approche durable et responsable, et favoriser les savoir-faire locaux et les atouts naturels constituent des dimensions également essentielles. C'est la dynamique dans laquelle s'inscrit le Gouvernement de Polynésie en matière d'économie bleue, qui met la préservation des ressources au coeur de sa stratégie. Comme dans toute approche durable, il faut une vision globale, partagée et de long terme.
- > **Décentraliser les décisions** au niveau local, pour permettre l'adhésion des populations et **renforcer la coordination des acteurs économiques locaux**. L'atelier a permis de détailler l'expérience du pôle de compétitivité de bio-économie tropicale de La Réunion qui travaille à la mise en synergies des entreprises privées et du monde de la recherche, et à la mutualisation des outils d'accompagnement des acteurs de la bio-économie tropicale.
- > **Rechercher un leadership fort**, bienveillant et neutre, pour coordonner les acteurs aux plans économique, social, territorial et environnemental, via un débat public dans la durée afin d'apporter légitimité démocratique, transparence et acceptabilité.
- > **Construire et développer des compétences locales**, via le renforcement de dispositifs de formation spécialisée répondant aux besoins des filières à développer.
- > **Simplifier les procédures administratives** de l'État et des collectivités.
- > **Adapter les normes et réglementations françaises et européennes** aux territoires ultramarins. En Guyane par exemple, il faut attendre 4 ans pour obtenir une autorisation de prospection minière alors qu'au Canada, elle s'obtient en quelques mois grâce notamment à une dématérialisation des décisions. Notre loi minière date de plusieurs dizaines d'années.
- > **Réfléchir à mettre en place un dispositif fiscal plus simple, plus lisible**. Au cours de l'atelier, il a ainsi été question des zones franches et d'autres incitations fiscales qui doivent être satisfaisantes pour les rendements de l'industriel et de l'État.

UNE PRISE DE CONSCIENCE EN COURS :

Ces dernières années, l'ensemble des acteurs ont pris conscience des atouts des territoires et de l'importance de les préserver. L'or en Guyane, l'or bleu en Polynésie, l'or vert à La Réunion. Au niveau local, des stratégies sectorielles s'élaborent. Elles conditionnent la structuration des filières. Sur le terrain, on observe l'émergence d'un écosystème structuré par différents acteurs économiques, notamment des associations et des entreprises privées.

L'ensemble de ces dynamiques rend possible l'installation de nouveaux acteurs et de nouveaux dispositifs de financement et d'accompagnement. Toutes ces initiatives favorisent la multiplication de collaborations fructueuses, notamment entre start-up et entreprises du secteur traditionnel. Cette mutualisation permet de créer ensemble de nouveaux concepts, une nouvelle offre de biens et services, pour un marché à conquérir ou à satisfaire.

Plus que jamais, il faut stimuler les imaginations, aider la création de nouvelles activités génératrices de développement local et d'emploi. Tout semble possible dès lors que l'on possède optimisme, volonté et enthousiasme. Les Outre-mer de 2050, c'est une ambition et ce cap doit être partagé par tous pour avancer durablement.

ATELIER 2

QUELLES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE OFFRENT LES TRANSITIONS NUMÉRIQUE, ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Nicolas Blanc, Directeur adjoint du département de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts

INTERVENANTS :

Julien Blanc, Directeur associé de Carbone 4



Philippe Arnaud, Président de Digital Réunion

Thani Mohammed-Soilhi, Sénateur de Mayotte

Thierry Cornaille, Président de la Banque Calédonienne d'Investissement, ancien membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vidéo : Gaël Musquet, lauréat du Prix Innovateur Lab Laboo 2016 avec son projet associatif CaribeWave

L'ensemble des intervenants de l'atelier ont convergé sur plusieurs points.

Les transitions numérique, écologique et énergétique sont une condition au développement économique et à l'attractivité des territoires. En matière écologique, énergétique, numérique, un vent de dynamisme souffle sur les territoires ultramarins : beaucoup d'opportunités économiques liées à ces différentes dynamiques se traduisent par de la création de valeur, de la sédentarisation d'emplois et du potentiel de croissance. On constate toutefois une forte hétérogénéité entre les territoires, certains ayant déjà su saisir les opportunités, quand d'autres commencent seulement à le faire.

La transition numérique est avant tout un moyen au service d'autres transitions, notamment écologique et énergétique. A ce titre, la vidéo projetée au cours de l'atelier sur l'initiative CaribeWave déployée en Guadeloupe est une bonne illustration du lien qui peut être fait entre les différentes transitions, en montrant comment il est possible de mobiliser les technologies de l'information au service de la prévention des risques naturels. En règle générale, on met souvent en avant le fait que la transition numérique amène à consommer beaucoup d'énergie, notamment pour le stockage des données ; mais il faut également mettre en avant que les technologies permettent de gérer autrement les enjeux énergétiques, avec plus d'efficacité, grâce à un meilleur pilotage : c'est l'objet des réflexions autour de la ville intelligente, les bâtiments connectés, etc.

Des gisements d'emplois

La plupart de ces territoires ont défini, ou sont en train de définir, des schémas énergétiques, des schémas numériques, soutenus et accompagnés par l'AFD et/ou la Caisse des Dépôts.

Les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique des bâtiments sont porteuses d'emplois localisés. Dans un contexte où des efforts sont faits pour diversifier le mix énergétique et pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'immobilier, il existe de réelles opportunités.

Le cas de la transition numérique à La Réunion est emblématique : le secteur du numérique représente 540 entreprises, 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 4 300 salariés. Ce savoir-faire commence à être reconnu à l'international. Au cours de l'atelier, a été donné l'exemple de la compagnie aérienne de Nouvelle-Zélande qui fait développer à La Réunion un certain nombre de solutions.

Toutefois, le revers de cette dynamique, c'est la difficulté à mobiliser rapidement les compétences adéquates pour ces emplois en devenir. On observe d'une manière générale une pénurie d'ingénieurs dans les domaines de l'informatique et du digital, et l'enjeu est particulièrement important dans des territoires ultramarins qui doivent faire un effort particulier en termes d'attractivité. Il faut néanmoins remarquer que sur ce sujet, à La Réunion par exemple, l'approche est internationale ; le champ d'action concerne la plaque numérique africaine qui permet de s'inscrire dans une dynamique internationale plus globale.

Des facteurs de vulnérabilité

Malgré un panorama résolument optimiste, un certain nombre de problématiques demeurent. En premier lieu, la dépendance énergétique, qui est un enjeu commun à l'ensemble de ces territoires, dont le taux moyen de dépendance aux énergies fossiles est de 90%, allant jusqu'à 97% en Nouvelle-Calédonie. Les enjeux démographiques constituent également un point d'attention. À Mayotte par exemple, on compte 9 000 nouveaux habitants chaque année. Une majorité de cette population n'a pas accès aux infrastructures de gestion des déchets ou d'assainissement de l'eau. Dans un contexte comme celui-là, les enjeux énergétiques et écologiques sont majeurs.

Des effets d'entraînement

Ces transitions ont des effets d'entraînement non seulement sur elles-mêmes, mais également sur l'ensemble de l'économie. Elles peuvent apporter des solutions en matière d'autonomie énergétique ou de préservation du patrimoine naturel, dans un

contexte où il peut y avoir des tensions entre les dynamiques industrielles et les logiques de protection de la richesse naturelle.

Une réglementation plus incitative et davantage de travail en réseau

On constate une forte mobilisation de la société civile et des acteurs locaux. Cela interroge la coordination entre les sphères publiques et privées. L'environnement administratif public doit être plus favorable à l'émergence des initiatives citoyennes. Des dispositifs réglementaires tels que le plafonnement à 30% dans le mix énergétique des énergies renouvelables constituent un frein au développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, une bonne dynamique appelle un besoin d'accompagnement, notamment financier. Des institutions telles que l'AFD ou la Caisse des Dépôts sont directement interrogées pour accompagner « l'accélération ».

Transition ou révolution ?

Au fond, la notion même de transition soulève des interrogations. Pour certains, elle n'exprime pas suffisamment l'urgence de la situation : il serait préférable de parler de révolution ou de choc qui appellent à un accompagnement renforcé et rapide.

ATELIER 3

EMPLOYABILITÉ, MONTÉE EN COMPÉTENCES : QUELS DÉFIS ET QUELS LEVIERS MOBILISER ?

PRÉSIDENTE DE SÉANCE :

***Marinette Torpille**, Conseillère exécutive en charge du développement économique, de l'emploi, de l'aide aux entreprises à la Collectivité Territoriale de Martinique*

INTERVENANTS :

***Philippe Barjau**, Directeur de l'emploi et de la formation, à l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité*

***Stéphane Lambert**, Président du MEDEF de Guyane*

***Michel Merzeau**, Directeur général de la CCI de Nouvelle-Calédonie*

***Vidéo : Farid Humblot**, Responsable du déploiement de la méthode Simplon dans les Outre-mer, et Nouridine Comba, porteur de projet Simplon à Mayotte*

Au cœur de la question de l'employabilité, il y a un enjeu de prévision, d'anticipation, de projection dans un projet de territoire partagé. Ce projet prospectif soit s'articuler autour de 3 dimensions : l'homme, l'entreprise, le territoire.

L'homme

- > Le projet de formation doit concerner aussi bien la montée en compétences des plus qualifiés que l'insertion des publics en décrochage scolaire et les plus éloignés du marché de l'emploi. Cela suppose une bonne articulation entre tous les acteurs, et notamment l'éducation nationale, soulevant par là un questionnement sur le système éducatif compte tenu du nombre élevé de décrochages scolaires, de l'impact de cet échec scolaire sur l'exclusion sociale et de la difficulté persistante à intégrer ces personnes décrochées au sien du marché de l'emploi ;
- > les collectivités locales, avec une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché ;
- > les chambres consulaires et l'université, par le biais des partenariats avec l'entreprise ;
- > l'État, pour la mise en place, le confortement et la coordination de dispositifs de type SMA (service militaire adapté), service civique (en projet en Nouvelle-Calédonie) ou passeports mobilité, lesquels enregistrent une tendance vers de nouveaux métiers (numérique, énergies renouvelables, biodiversité).

L'entreprise

Elle doit être considérée comme le premier lieu d'application des connaissances et des compétences.

Elle doit être reconnue comme le lieu de passage de la connaissance à la mise en pratique. Des mesures d'accompagnement doivent être envisagées pour la mise en oeuvre de l'alternance et de l'apprentissage en entreprise. Un statut spécifique doit être imaginé pour la fonction de tuteur.

Le territoire

Pour anticiper les besoins des territoires, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est nécessaire. Elle doit être déclinée en GPEC de filières, autour de clusters ou de groupements d'entreprises.

Cette approche doit faire de la valorisation des ressources du territoire une priorité. Il faut savoir que la Guyane importe du bois et que la Martinique importe des fleurs ! Il est nécessaire d'identifier les ressources territoriales et les utiliser. Ces orientations doivent être mises en cohérence et en synergie, notamment par le biais du numérique, qui permet de diminuer les différentes fractures en rapprochant à la fois les hommes, les entreprises et les territoires les plus éloignés.

... A l'issue de la restitution de ces trois premiers ateliers, différents points ont fait l'objet de questions ou de discussions. **Nicolas Blanc, du groupe Caisse des Dépôts**, souligne que les trois ateliers ont en commun d'avoir mis en avant certains relais de croissance similaires dans tous les territoires ultramarins. Il s'agit notamment du patrimoine naturel, du potentiel d'énergies renouvelables et plus globalement du numérique. Vecteur de lien et de cohésion sociale, le numérique permet de vaincre des problématiques d'isolement et d'éloignement, de faire redémarrer certaines dynamiques économiques et d'attirer de jeunes entrepreneurs sur des secteurs d'avenir.

Il insiste également sur le fait que ces territoires ont les deux pieds dans la mondialisation. Leur capacité à s'ouvrir au monde est bien supérieure à certains départements métropolitains. Le maillage entre La Réunion, l'île Maurice, l'Afrique du Sud, le Kenya, ... doit nous rendre très optimiste sur la capacité à générer de la valeur sur des emplois à haute valeur ajoutée.

La valorisation de ces atouts et la capacité à rattraper le retard dans certains domaines tels que l'efficacité énergétique dans l'immobilier ou les transports, constituent assurément des marges de progrès importantes. Le thème des transports a été largement abordé au cours de l'atelier, car il correspond à beaucoup d'énergie consommée importée - et à beaucoup d'émissions diffuses, et donc difficilement contrôlables.

Claude Valentin-Marie, sociologue et démographe à l'INED, estime que toutes ces potentialités doivent permettre de trouver des solutions et des voies pour la formation et l'insertion des jeunes au niveau local, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment. Le lien entre de nouvelles niches d'activité potentiellement créatrices d'emploi et la formation des jeunes constitue un enjeu majeur pour recréer une attractivité des territoires et garder les jeunes les plus efficaces.

Marinette Torpille, de la Collectivité Territoriale de Martinique, rappelle qu'en termes d'employabilité, les problèmes sont quasiment identiques dans chaque territoire ultramarins, qu'ils soient confrontés au vieillissement de la population comme c'est le cas en Martinique et Guadeloupe, ou inversement, à une forte croissance démographique, comme c'est le cas en Guyane. L'urgence à agir est forte partout car à défaut, les impacts en termes d'insertion des personnes et plus globalement de développement et d'attractivité des territoires risquent d'être problématiques. Les enjeux d'employabilité se situent au cœur des rouages de la dynamique économique et sociale.

Toutefois, il faut souligner que cette question nécessite de l'anticipation, par de l'humain, par la mise en place de politiques publiques, par le système éducatif et par les entreprises. Il est primordial de renforcer les dispositifs du primaire aux études supérieures ainsi que la formation continue. Aucune étape ne doit être négligée. Aujourd'hui il y a de plus en plus de NEETS (Not in Education, Employment or Training). Ces laissés-pour-compte sont le fruit d'un échec scolaire au niveau de l'éducation nationale. En Martinique, le rectorat prend ce problème au sérieux. Les entreprises ont elles aussi un rôle à jouer dans la formation continue pour faire monter en compétences et affronter les évolutions. Tout est lié.

ATELIER 4

CROISSANCE INCLUSIVE, COMMENT PASSER DU PRINCIPE À LA RÉALITÉ ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Philippe Edmond-Mariette, Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)

INTERVENANTS :

Emmanuel Legras, Directeur ADIE Mayotte

Justine Benin, Conseillère départementale, Guadeloupe

Loïc Iscayes, Fondateur du forum Pro Jeunesse

Michel Branchi, Président de la commission des finances de l'Assemblée Territoriale de Martinique

Vidéo : Jean-Marc Morneck, Délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

La croissance économique a nettement progressé pendant les Trente Glorieuses. Toutefois, tous n'ont pas bénéficié de cette dynamique dans des proportions équivalentes ; plus encore, une partie de la population, et c'est encore plus vrai dans les Outre-mer, ont connu un véritable décrochage économique et social. Le seul calcul du PIB ne peut pas être le seul critère d'analyse.

Aujourd'hui, il y a une réelle volonté de s'approprier le concept de croissance inclusive. L'OCDE a essayé de le définir, l'ONU l'a intégré dans sa nouvelle Charte de septembre 2015 co-signée par 193 États, la Commission européenne est revenue sur cette notion en rappelant que les fruits de la croissance économique devaient profiter à toutes les régions de l'Union européenne, y compris à ses régions ultrapériphériques.

Comment intégrer les populations marginales dans le processus d'accumulation des richesses, au sein du marché du travail ? Comment passer du principe à la réalité dès lors que la croissance inclusive doit englober tous les autres dimensions de la vie ?

Éducation, lutte contre la pauvreté, emploi : il s'agit avant tout de redonner sens à la vie en société et aux relations humaines. En matière de croissance inclusive, « les mots n'ont pas de sens, ils n'ont que des usages ».

L'ADIE Mayotte

84% de la population mahoraise vit en dessous du seuil de la pauvreté. Le chômage touche 46% des jeunes, dont 27% de femmes.

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et allocataires de minima sociaux, à financer leur entreprise grâce au microcrédit accompagné.

Depuis 1997, l'Adie a octroyé 9 000 microcrédits, créé ou maintenu 8 000 emplois, et injecté plus de 40 millions € dans l'économie locale. 45% du tissu économique local bénéficie des services de l'Adie.

Le microcrédit accompagné est une méthodologie au service de l'inclusion économique et sociale des personnes en situation de précarité : l'Adie compte 63% de femmes bénéficiaires, 25% d'allocataires des minima sociaux, 2/3 de personnes illettrées, 20% de jeunes de moins de 32 ans.

Aux côtés des filières traditionnelles, il faut rentrer aujourd'hui dans un cycle permettant à la fois de renforcer le système éducatif et de revisiter les politiques publiques, pour qu'elles soient mieux adaptées aux territoires.

Deux leviers permettraient d'accroître l'inclusion à Mayotte : étendre le dispositif de l'Adie aux entreprises de plus de 7 ans (actuellement, il est réservé aux entreprises de moins de 7 ans) et porter les microcrédits à 15 000 € (actuellement, ils sont plafonnés à 10 000 €).

La Commission Économie Sociale et Solidaire du Département de Guadeloupe

L'archipel guadeloupéen est atteint a des handicaps structurels. Malgré la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, la mise en cohérence des politiques publiques menées par le Département et la Région mérite d'être approfondie.

L'ESS est un complément indispensable pour pallier les insuffisances du secteur productif, améliorer l'attractivité résidentielle et la cohésion sociale. En Guadeloupe, ce secteur pèse 11% dans l'activité économique et 12% dans l'emploi, avec un salariat très féminin, des emplois non délocalisables.

L'ESS n'est pas uniquement une économie des pauvres. Deux exemples illustrent ce modèle économique vertueux, à forte utilité sociale : l'association Verte Vallée du Sud Basse-Terre et la ressourcerie Kazabroc (Grande-Terre).



Cette dernière agit sur 3 plans : la gestion des déchets (recyclage et réemploi d'appareils électroménagers), l'insertion (une trentaine d'emplois), la solidarité (réparés, les équipements vont équiper les foyers).

« École-Famille-Quartier » en Martinique

La situation économique et sociale est particulièrement dégradée en Martinique : 21% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, les inégalités de revenus sont considérables, 51% des jeunes sont au chômage, et en raison du vieillissement démographique, les dépenses sociales vont exploser d'ici à 2040.

La collectivité territoriale de Martinique (CTM) a la volonté de construire un nouveau modèle économique en lui donnant une dimension beaucoup plus sociale. Pour relever ce défi, 3 transitions méritent un accompagnement : énergétique, écologique et financier. Le but est de faire revenir les exclus dans le champ de la vie active en suivant 3 grandes orientations : bâtir une croissance économique endogène, limiter les formes d'exclusion, renforcer le lien entre action sociale et action économique.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, la CTM a ainsi mis en place le dispositif « École-Famille-Quartier ». Celui-ci s'appuie sur le Fonds Social Européen 2014-2020. Actuellement, il concerne 200 élèves répartis sur 14 collèges. L'ambition de la CTM est d'amplifier ce dispositif en triplant l'enveloppe financière à hauteur de 1,54 million d'euros pour la période 2017-2018.

Le Forum « Pro Jeunesse »

Réécrire les politiques publiques, de façon à permettre aux jeunes de s'approprier les outils qui leur sont proposés, c'est l'ambition du Forum « Pro Jeunesse ». Dédiée à l'emploi et à la formation des jeunes, en particulier dans les Outre-mer, cette plateforme se concentre sur 4 thématiques : recrutement, formation, mobilité internationale et entrepreneuriat. Ce travail concerne également les ultramarins qui vivent dans les banlieues métropolitaines et en province. Il s'agit de permettre aux jeunes de redevenir des citoyens à part entière et d'affronter la vie active.

Croissance inclusive : une réalité pour tous

Chacun de ces exemples mérite d'être approfondi. Le modèle économique actuel a engendré tellement de laissés-pour-compte qu'il faut absolument que les ultramarins soient en capacité de s'approprier les outils existants, mais aussi d'impulser des changements dans les politiques publiques, afin de pouvoir construire l'avenir de manière responsable.

Le projet de loi Égalité réelle Outre-mer est un premier pas. Dans chaque territoire, un plan de convergence devra être construit avec l'ensemble des partenaires, publics et économiques, entreprises et syndicats, pour se doter des outils de demain. Il faut considérer la croissance inclusive non pas comme une économie de substitution pour les infortunés, mais plutôt comme un véritable levier pour relever la tête et donner un sens aux difficultés. C'est le sens de la formule de Jules Renard : « le projet, c'est le brouillon de l'avenir. Il faut parfois à l'avenir, des centaines de brouillons ».

ATELIER 5

COMMENT MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE, ACTEURS PUBLICS ET ACTEURS PRIVÉS, POUR UN PROJET AMBITIEUX POUR CHAQUE TERRITOIRE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Karine Claireaux, Sénatrice de Saint-Pierre et Miquelon

INTERVENANTS :

Danièle Le Normand, Vice-présidente de la Région Réunion, déléguée au développement économique et des entreprises

Sabine Bourdy, Responsable de l'unité RUP à la Commission européenne

Séverine Julan, Directrice de la cellule Europe partenariale au Conseil régional de Guadeloupe

Daniel Hierso, Fondateur d'Outre-mer network

Vidéo : Pierre-Yves Le Meur, Institut de Recherche et de Développement (IRD)

Un premier constat : cet atelier a suscité beaucoup d'enthousiasme. Car il ressort qu'il manque peu de choses pour mieux travailler ensemble - entreprises et acteurs publics - afin d'améliorer la situation dans chaque territoire. Il y a une volonté partagée de mettre les Outre-mer en avant, afin de mieux maîtriser l'avenir.

L'effet de seuil

L'enjeu de l'effet de seuil est une question importante. Les moyens des territoires sont parfois insuffisants pour l'accès au financement, à l'expertise et aux compétences. Ces moyens ne sont pas seulement financiers. Pour aller chercher les fonds nécessaires au développement, il faut aussi que tous les territoires, petits et grands, puissent bénéficier des équipes et des expertises.

Collaborations à tous les niveaux

C'est un enjeu de collaboration du public au privé, avec des services publics forts et des entreprises fortes, capables de travailler efficacement avec tous les partenaires, y compris avec une administration européenne parfois difficile à atteindre. Il faut aussi trouver un équilibre au sein de la sphère publique, avec un lissage entre les différentes fonctions publiques (État, collectivités territoriales, hospitaliers).

Au niveau du secteur privé, l'environnement concurrentiel ne doit pas faire oublier le travail en complémentarité, justement pour pouvoir dépasser cet effet de seuil.

Les points d'attention

Public et privé ont parfois une méconnaissance des différents outils et des réseaux existants. Il faut mieux les faire connaître, notamment auprès des petites entreprises isolées.

La cellule Europe de la Région Guadeloupe souligne quant à elle la nécessité d'une concertation institutionnelle. Ces approches concertées sont indispensables pour apporter des projets bien structurés, plus efficaces et plus efficaces.

Un juste équilibre doit être trouvé entre les investissements publics et privés. Des services publics structurants, propres à stimuler l'investissement privé, sont nécessaires, sans toutefois être trop puissants, de façon à ne pas annihiler l'initiative privée. Inversement, des entreprises toutes puissantes ne doivent pas s'exonérer de leurs obligations vis-à-vis de l'administration.

Enfin, il existe des infrastructures de connectivité dans le numérique, l'aérien et le portuaire, autant de domaines où les uns et les autres peuvent être complémentaires au service d'un projet de territoire commun.

4 propositions

Tous les outils sont à portée de main pour : multiplier les initiatives, accéder aux financements, renforcer les expertises et les compétences, développer les nouvelles technologies. 4 propositions ont été formulées :

L'enjeu de la compétitivité organisationnelle :

> Renforcement des collaborations entre les acteurs, concertation qui doit aboutir à un passage à l'action, des procédures moins chronophages, travailler le plus rapidement possible pour un moindre coût. La question de l'insertion régionale est également essentielle : ces territoires doivent être mieux insérés dans leur environnement géographique, c'est ce qui conditionne leur développement économique et culturel. Tous ces territoires ont matière à aller vers leurs voisins et à développer ensemble des produits, mais aussi à faire valoir leur culture et leurs atouts.

> Le droit à l'expérimentation réglementaire. Disparités territoriales, contraintes très différentes (...) parfois même dans l'environnement régional immédiat. En Outre-mer, il est difficile de faire appliquer toutes les normes française et européennes. C'est le cas en matière de construction par exemple. Il faut savoir faire ... Il faut savoir faire confiance au terrain, pour les appels d'offres des collectivités ou au niveau des entreprises ; il faut aller vers « le doute raisonnable », et ne pas systématiquement mettre en avant le « principe de précaution », qui peut parfois s'avérer être un handicap plus qu'un avantage.

> **Profiter de la nouvelle stratégie RUP en 2017.** Elle va nouer un nouveau partenariat entre l'Union européenne, l'État, les collectivités, le secteur privé et la société civile. Pour tous ceux qui ne sont pas des régions ultrapériphériques, la question européenne se pose également. Faut-il renforcer l'action de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA), qui leur permet de faire du lobbying à Bruxelles ? Ou au contraire, faut-il que chaque pays et territoire associé dispose de son propre personnel pour aller faire du lobbying, à l'image de ce que fait le Groenland et qui est d'une très grande efficacité ? La question se pose. De même, Saint-Pierre et Miquelon doit profiter du renouvellement des stratégies maritimes pour les régions atlantique et arctique.

> **Créer très vite un think tank dédié aux Outre-mer.** Quels que soient les sujets, sur du court, moyen ou long terme, les administrations, les entreprises et la société civile doivent pouvoir disposer d'une instance de ce type. Chacun à sa manière doit pouvoir participer à un vrai projet de territoire, qui soit partagé dans l'enthousiasme. Toutes les personnes ressources sont d'ores et déjà disponibles pour avancer au quotidien sur tous ces sujets.

ATELIER 6

DES TERRITOIRES PLUS ATTRACTIFS ET PLUS OUVERTS, COMMENT FAIRE ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Pierre Phillibert, président de Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM)

INTERVENANTS :

Isabelle Chevreuil, présidente de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien

Maximiano Martins, économiste, ancien député de Madère

Benoît Bayard, chef du bureau Départements et collectivités d'Outre-mer, DG Trésor

Willy Rosier, directeur général du Comité du tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG)

Vidéo : Norbert Crozier, directeur de la Mission Louvre-Lens Tourisme

Le thème de cet atelier laisse supposer que jusqu'à présent, on n'avait pas bien su faire en matière de compétitivité. Or il y a de très bonnes pratiques sur les territoires. La difficulté est peut-être de les identifier et de les synthétiser.

L'attractivité fonctionne dans les deux sens. D'une part, comment faire pour attirer des investisseurs, des créations d'entreprise, du développement économique ? D'autre part, comment se projeter, depuis les territoires, sur les marchés régionaux ? C'est toute la question de la coopération régionale.

À Madère, archipel portugais de petite taille, la dynamique d'attractivité s'est mise en place progressivement. Dans les années 80, la pauvreté était importante : 25% d'analphabètes, un taux de mortalité infantile élevé (16% en 1986), une absence de visibilité sur les priorités... Les acteurs économiques et sociaux du territoire ont déterminé eux-mêmes leurs propres outils de développement économique selon un modèle agro-touristique et des outils identifiés comme la zone franche. Aujourd'hui, ce territoire vient d'obtenir un prix pour son attractivité touristique. Au final, pour reprendre la formule d'un poète espagnol, « Voyageur, il n'y a pas de chemin ; le chemin se fait en marchant » : c'est aux acteurs locaux de déterminer quels seront les outils du développement économique.

Dans l'océan Indien, l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie refiète bien cette volonté de créer une synergie entre les opérateurs. Mayotte, La Réunion, Madagascar, les Seychelles, Maurice et l'Union des Comores présentent une grande disparité en matière de PIB. Le revenu annuel brut par habitant est de 500 euros à Madagascar, de 8 000 euros à Mayotte. Ces disparités ne doivent pas être un frein. Il faut d'abord identifier les domaines d'excellence intra régionaux, et ensuite favoriser l'expertise et les savoir-faire reconnus à travers les partenariats et les transferts intra régionaux. On ne pourra pas faire de la coopération inter régionale en allant vendre à des pays à bas coûts salariaux ou à des systèmes fiscaux parfois plus attractifs des activités qu'ils peuvent faire eux-mêmes.

Dans les Iles de Guadeloupe, le tourisme reste un moteur important du développement économique, tant de séjour que de croisière. La fréquentation est exponentielle depuis 5 ans : 821 000 visiteurs en 2015. Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a recréé ces îles autour d'une marque ombrelle, véritable marque touristique de référence déclinée en 5 marques : Grande-Terre, Basse-Terre, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante.

L'offre touristique a changé. Si les activités balnéaires restent prioritaires (50%), on constate une progression sensible de l'intérêt des visiteurs pour la culture et la tradition. 34% des activités portent sur la visite des aquariums, parcs thématiques, jardins tropicaux, musées et patrimoine. Ce « tourisme de sens » est très nouveau. Il faudrait pouvoir un jour reprendre à notre compte le slogan touristique irlandais, « L'Irlande, vous partez pour la découvrir, vous y revenez pour les Irlandais ».

Les dépenses des touristes représentent environ 6% du PIB en Guadeloupe.

En 2014, les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration comptent le plus de créations d'entreprises : + 13,8 %, ce qui atteste d'un regain de confiance des professionnels touristiques. L'une des perspectives, à laquelle travaille Atout France est de se positionner sur un cluster touristique qui regrouperait non seulement les acteurs hôteliers et l'aérien, mais également l'agriculture, l'artisanat, les services et la culture.

L'adaptation des normes

D'une façon générale, ces territoires ont besoin d'identifier clairement leurs atouts, territoire par territoire. Cela passe aussi par une réflexion sur l'adaptation des normes européennes ou même françaises. Un grand marché avec le Brésil est-il possible en calquant les normes européennes ? Sans remettre en cause l'acquis communautaire, n'y a-t-il pas, à l'intérieur des normes, des possibilités d'adaptation ? Le Sénat a produit un premier rapport en juillet 2016 sur l'adaptation des normes agricoles dans les Outre-mer. Il travaille actuellement sur l'adaptation des normes dans le BTP. Il appartiendra à ces territoires de bien identifier leurs marges de manœuvre, sans perdre pour autant leur statut de RUP.

La future loi de développement économique

Les outils sont contenus dans une loi de développement économique qui arrive à expiration. Les deux prochaines années sont majeures. Quelle loi va lui succéder ? Avec quels outils ? Zones franches ? Adaptation de la fiscalité ? Les territoires auront certainement besoin de ces outils, mais aussi d'un État courageux, notamment pour prendre en compte l'esprit de solidarité qui a manqué dans la construction européenne... peut-être un peu trop libérale.

Ces territoires sont tout petits. Ils doivent sans cesse batailler, avec les organisations économiques, les parlementaires, le gouvernement et la DCOM, pour maintenir les aides d'État au titre de la compensation des handicaps permanents structurels, qui représentent 2,5 milliards €.

Il n'y a pas de développement économique sans l'homme. Les taux de chômage sont un défi permanent sur ces territoires. Si la France métropolitaine affichait le même taux, tout le monde serait dans la rue !

Une grande partie des réponses est à l'intérieur de ces territoires. Tous ensemble, les milieux économiques, les organisations professionnelles de salariés, les élus et les collectivités doivent aller dans le même sens. L'État n'a pas à déterminer ce qui est bon pour ces territoires. Il doit lui donner les bons outils. Comme disait Gandhi aux Anglais : « Si vous le faites sans nous, vous le faites contre nous. ».

A l'issue de la restitution des trois ateliers de l'après-midi, différents points ont fait l'objet de questions ou de discussions.

L'économie bleue

Jean-Paul Jouanel, délégué général de Contact Entreprises, une association qui regroupe 300 chefs d'entreprise de toute taille et de toute géographie, indique que l'association est en train de développer une logique de think tank. En 2015, elle a organisé des ateliers de la mer qui ont réuni des professionnels, des élus et des enseignants - qui d'habitude travaillent plutôt en silo - pour réfléchir notamment au potentiel d'emploi de l'économie de la mer en Martinique. En 2016, les ateliers du rhum ont posé la nécessité d'élaborer une stratégie territoriale de développement pour le rhum, au même titre que le whisky en Ecosse.

Pour **Karine Claireaux**, Présidente du Conseil national de la mer et des littoraux, ce type de cluster (car il s'agit plus d'une logique de cluster que de think tank), qui rapproche les secteurs privé et public, mérite d'être transposé au-delà de la Martinique, non seulement dans les Outre-mer, mais aussi pour les façades métropolitaines. L'économie bleue, c'est vraiment l'avenir de ces territoires. Ils doivent regarder vers la mer, ses ports, ses courants d'échanges maritimes, sa biodiversité, son énergie. Sans les Outre-mer, la France ne serait pas le deuxième domaine maritime mondial.

Disparités et complémentarités au niveau régional

Isabelle Chevreuil revient sur la mission de l'UCCIOL de créer une dynamique économique positive entre les pays de l'océan Indien. Depuis un an, l'AFD finance un programme de renforcement de capacités au sein de l'Union des Chambres de Commerce de l'Océan Indien. Grâce aux compétences de ces permanents, des projets opérationnels se développent afin de trouver des complémentarités. Les Outre-mer possèdent une expertise. Il faut pousser les opérateurs à valoriser cette expertise dans des secteurs tels que le traitement des déchets, les énergies renouvelables ou le numérique. Grâce aux ressources humaines mobilisables entre Madagascar, La Réunion et Mayotte, on peut réussir à être compétitif pour aller à l'étranger.



Phillipe Jock, nouveau président de la CCI Martinique, évoque le cas de la Caraïbe et les initiatives menées par les CCI de la Martinique et la Guadeloupe, qui ont répondu en commun à un appel à projet du programme INTERREG. L'un des enjeux est bien de savoir ce que les territoires ultramarins peuvent partager avec leurs voisins : il ne s'agit pas d'apporter des choses dont les pays avoisinants n'ont pas besoin.

Faouzia Vitry, Conseillère Régionale déléguée à la Coopération Régionale Océan Indien, intervient pour évoquer le travail mené par le Conseil régional de La Réunion dans le cadre de la 5^{ème} génération du programme INTERREG « Océan Indien ». L'objectif est de valoriser les atouts régionaux pour conquérir l'océan Indien et aller « chasser en meutes » au niveau international. Dans le cadre de cette démarche de concertation avec les pays tiers de la Commission de l'Océan Indien (COI) et du Canal du Mozambique, des accords cadres de coopération ont été signés afin de mutualiser les atouts et ouvrir les entreprises et la jeunesse à l'océan Indien. Des outils ont été mis en place : l'association Iles Vanilles, la Maison de l'Export, Erasmus océan Indien, etc. Inculquer à la jeune génération et aux entreprises les possibilités de co-développement dans l'océan Indien est un enjeu crucial.

Selon **Guy Dupont**, président du think tank de la Fedom, il faut identifier les facteurs différenciant, pour les territoires, pour avoir des chances de réussite. Vouloir faire la même chose que les autres, cela peut marcher un peu au titre de l'import-substitution, mais dès que l'on s'intéresse à des marchés plus larges, il faut sortir de cette identité et rentrer dans une stratégie de différenciation. Ce concept doit orienter la recherche en matière économique.

Les zones franches

Claude Gelbras, expert auprès de la Cour d'appel et du tribunal administratif de Martinique, revient sur les zones franches. Elles sont de deux types. Les zones franches mondialisées sont associées au développement économique des pays : aménagement d'une zone pour tout un secteur, assorti d'exonérations pour les entreprises... Ce système d'extraterritorialité est la clé des pays émergents : il attire les investissements directs à l'étranger (IDE) et élève le niveau technique de la région. Par exemple, Saint-Domingue compte 55 zones franches de production.

En France, les zones franches urbaines (ZFU) ont été créées par A. Juppé en 1996 dans les quartiers très défavorisés. Ces territoires ont bénéficié d'allègements considérables. L'État a eu un rôle d'aménageur : lycées, collèges, services publics et incitations pour les entreprises.

Les Outre-mer ont besoin de ces deux types de zones franches. Les ZFU dans certains quartiers en grande difficulté comme Fort-de-France, mais aussi les zones franches mondialisées au Marin par exemple, sur la côte ouest de la Martinique, qui est en concurrence sur le nautisme et la plaisance avec la marina de Rodney Bay à Sainte-Lucie... Les marinas se développent à grande vitesse dans toute la zone Caraïbe. Pour s'intégrer, Le Marin a besoin d'armes équivalentes à celles de ses adversaires, qui eux sont complètement dérégulés, détaxés, désadministrés.

La stratégie arctique

Miká Mered, Président du Cluster Polaire Français regrette que la nordicité n'ait pas été reprise dans la stratégie arctique du ministère des affaires étrangères français et qu'elle ne soit pas portée par le ministère des Outre-mer ou le ministère de l'économie. Pourtant, elle pourrait constituer des leviers de croissance et de développement vers le nord à Saint-Pierre et Miquelon, et potentiellement vers le sud dans les terres australes et antarctiques françaises, en particulier les îles Kerguelen.

Karine Claireaux confirme l'intérêt de cette approche, même si la référence à la question de la nordicité soulève des questions. Saint-Pierre et Miquelon, ce n'est pas seulement des pingouins et la Banquise. Pour autant, c'est le seul Outre-mer en zone subarctique, des espaces non exploités, et pour les entreprises, une fiscalité attrayante, c'est le seul territoire avec l'euro en zone nord-américaine, ce qui peut également profiter aux acheteurs et utilisateurs de services à partir de Saint-Pierre et Miquelon. Au territoire de saisir cette opportunité, et à l'État français de lui donner une place dans sa stratégie arctique !

Pour **Jean-Pierre Philibert**, ces territoires ont des outils, des expertises, quelques moyens. L'attractivité, c'est d'abord pérenniser les moyens, grâce à la compensation des handicaps structurels, et ensuite, le faire savoir auprès des chefs d'entreprise, pour mieux se vendre. Dans cette sorte de « package », on trouverait notamment une fiscalité attrayante, des taux de crédit d'impôt innovation et de crédit d'impôt recherche qui sont majorés par rapport aux taux du territoire métropolitain, etc. Cela éviterait à des grands groupes de recréer des « laboratoires de tropicalisation des produits »... à Paris ! Et ne pas être obligé de faire venir des experts depuis la France métropolitaine...

DISCOURS DE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Intervention d'Ericka Bareigts, Ministre des Outre-mer

Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le Ministre de l'Economie bleue du Gouvernement de Polynésie, M. Teva ROHFRITSCH
Monsieur le Directeur Général, M. Rémy RIOUX,
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un réel honneur et un grand plaisir d'intervenir en clôture de cette conférence organisée par l'Agence Française de Développement. Je souhaite, à cet égard, remercier le Directeur Général de l'AFD, Rémy RIOUX, ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'organisation de l'événement qui nous rassemble aujourd'hui.

Cette conférence vient conclure un important cycle de débats et de réflexions organisés localement, ces derniers mois, par les agences de l'AFD au sein des Départements et Collectivités d'Outre-mer. Je sais que ces rencontres, riches et constructives, ont connu un franc succès. Elles ont permis de réfléchir sur les stratégies de croissance des Outre-mer et de nourrir le débat public sur ces questions. Il est vital, pour une bonne gouvernance publique, d'écouter et d'échanger avec les citoyens.

L'AFD, dont nous fêtons les 75 ans cette année, mène, en tant qu'institution financière et Etablissement public de l'Etat, une politique ambitieuse, destinée à soutenir la croissance et le développement de ces territoires. Avec des engagements qui s'élèvent en 2015 à 1,57 Milliard d'euros, soit l'équivalent de 3% du PIB des DCOM, l'AFD permet aux économies ultramarines de bénéficier de financements importants pour valoriser leurs propres dynamiques économique et entrepreneuriale.

L'AFD, est cependant bien plus que cela. Par son ancrage local et sa connaissance des réalités du terrain, l'Agence constitue l'un des plus importants espaces de réflexion et de prospective ayant trait à l'économie des Outre-mer. En lien avec les acteurs locaux, l'AFD produit des constats précis et chiffrés, qui sont des éléments essentiels pour guider l'action des pouvoirs publics.

Le projet CEROM, qui rassemble l'AFD, l'INSEE et l'IEDOM-HEOM et que je souhaite voir renforcé, participe à cette dynamique. Davantage d'études statistiques doivent en effet être consacrées à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'à Wallis et Futuna, ces collectivités constituant, encore aujourd'hui hélas, un « angle mort statistique ». Il serait en particulier utile de disposer d'une évaluation régulière du PIB de Saint-Martin.

Je souhaite maintenant vous exposer quelques uns des nombreux axes de travail qui unissent au quotidien le Ministère des Outre-mer et l'Agence Française de Développement. Ensemble, nous soutenons et renforçons les économies ultramarines.

> Nous menons, tout d'abord, des efforts significatifs pour soutenir les collectivités territoriales ultramarines.

Le secteur public local joue un rôle moteur sur l'activité économique des Outre-mer. Il représente d'ailleurs près du quart du produit intérieur brut des départements d'Outre-mer, contre seulement 11% dans l'Hexagone.

Je suis donc tout particulièrement attentive à ce que les régions, les départements et les communes bénéficient des moyens leur permettant de jouer pleinement ce rôle fondamental. Cela passe par les budgets d'investissements, mais cela passe aussi, nous le voyons avec les difficultés rencontrées en termes de délai de paiement, par une restauration des équilibres de la section de fonctionnement.

Sur l'ensemble de ces champs, les moyens d'intervention de l'AFD ont vocation à être renforcés.

C'est pourquoi j'ai décidé d'accroître significativement l'an prochain les crédits alloués à la bonification des prêts accordés par l'AFD pour les programmes d'investissement des collectivités.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer que 45 M€ d'autorisation d'engagement (AE) ont été inscrits dans le projet de loi de finances initiale pour 2017. Ce sont des moyens significatifs, à la hauteur des enjeux.

Nous allons signer tout à l'heure, avec le Directeur général de l'AFD, Rémy RIOUX, une lettre d'intention permettant la mise en oeuvre des actions nécessaires.

Ces dépenses sont réparties en compartiments selon la nature des projets financés :

- > **25,5 M€ d'AE pour la bonification des prêts d'un montant plafonné à 6 M€ par projet, ce qui devrait permettre de mobiliser, grâce à « l'effet de levier », plus de 150 M€ d'investissements l'an prochain.**
- > **2,5 M€ d'AE de subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit du secteur public et de la société civile à Mayotte**, le département le plus pauvre de France, et qui a besoin d'un soutien sans faille de la solidarité nationale, notamment en ce qui concerne le secteur de l'eau et de l'assainissement : cette assistance technique va ainsi permettre de mobiliser plus rapidement les fonds disponibles, tant nationaux qu'européens.
- > **2 M€ d'AE de subventions pour la prévention renforcée de la dégradation budgétaire et l'accompagnement au redressement des collectivités publiques locales ultramarines et des EPCI qui connaissent de fortes difficultés financières.**
- > **Et, enfin, 15 M€ pour l'équivalent « Fonds vert », j'y reviendrai.**

Vous le voyez, le secteur public local bénéficie d'un appui plein et entier de la part de mon Ministère comme de l'AFD. Je rappellerai qu'à cet égard, en maintenant le montant du Fonds Exceptionnel d'Investissement du Ministère des Outre-mer et les crédits affectés à la politique contractuelle de l'Etat Outre-mer, nous soutenons vigoureusement la commande publique : c'est légitime, et ce n'est que justice.

Vous le voyez, le gouvernement est mobilisé pour favoriser la croissance et l'emploi. A l'heure où certains veulent, par idéologie, voire par sectarisme, réduire drastiquement la dépense publique, il convient de le rappeler et de le souligner.

- > **Le Ministère des Outre-mer et l'Agence Française de Développement agissent de concert pour soutenir la croissance des Outre-mer.**

Soutenir la croissance des Outre-mer, c'est renforcer leur attractivité. Cela passe, avant tout, par un soutien au tissu économique local. Nous sommes, en la matière, déterminés à aller de l'avant.

> **J'ai déjà obtenu pour l'an prochain le gel de la dégressivité des abattements fiscaux « LODEOM »,** dont bénéficient les entreprises des DOM au titre des zones franches d'activité, à leur niveau de 2016. Ce n'est pas moins de 70 millions d'euros qui ont été ainsi sanctuarisés. Je l'ai déjà indiqué, je souhaite qu'un débat s'instaure dans le laps de temps qui nous est offert par cette prorogation de deux ans du dispositif sur les contours d'une nouvelle loi sur le développement des outre-mer, avec des aides plus ciblées et mieux adaptées à la réalité de chaque territoire.

> Le gouvernement a par ailleurs prorogé, l'année dernière, le dispositif d'aide fiscale à l'investissement jusqu'à fin 2020 dans les DOM et fin 2025 dans les COM et en Nouvelle-Calédonie. La défiscalisation et le crédit d'impôt permettent, en effet, de financer des projets structurants pour nos territoires. Ces outils ont donc vocation à être mis en oeuvre loyalement, et sans entraves.

> **Autre avancée substantielle, la garantie du préfinancement du crédit d'impôt a été mise en place.** Cet engagement avait été pris dans le cadre du PLF 2016, grâce à un amendement du député S. LETCHIMY. Je vous annonce que l'outil de garantie géré par BPI et connu sous le nom de RT (renforcement de trésorerie)-DOM est ouvert à compter du 1^{er} novembre au préfinancement du crédit d'impôt. De plus, en complément de cette garantie, BPI proposera, dès le début de l'année 2017, un préfinancement bonifié du crédit d'impôt : mes équipes sont en train d'affiner et de finaliser ce dispositif.

> **Le gouvernement souhaite, par ailleurs, soutenir les investissements à même de susciter la croissance de demain. L'avenir passe, n'en déplaise à certains, par davantage d'investissements publics.** Je poursuis à cet égard un dialogue très constructif avec le Commissariat Général à l'Investissement pour que tous les Outre-mer soient désormais pleinement bénéficiaires du futur PIA 3 (le « Grand Emprunt ») de 10 Mds €.

Parallèlement, je me suis entretenue vendredi dernier avec le Commissaire P.MOSCOVICI sur le déploiement du Plan Juncker dans les DCOM, moyennant la mise en place d'un partenariat adapté entre la Banque Européenne d'Investissement et l'AFD, qui, je le sais et je m'en félicite, est en voie d'adoption pour être opérationnel dès le début de l'an prochain. Je me suis prononcée, à cette occasion, en faveur d'une éligibilité des PTOM français (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, TAAF, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna) au Plan Juncker, rappelant que les habitants concernés sont citoyens de l'UE et électeurs au Parlement européen.

Le Commissaire MOSCOVICI s'est prononcé en faveur d'une telle extension du périmètre géographique de ce Plan ambitieux.

Soutenir la croissance des Outre-mer, c'est permettre la transition vers une économie verte pour ces territoires. La préservation de l'environnement, la valorisation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique s'inscrivent au coeur de la politique du gouvernement ; j'y avais d'ailleurs activement oeuvré en 2015, en tant rapporteure de la Loi « Transition Energétique ».

Ainsi, 15 M€ d'autorisation d'engagement sont prévues en 2017 pour un équivalent « Fonds vert » spécifiquement dédié, suite à l'engagement du Président de la République en février dernier, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

Il s'agit d'un instrument financier innovant, conçu en faveur du développement des énergies renouvelables et pour l'adaptation aux effets du changement climatique dans le Pacifique. Car nos 560 000 compatriotes du Pacifique Sud sont particulièrement impactés par les évolutions environnementales majeures qui s'annoncent... Je sais notamment que le Ministre de l'Economie bleue du Gouvernement de Polynésie, M. Teva ROHFRIETSCH ici présent, y est particulièrement attaché. Cet équivalent « Fonds Vert » pourra concerner, dès l'an prochain, des prêts à taux zéro, destinés à des projets environnementaux (climat, biodiversité, énergie, adaptation aux effets climatiques...); cet effort de l'Etat permettra ainsi de financer jusqu'à 70 M d'€ de projets structurants. Nos Outre-mer disposent de ressources substantielles : nous devons continuer à les valoriser car ils peuvent devenir les laboratoires de l'économie verte et de la croissance de demain !

Soutenir la croissance des Outre-mer, c'est, enfin, penser une nouvelle stratégie de développement.

Il s'agit là, je crois, du point le plus important : les Outre-mer doivent porter un nouveau modèle de développement. Dès ma nomination au Gouvernement, j'ai souhaité, avec le soutien du Président de la République et du Premier ministre, que nous portions ce changement de vision.

Le Projet de Loi Egalité réelle Outre-mer répond à cette grande ambition.

Il initie, d'une part, une nouvelle logique de développement économique, social et culturel pour les 20 prochaines années sur la base des plans de convergence. Il pose, d'autre part, les conditions favorables pour parachever l'égalité sociale dans tous les Départements d'Outre-mer, et pour l'accélérer encore davantage à Mayotte. Ce projet de loi permettra aux acteurs locaux de construire, en partenariat avec l'Etat, des politiques publiques différenciées et adaptées aux spécificités et aux priorités de chaque DCOM. Les plans de convergence feront, par exemple, une large place à l'innovation en tenant compte des atouts de chaque territoire. Je suis convaincue que la recherche et développement constituera alors une priorité pour eux, dans une logique d'excellence et de promotion des atouts locaux.

La nouvelle stratégie de développement que je défends pour les Outre-mer passe aussi par une meilleure intégration régionale. Le nouveau dispositif de l'aide au fret qui figure parmi les dispositions du projet de loi Egalité réelle Outre-mer est ainsi construit dans cette logique volontariste d'inscrire les échanges économiques dans nos zones régionales. Toujours dans cette visée, la refonte des modalités d'intervention du Fonds d'Echanges à but Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS) va favoriser un accroissement de la mobilité régionale pour les jeunes ultramarins.

Mesdames et messieurs,

L'action que nous menons en faveur des Outre-mer s'inscrit dans le cadre d'une ambition globale. Elle passe d'abord par un soutien résolu aux collectivités territoriales, décisives pour les économies ultramarines. **Elle vise ensuite à préparer l'avenir pour ces territoires.** En aidant les Outre-mer à s'adapter au changement climatique et à promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement, notre action en faveur des Outre-mer se déploie sur le long-terme. Croyez bien que nous sommes, au sein de mon Ministère comme à l'AFD, pleinement déterminés à assurer un développement juste, volontariste et solidaire pour les Outre-mer.

Enfin, le changement de méthode que nous portons est également un changement de vision qui sera significatif pour les Outre-mer. Les plans de convergence, co-construits avec les acteurs locaux, permettront de partir des réalités de nos territoires pour établir une véritable stratégie de croissance et de développement. **C'est une révolution conceptuelle qui confirme la place des Outre-mer au coeur de la République.**

Je vous remercie.



LETTRE D'INTENTION

signée par Ericka Bareigts et Rémy Rioux pour 2017



Paris, le 05 décembre 2016

La ministre des outre-mer

à

Monsieur le directeur général
de l'Agence française de développement

Objet : Lettre d'intention de mise en œuvre de l'action n°9 « appui à l'accès aux financements bancaires du programme I23 » pour l'année 2017

Le présent courrier détermine, pour l'année 2017, les intentions de mise en place et de suivi des crédits correspondant à la mise en œuvre par l'Agence française de développement de l'action n°9 « appui à l'accès aux financements bancaires » du programme I23.

Le secteur public local des collectivités d'Outre-mer s'inscrit au cœur du développement économique de ces territoires. Le secteur public local (collectivités locales, EPCI, établissements de santé, SEM, etc.) joue un rôle moteur sur l'activité économique par la commande publique, et les emplois directs et indirects qu'elle génère. Les collectivités locales participent activement à la redistribution dans le cadre des différentes prestations et accompagnements sociaux et leurs dépenses représentent près du quart du produit intérieur brut des départements d'outre-mer, contre seulement 11% dans l'Hexagone.

L'action de l'AFD auprès du secteur public se conçoit dans une logique d'appui et de conseil, qui s'exprime soit dans le prolongement de l'instruction d'un projet de financement particulier pour en optimiser l'impact, soit dans l'accompagnement à la définition et la mise en œuvre de politiques publiques, conformément au mandat du Contrat d'Objectifs et de Moyens qui donne à l'AFD un rôle d'« articulation au mieux des priorités nationales et des orientations exprimées par les collectivités locales ».

Pour les collectivités territoriales et leurs démembrements dont la situation financière est fortement détériorée, l'intervention de l'AFD peut être renforcée.

Par ailleurs, les effets liés au changement climatiques appellent à la mobilisation de politiques publiques d'atténuation et d'adaptation notamment dans les COM du Pacifique et en Nouvelle-Calédonie.

1. Objet de la présente lettre d'intention

La présente lettre vise à fixer les règles et le cadre prévisionnels de mise en œuvre des actions et bonifications de prêts au profit du secteur public ultramarin pour ses opérations d'investissement de l'année 2017, sous réserve de la notification effective des crédits après le vote de la loi de finances de 2017.

2. Plafonds des autorisations d'engagement pour 2017

45 M€ d'autorisation d'engagement (AE) ont été inscrits dans le projet de loi de finances initiale pour 2017 pour le financement de ces actions et bonifications de prêts de l'AFD. Le montant définitif sera déterminé dans une lettre de notification adressée par la direction générale des Outre-mer au cours du premier trimestre 2017.

3. Actions en faveur du secteur public

L'AFD pourrait bénéficier d'une capacité d'engagement totale de 45 M€, principalement pour la bonification des intérêts de ses crédits, et accessoirement, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte et établissements publics locaux, répartis en quatre compartiments selon la nature des projets financés :

- **25,5 M€** d'AE pour la bonification des prêts, d'un montant plafonné à 6 M€ par projet.
- **15 M€** d'AE pour un équivalent « Fonds vert » dédié à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et à Wallis et Futuna, réparti selon deux volets :
 - « PTZ vert » pour des prêts à taux zéro d'un montant plafonné à 12 M€ par projet environnemental (climat, biodiversité, énergie, adaptation aux effets climatiques ...) bonifiés aux conditions actuelles de marché, dans la limite de 200 points de base ;
 - subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (origination, structuration, suivi et évaluation des projets à forte valeur ajoutée climat et biodiversité financés par l'AFD).

Avant la mise en œuvre de ces projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'AFD recueille l'accord formel de la direction générale des Outre-mer.

- **2,5 M€** d'AE de subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit du secteur public et de la société civile à Mayotte :
 - assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'origination, la structuration et le suivi de projets financés dont notamment ceux liés au secteur de l'eau et de l'assainissement (constitution d'une unité de projet auprès du syndicat intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Mayotte - SIEAM).

Avant la mise en œuvre de ces projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'AFD recueille l'accord formel de la direction générale des Outre-mer et du Préfet de Mayotte.

- **2 M€**, d'AE de subventions pour la prévention renforcée de la dégradation budgétaire et l'accompagnement au redressement des collectivités publiques locales ultramarines et des EPCI en situation de fortes difficultés financières qui limiteraient leur capacité à mettre en œuvre des projets structurants. La gamme d'intervention sera graduée en fonction du positionnement de la collectivité au regard de critères comptables, d'indicateurs financiers et de la capacité de la collectivité à retrouver une situation équilibrée.

Avant la mise en œuvre de ces projets d'assistance, l'AFD recueille l'accord formel de la direction générale des Outre-mer.

4. Synthèse

Synthèse	AE 2017 M€
Prêt bonifié capé > à 6 M€ par projet	25,5
Fonds vert	15,0
Fonds Mayotte (subvention AMO)	2,5
Fonds CL en difficultés (subvention AMO)	2,0
TOTAL	45,0

L'estimation des besoins de crédits de paiement (CP) relatifs aux 6 M€ de subventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage détaillées ci-dessus est de 40% des AE en 2017 soit 2,4 M€, 40% en 2018 et le solde en 2019.



5. Compte-rendu à la DGOM

La lettre d'engagement pour 2017 prévoira qu'un compte-rendu annuel détaillé des actions mises en œuvre au cours de l'année sera adressé à la direction générale des Outre-mer avant la fin du premier trimestre 2018. Ces données devront être territorialisées.

Seront notamment précisés

- la liste des projets financés ;
- la liste des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- les caractéristiques des collectivités bénéficiaires ;
- les montants concernés (coût global de l'investissement financé, montant et durée du prêt, montant de la bonification, de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- la nature des investissements concernés ;
- l'impact global sur les finances des collectivités, l'impact social et environnemental attendus.

6. Communication

L'AFD devra mentionner, dans chaque contrat de prêt bonifié ou d'assistance, le soutien du ministère des Outre-mer ainsi que le montant des crédits engagés pour la bonification et l'assistance éventuelle.

Fait à Paris, le 5 décembre 2016

Vu, le directeur général de l'Agence
française de développement

Rémy RIOUX



La ministre des outre-mer

Ericka Bareigts



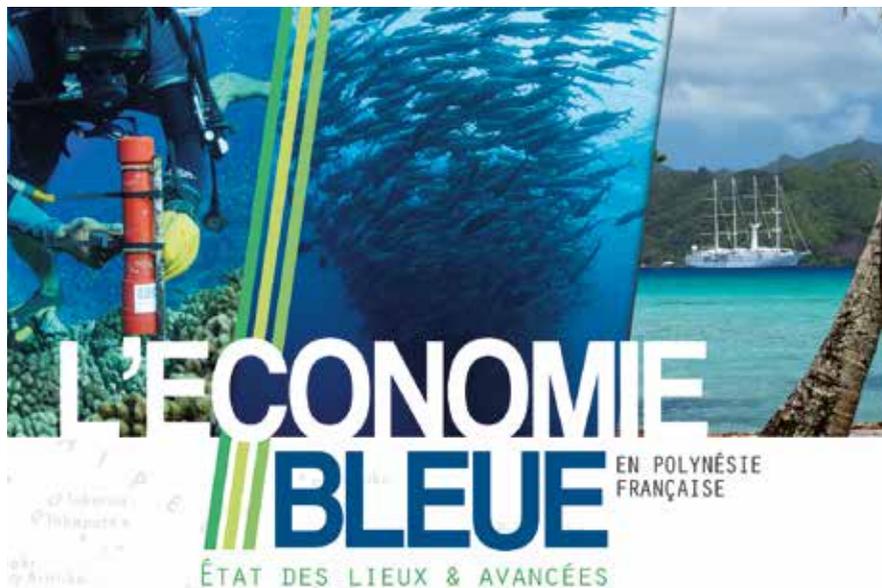
* Les AE pour une opération donnée correspondent à la somme non actualisée des bonifications à recevoir sur le profil de l'opération.

CONFÉRENCES LOCALES :

PROGRAMMES ET ACTES



L'ÉCONOMIE BLEUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



PROGRAMME

OUVERTURE 8h00

Thierry Paulais (AFD)

UN ÉTAT DES LIEUX

Poids de l'économie en Polynésie Française : éléments de cadrage

Pierre-Yves Le Bihan (IEOM) et Fabien Breuilh (ISPF)

PRÉSENTATION DE TRAVAUX RÉCENTS

L'élaboration d'une nouvelle stratégie « Pêche hauturière » pour le Pays

François Henry (AFD) et Cédric Ponsonnet (Direction des ressources marines et minières).

Les ressources minérales profondes de la ZEE de la Polynésie française : les résultats d'une expertise collégiale

Marc Taquet (IRD)

Retombées et enjeux du Tourisme nautique et maritime en Polynésie française

Stéphane Renard (Archipelagoes)

Energie thermique des mers (ETM) : état de l'art et problématique opérationnelle en Polynésie

Jean Hourcourigaray et David Wary (Airaro)

CLÔTURE 12h30

Teva Rohfritsch, (Ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, et de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'APF et le CESC).

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

Le projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), né en 2003 et formalisé par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de 7 partenaires institutionnels (l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), l'Institut d'Émission d'Outre-mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie française (SPPE), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français.

Le projet CEROM vise plus particulièrement :

- au renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes,
- à l'amélioration des méthodes de production,
- à la promotion de l'analyse économique à travers des travaux inter-institutionnels,
- à la construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Ce projet permet ainsi de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il s'articule autour de trois volets :

- l'élaboration de comptes économiques rapides ;
- la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ;
- la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

OUVERTURE

Thierry Paulais, Directeur de l'agence de Papeete de l'Agence Française de Développement (AFD)

Thierry Paulais remercie le Ministre Teva Rohritsch et tous les participants pour leur présence. La conférence est organisée par le CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), association de l'AFD, des instituts d'émission de l'Outre-mer et des instituts statistiques des départements et collectivités d'Outre-mer. Créée en 2004, cette structure élabore des comptes économiques rapides, produit des indicateurs synthétiques de conjoncture et réalise des études économiques d'ensemble sur les Outre-mer français.

Le CEROM vient d'achever une étude sur le poids de l'économie bleue en Polynésie française. Cette étude, qui fera prochainement l'objet d'une publication, est présentée en avant-première dans la première partie de cette conférence. Le CEROM est une institution légitime et bien armée pour effectuer ce travail et réunir les partenaires autour du thème de l'économie bleue. Elle dispose en effet des données statistiques nécessaires, bien que celles-ci demeurent lacunaires, comme l'expliquera Fabien Breuilh, directeur de l'Institut des statistiques de Polynésie française. En seconde partie de cette conférence se succéderont les présentations de travaux récents dans des secteurs clés de l'économie bleue : la pêche hauturière, les ressources minérales profondes, le tourisme nautique et l'énergie. L'objectif n'est pas d'être exhaustif, le thème de l'économie bleue couvre bien sûr davantage de domaines. Le choix des sujets s'est volontairement porté sur ceux pour lesquels existent des travaux récents ayant une réelle valeur ajoutée.

L'AFD, que ce soit dans le cadre du CEROM ou de manière autonome, est déterminée à travailler sur le thème de l'économie bleue dans les prochaines années. Ce thème n'est certes pas nouveau, et a notamment déjà été l'objet de normes européennes (directive-cadre 2008/56/CE "stratégie pour le milieu marin"). Et la Polynésie française n'est ni la seule ni la première à réfléchir sur ce thème : le cluster maritime français en métropole, la Nouvelle-Calédonie et la Martinique, les Seychelles ou l'île Maurice à l'étranger se sont déjà emparés de ce sujet. Cependant, en raison de ses caractéristiques exceptionnelles - zone économique exclusive de 5,5 millions de km², 121 îles -, la Polynésie française constitue un territoire éminemment propice à une économie bleue. Pour l'AFD, le thème de l'économie bleue est une opportunité singulière. Il inclut en effet les trois axes de sa stratégie en Polynésie française : la lutte contre les inégalités économiques et sociales ; l'émergence d'un nouveau modèle de développement ; la protection et la valorisation du patrimoine naturel.



L'un des formidables intérêts de ce sujet est l'existence d'un réel gisement d'emplois sous-jacent au développement des principales composantes de l'économie bleue. Il s'agit d'emplois pérennes, souvent dans des petites entreprises, familiales, aptes à maintenir les populations – et singulièrement les jeunes – dans les îles. De plus, ce type d'emplois est apprécié du fait de leur proximité avec les valeurs culturelles de la société polynésienne. La croissance bleue est donc essentiellement une croissance endogène. Elle ne ferme toutefois pas la porte aux investisseurs étrangers pour les moyens et gros projets, car certains secteurs, à l'instar de l'énergie thermique des mers, nécessitent de forts apports capitalistiques. C'est aussi une croissance vertueuse du point de vue environnemental et de la gestion des ressources naturelles que l'AFD entend soutenir dans les prochaines années.

Par ailleurs, l'économie bleue renvoie naturellement au thème des communs, qui fait aujourd'hui l'objet de nombreux travaux, notamment à l'AFD en Polynésie française en partenariat avec le CRIOBE (Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement). L'atoll de Fakarava, inscrit à la biosphère de l'Unesco, et qui attire un nombre croissant de touristes, en est un exemple : son lagon est le support de différents types d'activité (fermes perlières, pensions, clubs de plongée, etc.), et toutes dépendent entièrement de la qualité des eaux de ce lagon. Ainsi, la gestion de cet écosystème fragile est la clé de la réussite de ces opérateurs. Et ce qui vaut pour les lagons peut être généralisé à l'océan. L'AFD va continuer à approfondir cette thématique des communs, et plus généralement celle de l'économie bleue dans ses travaux, avec ses partenaires habituels : le gouvernement du Pays, l'ISPF, l'IEOM, l'Iframer, l'IRD, l'Agence des aires marines protégées, le CRIOBE, l'Université de Polynésie française, le cluster maritime et une diversité d'opérateurs privés.

Avant de laisser la parole aux présentateurs, je voudrais souligner qu'un sujet, apparemment éloigné de l'objet de la conférence, est en réalité prégnant et s'inscrit en filigrane dans toutes les présentations : c'est celui de la formation professionnelle. Le manque de main d'oeuvre qualifiée constitue souvent en Polynésie française le goulot d'étranglement du développement d'une filière ; c'est ce qui est ressorti par exemple des travaux ayant abouti à la définition de la stratégie pêche hauturière. La formation professionnelle et la gestion prévisionnelle des emplois vont par conséquent constituer un axe de travail prioritaire à court terme pour l'AFD, en lien avec le ministère du Travail, des Solidarités et de la Condition féminine.

ÉTAT DES LIEUX

Poids de l'économie bleue en Polynésie française : éléments de cadrage

Fabien Breuilh, Directeur de l'Institut des statistiques de Polynésie française (ISPF)

Fabien Breuilh s'appuie sur les travaux réalisés au sein du CEROM consacrés à l'économie bleue en Polynésie française pour présenter des éléments de cadrage et de réflexions sur ce thème afin d'alimenter les débats qui suivront. La géographie exceptionnelle de la Polynésie française est souvent considérée comme un handicap, mais doit aussi être appréhendée comme un atout, pour lequel le qualificatif « bleu » est particulièrement adapté. Située au milieu de l'océan Pacifique, de nombreuses routes commerciales maritimes s'y croisent et relient des régions du monde en forte croissance (Chine, États-Unis, Amérique latine). Le morcellement en cinq archipels sur un territoire marin supérieur à cinq millions de km² permet à la France d'être titulaire de la seconde plus grande zone économique exclusive (ZEE) au monde, derrière les États-Unis.

La notion d'économie bleue est généralement définie dans la littérature économique comme englobant toutes les activités économiques liées aux océans, mers et côtes, ainsi que l'ensemble des activités de soutien directement et indirectement nécessaires au fonctionnement de ces filières, quelle que soit leur localisation. Tous les secteurs sont concernés : primaire (pêche, aquaculture en mer, etc.) ; secondaire (transformation des ressources halieutiques, construction et entretien de navires, production énergétique, pose et entretien de câbles sous-marins, etc.) ; et tertiaire (transport de passagers, fret, exploitation de ports, recherche et développement, sauvetage en mer, aménagement du littoral, signalisation et cartographie, formation aux métiers de la mer, prestations de banque et d'assurance, etc.).

D'un point de vue méthodologique, l'évaluation du poids d'une filière peut être effectuée selon un périmètre plus ou moins large selon que sont pris en compte les impacts directs, indirects et/ou induits. À l'heure actuelle, les données nécessaires au calcul des impacts indirects et induits ne sont pas systématiquement disponibles, et nécessiteraient la mise en place d'enquêtes sectorielles annuelles auprès de tous les acteurs de la filière. Seuls des indicateurs suivis directs sont utilisés dans l'étude, parmi lesquels figurent le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaire généré, les financements mobilisés, ou encore l'emploi.

L'étude présentée utilise la nomenclature d'activité française (NAF) pour délimiter les contours de l'économie bleue : transport maritime ; construction et réparation navale ; construction d'ouvrages maritimes ; activités portuaires ; aquaculture et perles ; pêche, transformation et commerce de poissons. Afin de ne pas distordre l'analyse, le tourisme est traité indépendamment, de manière satellite, en raison de son poids prépondérant dans l'économie polynésienne.

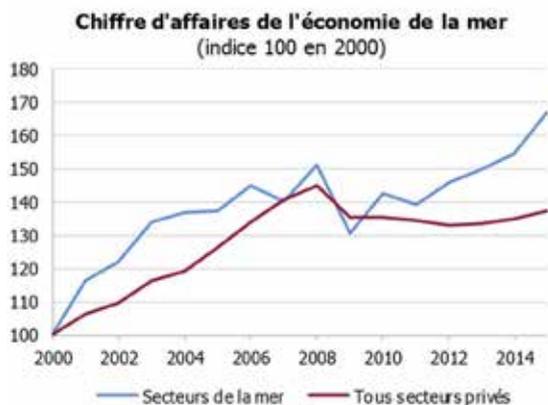
Une première approche générale révèle que chaque archipel a développé des spécificités. Les entreprises de perlicultures, qui représentent 43% du total des entreprises du secteur de la mer en Polynésie, sont principalement concentrées sur les îles des Tuamotu-Gambier. L'essentiel du reste de l'activité bleue se trouve aux îles de la Société, et principalement à Tahiti pour les activités portuaires et de construction navale. Seules 4% des entreprises du secteur de la mer sont domiciliées aux Australes ou aux Marquises. D'autres indicateurs montrent également la concentration de l'activité sur Tahiti, qui regroupe les trois-quarts des emplois salariés et 90% du chiffre d'affaires du secteur de la mer.

Le chiffre d'affaires déclaré de l'économie bleue (hors tourisme) est évalué à 40 milliards de francs pacifiques en 2015, dont plus du quart est généré par le transport maritime (voir diagramme ci-contre). Ce secteur concentre par ailleurs près de la moitié du financement bancaire du secteur de la mer, soit 8 milliards de francs pacifiques. En tout, 19 milliards de francs pacifiques d'encours de crédits ont été accordés à ce secteur, avec toutefois un fort taux de créances douteuses (27%) qui pèse sur la capacité d'emprunt des entreprises de l'économie bleue.

L'économie bleue représente environ 7% de l'économie polynésienne globale, selon une structure homogène (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, masse salariale globale, emploi salarié, encours de crédit) par rapport aux autres secteurs. Plus spécifiquement, 3 400 salariés et 1 500 non salariés travaillent dans les secteurs de la mer, couvrant des emplois majoritairement réservés à des profils masculins, jeunes et peu qualifiés. Ces emplois sont essentiellement offerts dans des TPE (très petites entreprises) pour un salaire moyen (280 000 francs pacifiques) inférieur à celui du secteur privé polynésien dans son ensemble (308 000 francs pacifiques).

Dans la globalité de l'économie polynésienne, le poids du secteur de la mer demeure donc modéré. Cela pose la question des freins majeurs au démarrage de l'économie bleue en Polynésie française. En effet, ce territoire est orienté vers le luxe, secteur moins sensible à la crise économique. De plus, on n'assiste pas à une raréfaction de la ressources halieutique ni à une baisse de la fréquentation des touristes. Il n'y aurait donc pas de freins majeurs exogènes : le Pays a les cartes en mains pour valoriser le secteur de la mer, qui repose par ailleurs en grande partie sur des activités primaires plus simples à développer que des activités industrielles.

En tendance, les activités liées à l'économie bleue sont toutefois plus dynamiques que celles du reste des opérateurs privés. La progression moyenne annuelle du chiffre d'affaires sur les dix dernières années est de 2%, alors que pour l'ensemble de l'économie du territoire celui-ci n'a augmenté que de 1,5%. En 2015, la progression calculée est particulièrement forte (+8% par rapport à 2014).



Source : ISPF, TVA, 2015

D'un point de vue sectoriel, le dynamisme récent est notamment lié à la multiplication des constructions d'ouvrages maritimes (+36% de chiffre d'affaires) tels que la gare maritime de Papeete, le réaménagement des marinas de Tahiti et Maupiti, la construction ou réhabilitation de divers quais et débarcadères partout sur le territoire. La filière pêche, dont le chiffre d'affaires a plus que doublé sur les cinq dernières années, a aussi contribué à cette progression.

L'estimation du chiffre d'affaires du secteur de la perle se heurte à un problème de suivi administratif des données comptables des entreprises perlières et nacrères, généralement petites, et qui n'ont pas à déclarer leur chiffre d'affaires en deçà de 15 millions de francs pacifiques. Il en résulte un chiffre d'affaires de 500 millions de francs pacifiques, en réalité sous-estimé en comparaison avec le montant total de 8 milliards d'exportation de cette filière. Le chiffre d'affaires réel est évalué entre 11 et 15 milliards de francs pacifiques, ce qui ferait passer le poids total de l'ensemble de l'économie bleue à 50 milliards de francs pacifiques.

Selon ces estimations, le secteur primaire de l'économie bleue (pêche et perle) contribuerait ainsi pour un peu moins de 2% dans la valeur ajoutée totale de la Polynésie française, mais à 80% des exportations (hors tourisme). Disposer d'une filière perlicole et halieutique plus structurée et d'un système statistique permettant de mesurer les niveaux de production et de chiffre d'affaires apparaît nécessaire pour mieux évaluer les performances de l'économie bleue et en dégager une stratégie à court et moyen termes.

Globalement, le solde total (biens et services) des échanges extérieurs liés à l'économie maritime est largement excédentaire, et s'élève à 10 milliards de francs pacifiques en 2015. Une partie des importations des produits de la pêche pourrait être limitée par une production locale de substitution qui favoriserait l'emploi et la valeur ajoutée locale. 20% des importations civiles en Polynésie française sont des produits liés à la mer.

L'Insee considère comme faisant partie du tourisme bleu métropolitain l'ensemble des activités touristiques réalisées dans les villes du littoral. Étant donné le caractère archipélagique du territoire polynésien, dans lequel la totalité des villes sont en bord de mer, cette approche reviendrait à considérer l'ensemble des recettes touristiques comme partie intégrante de l'économie bleue. L'étude présentée limite donc son analyse aux croisières et aux activités touristiques directement maritimes (plongée, excursions, etc.) : ces secteurs génèrent respectivement 11,7 milliards et 2,8 milliards de francs pacifiques de recettes, soit un quart de l'ensemble des recettes du tourisme évaluées à 50 milliards de francs pacifiques.

La finesse du pinceau statistique pourrait être améliorée de diverses manières. Un éclaircissement de la situation du secteur primaire par une meilleure structuration légale, des déclarations administratives annuelles et exhaustives, des enquêtes annuelles d'entreprises, des comptes sectoriels fiables sont nécessaires. Par ailleurs, la pérennisation des enquêtes dépenses/satisfaction et la mise en place d'une enquête pour évaluer les caractéristiques des dépenses des excursionnistes permettrait de finaliser le portrait des visiteurs.

D'autres pistes pourraient également être empruntées pour encourager le développement de l'économie bleue : développement de nouvelles activités (énergies marines, biotechnologies bleues, etc.) ; exportation de produits dérivés à forte valeur ajoutée (notamment dans le secteur primaire, par exemple la bijouterie à partir de la perle brute) ; valorisation de l'adéquation sectorielle de l'offre et du besoin de main d'œuvre.

Principaux chiffres de l'économie de la mer en Polynésie française en 2015

	Chiffre d'affaires	Emploi	Tissu d'entreprises	Encours de crédits bancaires
	Millions de F. CFP	Nombre de salariés	Nombre d'entreprises	Millions de F. CFP
Activités primaires et filières aval :	10 720	1 723	3 778	7 241
Pêche en mer	350	358	1 593	1 493
Transformation et conservation de produits de la pêche	3 658	88	26	357
Commerce de produits de la pêche	982	33	39	125
Aquaculture en mer	493	965	1 731	3 835
Transformation et commerce de perles	5 238	279	389	1 432
Construction et réparation navale :	2 678	168	95	573
Construction de navires et de structures flottantes	1 519	119	10	506
Construction de bateaux de plaisance	320	24	59	36
Réparation et maintenance navale	838	25	26	31
Activités maritimes portuaires et de transport :	25 358	1 513	367	10 728
Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	6 387	359	28	254
Transports maritimes et côtières	10 342	717	320	7 843
Activités portuaires et location de matériel de transport par eau	8 629	437	19	2 631
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE MARITIME, HORS TOURISME	38 756	3 403	4 240	18 542
PART DE L'ÉCONOMIE MARITIME, HORS TOURISME	5 %	6 %	7 %	7 %
ENSEMBLE TOURISME	125 056	10 310	2 817	31 160
PART DU TOURISME	15 %	17 %	4 %	11 %
ENSEMBLE POLYNÉSIE FRANÇAISE	809 793	60 833	63 111	280 298

Source : ISPF, JEOM, SCR

Echanges avec la salle :

Interrogé par **Yann Jacquemain**, chargé de mission Secteur privé à l'AFD, sur la part de l'économie informelle dans l'économie bleue, **Fabien Breuilh** affirme que cette part doit être équivalente à celle du reste de l'économie.

Jean-François Viremaux, gérant de la société Pacific Aquaculture Services, regrette l'approche économique strictement endogène du secteur de la pêche, qui ne prend donc pas en considération les flottilles étrangères. Pourtant, les services liés à ces navires représentent 2 milliards de chiffre d'affaires. Tahiti a la capacité de devenir une base de pêche internationale. Fabien Breuilh reconnaît que l'approche statistique ne retient que la pêche des entreprises du territoire sur le territoire.

Aline Baldassari-Bernard, présidente de la Tahitian Pearl Association of French Polynesia, précise que le manque de données statistiques sur le chiffre d'affaires du secteur perlier provient du fait que 90% des producteurs sont des TPE, dont les chiffres d'affaires inférieurs à 15 millions de francs pacifiques ne sont pas soumis à obligation de déclaration. Fabien Breuilh soumet l'idée d'une déclaration obligatoire, quel que soit le montant du chiffre d'affaires, comme outil statistique.

Mahé Charles, chef de projet à l'Agence des aires marines protégées à Papeete, interroge le choix d'écarter le tourisme du champ statistique de l'économie bleue. A Moorea, des études ont prouvé que 80% du tourisme est lié au lagon. Par ailleurs, il recommande que la notion de durabilité de l'activité ainsi que les dépenses publiques liées à l'environnement marin soient intégrées dans l'étude.

PRÉSENTATION DE TRAVAUX RÉCENTS

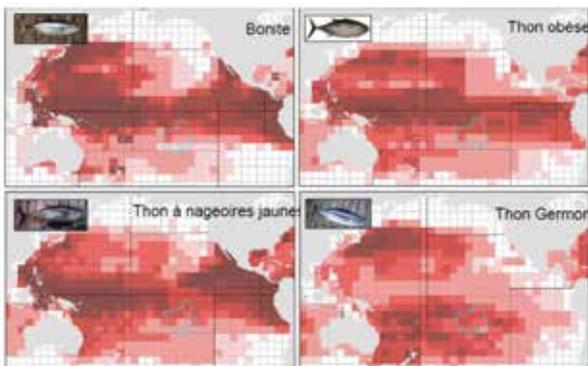
L'élaboration d'une nouvelle stratégie « Pêche hauturière » pour le Pays

Cédric Ponsonnet, Directeur-adjoint des ressources marines et minières (DRMM)

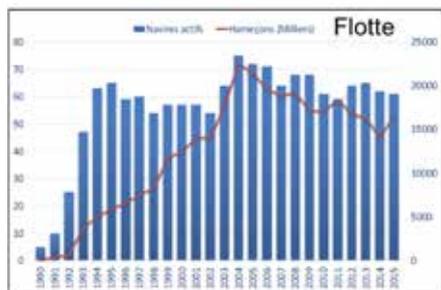
Cédric Ponsonnet présente des travaux en cours menés conjointement par la DRM et l'AFD, sous la tutelle du ministère de l'Economie bleue, qui devront aboutir à l'élaboration d'une nouvelle stratégie décennale pour la pêche hauturière (pêche au large sur plusieurs jours). Cette présentation est l'occasion de préciser la démarche suivie par le Gouvernement.

Un diagnostic a permis d'avoir une vision globale de la pêche hauturière au large de la Polynésie française. Celle-ci étant placée au milieu d'une plaque océanique, et compte tenu de l'origine géologique des îles - il n'y a pas de plateau continental - la pêche hauturière s'y effectuant est exclusivement une pêche pélagique. Dans le monde, les poissons pélagiques représentent environ 40% des captures de poissons marins, et 12% sont des gros pélagiques (thons et espèces à rostre comme l'espadon) dont les deux tiers évoluent dans les eaux du Pacifique. Dans ces eaux, la pêche à la bonite est la plus répandue (57% des poissons capturés pour 4 millions de tonnes), suivie par les pêches au thon à nageoires jaunes (21% pour 900 000 tonnes), au thon obèse (6% pour 240 000 tonnes) et au thon germon (4% pour 150 000 tonnes). Ces quatre espèces représentent la famille des thons tropicaux.

Dans l'océan Pacifique, les deux tiers de ces thons sont pêchés à la senne (pêche en surface par de grands navires). Les techniques de la palangre (12%), de la canne (8%) et de la traîne (2%) sont plus rarement utilisées. Au sein des thons tropicaux se distinguent les thons équatoriaux (bonite, thon obèse, thon à nageoires jaunes) dont les captures sont localisées essentiellement le long de l'équateur, donc légèrement au-dessus de la zone économique exclusive de la Polynésie française. Le thon germon est davantage subtropical et est pêché dans deux zones distinctes Nord et Sud ; mais la ZEE est encore une fois située à la marge de ce stock.



En Polynésie française, la pêche pélagique a commencé à se développer dans les années 1960 avec le développement de la motorisation et les premiers bonitiers, puis dans les années 1970 avec les poti marara (bateau de pêche polynésien utilisé pour pratiquer la pêche côtière). Cette pêche restait toutefois relativement côtière et durait rarement plus d'une journée, alors même que des flottilles étrangères exploitaient déjà les eaux polynésiennes, dont la délimitation en ZEE n'intervient qu'en 1982. La pêche palangrière semi-industrielle polynésienne ne débute que dans les années 1990 avec l'acquisition des premiers thoniers. Le développement est rapide grâce à la reconversion des bonitiers en bonitiers-palangriers et le début de la construction des navires sur le territoire (une trentaine sur la période). La flotte culmine en 2004 à 72 navires ; elle plafonne désormais à une soixantaine de navires depuis cinq ans. La professionnalisation et la modernisation de la pêche hauturière, mesurées par le nombre d'hameçons, a été plus lente et culmine également en 2004. Le nombre de captures suit la même dynamique que l'effort de pêche, bien que son maximum ait été atteint en 2001. En 2002-2003, les rendements en thon germon ont chuté dans le Pacifique centre, provoquant une nette baisse de la rentabilité des thoniers-congélateurs et l'abandon quasi-complet de cette technique de conservation des captures. Cela a encore des conséquences sur la pêche hauturière aujourd'hui, notamment en termes de zones d'exploitation.



Depuis 1993, l'ensemble des zones de pêches de la ZEE polynésienne a été exploité. Des pêches hors ZEE ont aussi eu lieu, particulièrement à l'occasion de pêches exploratoires cofinancées par le Pays pour aider les amateurs à identifier de nouvelles zones de pêche. Toutefois, malgré cette diversité de zones, l'effort se concentre massivement au Nord des Tuamotu et au Sud-Est de l'archipel de la Société. Corrélativement à la répartition des stocks et de l'effort de pêche de la flotte, plus de la moitié (54%) des captures des pêcheurs polynésiens est constituée de thons germans.

Ce diagnostic a permis la définition d'orientations stratégiques.

Tout d'abord, la Polynésie a la chance d'avoir des eaux internationales au Nord, à l'Est et au Sud, et donc l'opportunité d'étendre ses zones de pêches au-delà de sa ZEE. Cela nécessiterait d'une part le développement d'une filière de thoniers-congélateurs ou de nouveaux métiers moins limités dans l'exploration que les navires de pêche fraîche, et d'autre part la consolidation de cette dernière filière, notamment par la création de bases avancées. En second lieu, la création de filières économiques à travers le développement de services (ravitaillement, constructions, etc.) et la transformation locale des produits devrait être recherchée. Enfin, ces évolutions doivent être accompagnées par la révision des moyens logistiques, infrastructurels et humains adéquats.

Quatre scénarios de développement non exclusifs ont été identifiés à partir des éléments précédents. Le premier scénario vise à consolider le modèle actuel de la flotte polynésienne de pêche fraîche ciblant le germon. Il s'agit notamment d'optimiser la flotte et de sécuriser les débouchés à l'exportation. Le second scénario propose une diversification complémentaire par le ciblage saisonnier de l'espadon au sud de la ZEE, avec une conservation réfrigérée sous glace ou des navires relativement plus autonomes (conservation en congélation). Le troisième scénario envisage la reprise du métier de la congélation de longes de thon à bord, à travers un effort de rééquipement des anciens thoniers-congélateurs qui seraient alors capables d'étendre leur zone de pêches dans l'ensemble de la ZEE et les eaux internationales à proximité. Enfin, le quatrième scénario consiste en le développement d'une filière en hyper froid négatif, notamment pour le thon obèse avec des palangriers, afin d'atteindre de nouveaux débouchés tels que le marché des sushi bars en surgélation à sec (-50 à -60°C) ou du top-grade sashimi japonais en hyper surgélation (inférieur à -60°C).

Pour aboutir à la stratégie la plus pertinente pour le Pays, ces quatre scénarios devront être hiérarchisés. La démarche proposée par François Henry, expert de l'AFD est de réaliser dans un premier temps une évaluation des paramètres intrinsèques de chaque scénario : validation des potentiels de la ressource et des débouchés ciblés, adéquation de l'effort et des techniques de pêche, prise en compte des externalités, des données historiques, mais aussi des projets d'investissement envisagés actuellement. En second lieu, la hiérarchisation est permise par la constitution d'une matrice d'aide à la décision incluant une grille de critères obtenus à partir des orientations stratégiques et des objectifs de chacun des acteurs.

Le ou les scénarios retenus seront alors déclinés en projet et actions à mener dans le temps, ce qui nécessite au préalable l'identification des coûts de développement (infrastructure, foncier, moyens humains) pour chaque acteur, et des solutions d'accompagnement financier, mais aussi technique, réglementaire ou organisationnel à mettre en parallèle. Aussi, une analyse des risques de réalisation de la stratégie doit être réalisée, pour pouvoir aboutir à une proposition de programmation de mise en oeuvre du scénario et *in fine* la rédaction d'un schéma directeur opérationnel.

Celui-ci se basera sur trois livrables : un rapport sur les scénarii de développement, incluant notamment le diagnostic naval sur l'adéquation des navires actuels ou projetés par rapport aux options retenues ; un rapport sur le schéma directeur, incluant notamment le compte rendu de l'atelier de restitution sur les scénarii ; puis enfin un rapport final rassemblant l'étude des scénarii et l'établissement du schéma directeur, incluant notamment les comptes rendus des ateliers, la programmation de la mise en oeuvre schéma directeur et toutes les annexes pertinentes. Ce schéma directeur doit être livré en décembre 2016, par un cabinet d'études choisi à partir des termes de références rédigés avec l'appui de François Henry, expert pêche de l'AFD.

Echanges avec la salle :

Eric Clua, Responsable de la délégation régionale de l'Etat à la recherche et à la technologie, estime que la stratégie pêche hauturière se base sur trop peu de données relative à l'évaluation et la localisation des stocks, notamment dans un contexte de réchauffement des eaux.

Marc Taquet ajoute qu'aucune évaluation n'a été menée en dehors des données collectées auprès des pêcheurs. Il serait donc nécessaire de renforcer les travaux sur l'océanographie physique, à l'instar des flottilles espagnoles qui croisent ce type de données avec leur connaissance des déplacements halieutiques pour prospecter dans de nouvelles zones pour pêcher l'espadon. Par ailleurs, l'analyse par comparaison avec d'autres géographies devrait être développée : une observation de la pêche hauturière dans l'océan Indien montre le même type de variations avec quelques années d'avance sur le Pacifique.

Cédric Ponsonnet rappelle que l'état des stocks est évalué chaque année, et qu'il existe une connaissance précise de la circulation de ces stocks dans le Pacifique. Par ailleurs, la stratégie en cours d'élaboration qui a un horizon fixé à 10 ans, et le réchauffement climatique dont les impacts seront plus sensibles à long terme, ne répondent pas à la même temporalité.

Ressources minérales marines profondes en Polynésie française

Marc Taquet, Directeur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Polynésie française

Marc Taquet présente les résultats d'une étude récente sur les ressources minérales marines profondes en Polynésie française. Ces travaux ont été commandés conjointement par l'Etat et le Pays dans l'optique d'étudier le potentiel de développement d'une filière d'extraction, avec toutes les considérations économiques, écologiques et juridiques qui seraient engendrées. Ils interviennent donc avant toute exploration industrielle et ont pour but d'évaluer précisément la composition minérale des fonds marins polynésiens.

L'étude a été menée par un collège d'experts présidé par l'anthropologue de l'IRD Pierre-Yves Le Meur, qui se caractérise par sa pluridisciplinarité (anthropologie, biologie, droit, économie, géographie, géosciences), son éthique et sa dimension internationale. Un comité de pilotage composé des représentants des commanditaires et de l'IRD a suivi la progression des travaux. La méthodologie suivie a été rigoureuse ; un phasage de l'étude (préparation ; réalisation ; finalisation) a permis une restitution publique en mai 2016.

La synthèse des résultats révèle des connaissances encore lacunaires des milieux et des écosystèmes profonds, dont la formation de ces milieux est lente.

Selon l'étude, seuls les encroûtements obalifères sont présents en quantité importante et présentent un potentiel de classe mondiale, au niveau des monts sous-marins. Les nodules polymétalliques sont présents dans l'ouest de la zone économique exclusive, sans pour autant attester d'une densité et d'un volume comparables à d'autres zones comme celle de Clarion-Clipperton.



Aucun potentiel d'amas sulfurés (la Polynésie étant posée sur une seule plaque) ou de terres rares n'a été démontré.

La quantité d'une ressource ne suffit pas à assurer que son extraction sera économiquement viable. La rentabilité dépend de scénarii économiques difficiles à stabiliser : variation des cours, événements géopolitiques, carence de données sur le stock de ressource. Pour le développement polynésien, la question du potentiel de transformation sur le territoire (off-shore ou terrestre) doit aussi influencer sur la décision de lancer cette filière ou non. Aussi, la création d'une rente minière interroge sur la distribution de la valeur ajoutée qui en découlera.

Les infrastructures nécessaires pour ce type d'industries sont lourdes et conditionnées à l'appropriation de technologies spécifiques (microforages d'exploration ; gestion des déchets dans l'exploitation ; industrie transformative ; capacité de surveillance écologique en eaux profondes, etc). Toutefois, les entreprises françaises semblent bien armées pour répondre à ces défis technologiques et peuvent profiter d'une dynamique de recherche à l'échelle de l'Union européenne ainsi que de l'insertion dans d'autres réseaux internationaux (à l'instar de la Communauté du Pacifique (CPS) qui s'intéresse actuellement au Deep Sea Mining).

Des enjeux de gouvernance se dessinent aussi autour de l'exploitation des ressources minérales profondes. Juridiquement, la répartition des compétences et des normes réglementaires nationales et internationales nombreuses et opaques pourront constituer des obstacles, jugés non rédhibitoires par les experts. L'Etat français a d'ailleurs clairement indiqué que les ressources concernées appartiennent au territoire. Une discussion avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics, investisseurs, entreprises, associations, société civile) devra avoir lieu, selon des modalités qui restent à définir. Une politique publique précoce, explicite et adaptée devra donc mettre en harmonie les différentes temporalités géologiques, politiques, écologiques, économiques et culturelles avant toute décision de valorisation de ce potentiel minier.

L'étude montre donc qu'il existe un potentiel de classe mondiale d'encroûtements cobaltifères dans la ZEE, mais que leur valorisation ne peut se départir de risques spécifiques, notamment d'un point de vue environnemental. A partir de ce constat, l'étude émet une série de trois recommandations préalables à toute décision d'exploitation. Premièrement, construire un système d'information afin de mettre en cohérence et d'organiser l'accès aux données existantes. Deuxièmement, réaliser des campagnes d'exploration, la production de connaissances nécessitant le développement de technologies adaptées. Troisièmement, définir la stratégie de développement d'une filière sous-marine ou bien décider d'y renoncer, sur la base d'un travail de combinaison des données acquises avec des scénarios technico-économiques affinés et des premières consultations.

Si les conditions pour développer l'industrie extractive sont réunies, l'étude de l'IRD formule une série de six recommandations :

1. Associer les parties-prenantes et organiser les dispositifs de gouvernance suffisamment en amont et dans une logique participative
2. Inscrire le pays dans les dynamiques régionales, européennes et internationales de coopération, de recherche et d'innovation dans le domaine des ressources minérales marines profondes
3. Réaliser des programmes de recherche et de développement technologique pour l'exploration, l'exploitation et la métallurgie
4. Construire des dispositifs administratifs et réglementaires efficaces et attractifs pour le développement d'un secteur minier sous-marin
5. Définir des normes de sélection, de suivi et d'évaluation des projets miniers à des fins de contrôle et de transparence dans la communication publique
6. Organiser le suivi et l'évaluation de la politique des ressources minérales sous-marines pour mesurer le cas échéant, des réorientations

Echanges avec la salle :

Gérard Siu, *Président du cluster maritime de Polynésie française*, interroge le gouvernement sur la perspective d'une stratégie à long terme sur le thème de l'extraction minière au niveau du territoire, mais aussi au niveau régional pour pouvoir bénéficier d'appuis financiers et technologiques, en particulier en provenance de la France. Il demande aussi si un renforcement de ses capacités administratives est envisagé, notamment au niveau de la direction des ressources marines et minières.

En réponse, **Stephen Yen Kai Sun**, *chef de la cellule innovation et valorisation de la direction des ressources marines et minières du Pays*, confirme un besoin global de renforcement des compétences en Polynésie française. Il indique également que le projet d'extraction minière en eaux profondes demeure à l'heure actuelle une perspective de très long terme et que des phases d'exploration et de développement technologique sont encore nécessaires avant de définir une stratégie dans ce secteur.

Thierry Paulais, *directeur de l'Agence de Papeete de l'AFD*, résume une récente étude financée par la Communauté du Pacifique relative à l'analyse économique, financière et environnementale de trois exploitations minières dans le Pacifique. Les sulfures en Papouasie Nouvelle-Guinée sont très rentables ; tandis que l'extraction des nodules polymétalliques aux îles Cook révèle une rentabilité négative. La tendance est moins tranchée dans le cas de l'exploitation du cobalt aux îles Marshall étant donné la forte volatilité des cours de cette ressource.

Marc Taquet remarque en effet que les intérêts pour telle ou telle ressource varient dans le temps en fonction de la rentabilité attendue. L'exemple des terres rares l'illustre bien : en 2011, ces ressources étaient très recherchées et ont donné lieu à une étude menée par le géologue Yasuhiro Kato révélant leur forte présence à l'Est de Tahiti. Aujourd'hui, l'intérêt économique et stratégique pour les terres rares a nettement diminué, avec la découverte de substituts dans l'industrie des technologies d'information et de communication.

La rentabilité à long terme du cobalt serait assurée pour deux raisons. D'une part, l'essentiel du cobalt extrait aujourd'hui est un sous-produit de l'exploitation du cuivre provenant en grande partie du Congo. Or, les cours du cuivre sont actuellement en train de s'effondrer étant donné la formation d'importants stocks dans le monde, pouvant entraîner dans son sillon une baisse de la production de cobalt. Seule une mine au Maroc extrait directement du cobalt et ce serait également le cas d'une exploitation en Polynésie française dont les encroûtements cobaltifères sont très denses. D'autre part, aucun substitut au cobalt ne devrait être développé dans les trente prochaines années. Notons que ce matériau est utilisé dans une diversité d'industries de pointe : comme cathode dans la production croissante de batteries ; dans les alliages des réacteurs d'avion ; dans la production d'aimants permanents, etc. Par ailleurs, au-delà de sa rentabilité économique, l'extraction de cobalt en Polynésie française pourrait s'avérer hautement stratégique car la quasi-intégralité des sources actuelles est sous influence chinoise.

Thierry Paulais émet des doutes sur la capacité des experts à déterminer le caractère substituable d'un matériau à trente ans. Il signale également que le cours d'une matière première ne dépend pas seulement des variations de la demande mais aussi de celles de l'offre, et donc par exemple de la possibilité de découverte de nouveaux gisements ailleurs dans le monde rendant moins intéressante l'exploitation en eaux profondes en Polynésie française.

Aline Baldassari-Bernard, *Présidente de la Tahitian Pearl Association of French Polynesia*, interroge sur la certitude juridique de l'appartenance des ressources minières en eaux profondes à la Polynésie française.

Pour Marc Taquet, ce sujet n'est pas l'objet de débats, étant donné que les ressources présentes dans les sols polynésiens ne revêtent pas une importance stratégique liée à la technologie nucléaire. Toutefois, la Polynésie ne pourra pas les exploiter sans le concours financier et technologique de la France ou d'entreprises étrangères. Ainsi, quelle que soit la nationalité de l'exploitant, la réelle question est celle de la capacité du Pays à valoriser les ressources une fois extraites afin que la valeur ajoutée reste au maximum sur le territoire.

Retombées et enjeux du tourisme nautique et maritime en Polynésie française

Stéphane Renard, coordinateur du Tahiti Cruise Club et du Cluster maritime de Polynésie française

Stéphane Renard montre que l'augmentation des études internationales sur le tourisme lié à la mer a multiplié les qualificatifs qui y sont adossés (nautique, maritime, côtier, littoral, bleu...), au détriment d'une définition claire. Les autorités françaises métropolitaines ont tendance à assimiler le tourisme bleu au tourisme littoral, c'est-à-dire à toute activité se situant à moins de cinq mètres de la mer. La présentation se concentre sur le tourisme maritime et nautique, et plus particulièrement quatre segments facilement identifiables : la plaisance, le charter, le yachting et la croisière. Ces secteurs ont pour point commun d'être à la croisée de l'activité touristique et de la culture maritime, et de coupler des aspects de transports et d'hôtellerie. À cette liste auraient pu être ajoutés les sports et loisirs nautiques.

Le tourisme maritime est en pleine expansion dans chacune de ses composantes. Les retombées économiques de la plaisance ont augmenté de 40% depuis 5 ans ; le charter nautique a enregistré une hausse de 15% de son activité sur la même période ; le yachting progresse de 20% ; et la croisière a doublé son flux de passagers. Globalement, ces secteurs représentent en moyenne 11 à 14 milliards de francs pacifiques de retombées économiques par an pour le Pays. De plus, le tourisme maritime peut répondre à un enjeu de promotion en montrant la culture polynésienne de navigation et son lien consubstantiel à la mer.

Le segment de la plaisance bénéficie de données récentes pour estimer son activité, grâce aux enquêtes administrées par le CIE Tahiti Tourisme en 2015 et répétées en 2016. Ainsi, 2 500 visiteurs par an requièrent ce type de service, sur un total de navires estimé entre 750 et 800, soit 40% de plus qu'en 2010. Ce sont en majorité des voiliers, qui restent de longues périodes dans les eaux polynésiennes (pour 24% entre 60 et 90 jours, et pour 53% plus de 90 jours) selon un trajet usuel : entrée par les îles Marquises, passage par l'archipel des Tuamotu, puis par Tahiti et sortie par les îles Sous-le-Vent et Bora-Bora. Les retombées économiques équivalent à 1 milliard de francs pacifiques par an : en effet, les plaisanciers dépensent moins quotidiennement que les touristes classiques, mais restent en moyenne plus longtemps et visitent pour 84% d'entre eux trois archipels ou plus. Deux-tiers de leurs dépenses concernent la nourriture ou l'entretien de leur bateau. Ainsi, l'argent dépensé par les plaisanciers profite proportionnellement davantage aux îles éloignées, en dehors des circuits touristiques usuels.

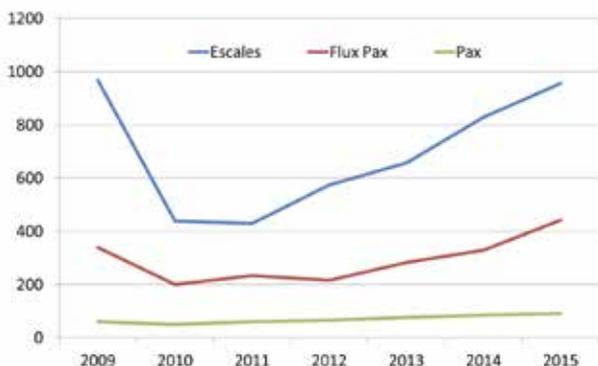
Le segment du charter nautique est encore méconnu et mal apprécié statistiquement. Son activité est pourtant en hausse continue depuis 10 ans, et agrège aujourd'hui plus de 6 000 visiteurs par an. L'offre de ce type d'activité est très structurée et requiert un besoin d'investissement constant (un voilier de plus de 4 ans n'est plus attractif). Le charter nautique polynésien est soumis à une forte concurrence internationale (Seychelles, Maldives, Thaïlande), mais Tahiti en est le fer de lance dans toute la région du Pacifique Sud. Ces dernières années, le secteur est monté en gamme et le type de touristes s'est diversifié. Il est aussi marqué par une certaine uberisation, avec une hausse des prestations non déclarées. Parmi les professionnels, 21 sociétés, dont la moitié aux îles Sous-le-Vent, se partagent le marché, c'est-à-dire 104 voiliers dont 95 catamarans. Il y a 10 ans, 60% des navires étaient encore des monocoques, reflet de l'effort de modernisation du secteur. Celui-ci est toutefois très concentré : trois compagnies (Tahiti Yacht Charter, Dream Yacht Charter, The Moorings Sunsail) concentrent 75% de l'offre et 85% de l'activité. En termes de réglementation, tous les acteurs s'accordent à dire que le régime de licence charter est obsolète et freine le développement de l'activité. Le besoin de réforme avait déjà été évoqué en 2009 lors du Forum du tourisme nautique, mais aucun des travaux n'a pour l'heure abouti. Aussi, un régime de défiscalisation existe, mais pas de soutien spécifique à l'exploitation par des incitations financières ou des détaxes. Surtout, le secteur souffre d'une importante carence statistique qui empêche un suivi satisfaisant de l'activité et ses tendances et révèle peut-être un défaut de prise en compte de la part du gouvernement. Par ailleurs, la préservation de l'environnement ne doit pas empêcher le développement de l'activité lorsque les restrictions ne sont pas nécessaires (c'est le cas notamment du mouillage sur les fonds sableux ou sans enjeu environnemental fort) afin de conserver une bonne liberté de circulation et de mouillage dans les lagons, indispensable à l'attractivité du secteur. D'une manière générale, l'impact sur l'environnement est limité : la flotte est relativement petite et les corps morts se sont multipliés. Les efforts sur la signalétique et l'équipement des îles en stations de pompage devront permettre de réduire à zéro les rejets en mer d'eaux noires et grises. En termes d'infrastructures, dans les archipels, de petites marinas vivantes, attractives et bien gérées sont nécessaires. Pour cela, le secteur a besoin d'un référentiel ou d'un schéma d'aménagement nautique, pour cadrer les acteurs publics et privés dans le développement des infrastructures. Ce chantier devrait être lancé dans les prochains mois par le gouvernement.

Par exemple, le projet d'extension conséquente d'une marina à Uturoa n'est pas adapté à ce type de tourisme. Une des réussites du secteur est la progression de la formation des populations pour devenir skippers et hôte(sse)s (notamment grâce à la Chambre de commerce) : cela constitue un véritable atout concurrentiel pour l'expérience touristique et culturelle à bord des navires et doit à ce titre être soutenu et amplifié.

Le segment du yachting de luxe a fait l'objet d'une étude en 2013 menée par le Port autonome de Papeete et la chambre de commerce et d'industrie, en marge des travaux relatifs à la rénovation du dock. La géographie polynésienne est a priori taillée sur mesure pour ce type de tourisme (longues distances, beauté des paysages, etc.). Pourtant, sa progression demeure limitée, avec une activité d'environ 50 yachts par an. En effet, ce secteur touristique n'est pas conventionnel et n'entre donc pas dans les schémas d'organisation administrative classique. Cela contribue fortement au manque d'attractivité générale de la Polynésie française sur ce segment. Un exemple de bonnes pratiques peut être trouvé en Australie, qui pour aider au développement du yachting a mis en place des régimes ad hoc en matières de douanes, de fiscalité et d'immigration.

Le développement du secteur de la croisière est structuré autour du Tahiti Cruise Club et enregistre une croissance homogène sur tous les types de croisières qui a engendré 10,8 milliards de retombées économiques pour le pays en 2014. En additionnant les croisiéristes (dont une tête de ligne est en Polynésie française) et les excursionnistes (dont le navire ne fait que transiter), 90 000 visiteurs sont concernés en 2015. De plus, le nombre de touchées augmente également et dépasse les 900 la même année, ce qui fait mécaniquement augmenter le flux passager total (environ 440 000).

Aujourd'hui, plus de 30 compagnies visitent la Polynésie française contre une dizaine en 2007-2008. Cette croissance est saine. Le territoire demeure maître de son développement en la matière, à la différence notable de la Nouvelle-Calédonie qui est extrêmement dépendante notamment de la compagnie P&O Australia qui amène la grande majorité des touristes et impose ses conditions d'exploitation. En Polynésie française, tout le cadre réglementaire a été revu depuis 2011 grâce à une bonne coordination des acteurs publics et privés, et répond désormais aux standards internationaux. Un effort doit être aujourd'hui fourni pour créer de véritables autorités portuaires dans les îles afin notamment de mieux gérer le planning des escales. Pour le moment, seule Tahiti peut s'appuyer sur ce type d'autorité avec le Port autonome de Papeete.



Echanges avec la salle :

Mahé Charles, *Chef de projet à l'Agence des aires marines protégées à Papeete*, demande si et comment les freins sociaux et environnementaux sont pris en compte dans les analyses prospectives du segment « plaisance ».

Stéphane Renard admet que l'augmentation du nombre de bateaux de plaisance ces dernières années a conduit à un relatif phénomène de rejet de la part de la population locale. Il est le résultat d'une multiplication des conflits d'usage, malgré la transformation du profil des visiteurs à la voile dont le pouvoir d'achat a considérablement augmenté. Toutefois, pour le moment, l'équilibre n'a pas été trouvé : il passera par la création ou le renforcement de liens économiques et sociaux entre navigateurs et locaux et une meilleure cohérence dans la gestion des espaces publics maritimes.

Christian Picard, *Directeur de la société Tahiti Yacht Charter*, le terme de charter nautique est un anglicisme qui correspond mal à l'activité décrite : le vocable croisière privative doit être préféré. Par ailleurs, ce secteur représente une niche d'emplois nouveaux dans les îles, à la fois dans les équipages, mais aussi à terre dans les domaines de l'hôtellerie ou de la maintenance. Néanmoins, il est nécessaire de faire le lien entre ces emplois et les écoles en mettant en place des formations adaptées. Aussi, la réglementation ne doit pas exiger des diplômes pour lesquels la formation n'est pas disponible sur le territoire, comme c'est le cas pour le Certificat d'initiation nautique (CIN) requis pour les hôte(sse)s embarqué(e)s.

Eric Malmezac, *Gérant de la marine Taina*, revient sur l'équipement des marinas et précise que la marina Taina est adéquatement équipée pour la protection de l'environnement comme l'atteste le label de qualité Pavillon bleu reçu pour la quatrième année consécutive. De plus, en accord avec le Port autonome de Papeete, un système de mouillage de bateaux a été mis en place avec possibilité de pompage des eaux grises à la marina.

Etienne Boutin, *Directeur de la société Tahiti Océan*, détaille les données relatives au segment du yachting : depuis le début des années 2000, une cinquantaine de yachts de luxe par an vient en Polynésie française, représentant 300 équipages et 300 à 400 passagers par an, pour environ 1 milliard de retombées économiques pour le Pays.

Thierry Paulais, sur le secteur de la croisière, nuance l'optimisme qui entoure les annonces d'augmentation des capacités des méga-paquebots accostant en Polynésie française. Des analyses sur la rentabilité économique, dans son acception au sens large, ont montré que le secteur des méga-paquebots avait des retombées globalement négatives dans certaines géographies (par exemple à Venise : peu de recettes pour les habitants, destruction des canaux, etc.). Ainsi, avant de se lancer dans le développement de ce secteur, les dégâts et la pollution engendrés, mais aussi les dépenses d'infrastructures (quais, passerelles, pistes d'avion) nécessaires pour accueillir ce type de navire doivent impérativement être pris en compte.

Stéphane Renard, ce sujet de préoccupation est bien connu et analysé depuis sept ans en Polynésie française, notamment à partir d'autres grands ports de référence comme Marseille, habitués à recevoir des paquebots à partir desquels jusqu'à 7 000 passagers peuvent escaler. La Polynésie française demeure une petite destination de croisière, aujourd'hui les paquebots les plus volumineux accueillent jusqu'à 3 000 passagers. Cette capacité restreint déjà le nombre d'escale possible, inimaginable par exemple à Tahuata. Le Tahiti Cruise Club conseille donc aux compagnies de croisière des itinéraires adaptés à la taille de leurs navires. Les distances océaniques et les capacités réceptives et logistiques des escales locales et régionales protègent l'ensemble des Etats et territoires insulaires du Pacifique Sud de la fréquentation de ces méga-paquebots qui ne seraient pas rentables dans la zone. En revanche, le risque — puisqu'il ne se construit plus de nouveaux navires de taille intermédiaire (800-1 500 passagers) — est de voir ces destinations n'accueillir dans un avenir proche que de petits paquebots d'excursions ou de luxe de moins de 600 passagers. C'est ce contre quoi il faut parvenir à lutter. L'investissement public peut demeurer léger si un simple quai à tender pour le débarquement de petites navettes est suffisant. Toutefois, si l'objectif politique est d'augmenter les têtes de ligne, des projets plus importants d'infrastructures seront à programmer sur Tahiti uniquement. Cela est déjà envisagé à Papeete, ce qui amplifiera sa position de hub régional de la croisière, sans vocation pour autant à occuper une place de rang mondial.

Enfin, la Polynésie française, grâce à une politique active de diversification du type de compagnies, de navires, de têtes de ligne et de clientèles permet d'éviter les écueils liés à une fréquentation de croisière captive. Cette maîtrise permet d'anticiper, organiser, structurer le secteur avant d'entamer tout nouveau palier de progression. Ainsi, la Polynésie française échappe au problème de rentabilité économique négative qui caractérise la Nouvelle-Calédonie : les îles Loyauté sont véritablement saturées, ce qui engendre un déséquilibre social et un appauvrissement des populations.

Energie thermique des mers : état de l'art et problématique opérationnelle en Polynésie

David Wary et Jean Hourcourtgaray, fondateurs du bureau d'étude Airaro

David Wary, cofondateur du bureau d'études Airaro, explique le principe de fonctionnement de l'énergie thermique des mers. Ce procédé utilise la différence de température entre les eaux profondes froides et les eaux de surface chaudes pour vaporiser puis condenser un fluide de travail à faible température de vaporisation. C'est l'inverse du fonctionnement d'un réfrigérateur. Une différence de 20°C est suffisante pour mettre en mouvement une turbine à vapeur et produire de l'électricité. Cette énergie est garantie, permanente, renouvelable et pourrait satisfaire la totalité des besoins de la planète, à la différence de l'énergie solaire ou de l'éolien qui ne sont que des énergies intermittentes.

Le principe technique de fonctionnement peut varier entre cycle ouvert et cycle fermé. En cycle ouvert, un pompage d'eau chaude de surface passe dans un évaporateur sous vide. L'eau de mer sous faible pression se vaporise, ce qui fait tourner une turbine et produit de l'électricité. La vapeur est ensuite retransformée en liquide grâce à l'eau froide remontée au travers d'un condenseur. Ce procédé crée aussi de l'eau douce, l'étape d'évaporation provoquant une désalinisation de l'eau de mer. Aujourd'hui, le cycle ouvert n'est pas privilégié car les turbines nécessaires avec une vaporisation basse pression sont très volumineuses. Au contraire, le cycle fermé concentre la plupart des travaux de recherche. Il consiste en une boucle fermée avec un mélange à base d'ammoniac comme fluide de travail, qui mis en contact avec une eau chaude à 26° se vaporise dans un évaporateur à double paroi. La vapeur obtenue monte en pression et fait tourner une turbine, puis le fluide de travail est recondensé en captant les frigories contenue dans l'eau profonde.

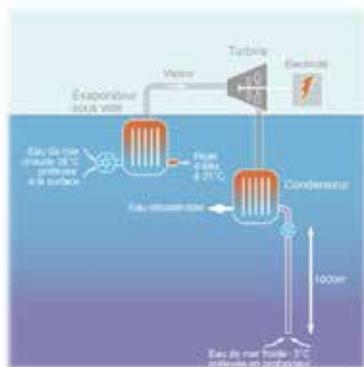


Figure 1 : Cycle ouvert

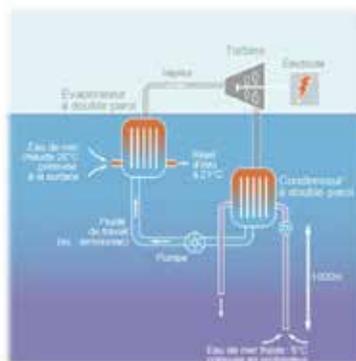


Figure 2 : Cycle fermé

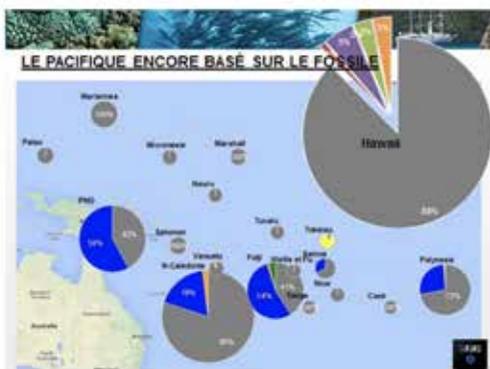
La technologie de l'énergie thermique des mers est toujours considérée en état de recherche et développement. Le procédé n'est pourtant pas nouveau. En effet, dans 20 000 lieues sous les mers, Jules Verne évoquait déjà une source d'énergie qui proviendrait de ce différentiel de température. Dans les années 1880, le physicien Arsène D'Arsonval établit la première formulation du principe physique de l'énergie thermique des mers. Puis, dans les années 1930, le physicien Georges Claude, qui a contribué à la fondation de la compagnie Air Liquide, a réussi à concevoir les plans d'une centrale d'une puissance de 800 kW, mais son projet n'a pas abouti en raison d'une structure défectueuse des canalisations maritimes. Dès 1982, les ingénieurs japonais ont installé une unité de 120 kWh à Nauru ; puis, en 2001, un système off-shore d'une puissance de 1 MW pour le compte d'un institut indien. Toutefois, ces projets ont peu fonctionné encore une fois à cause des canalisations. Aujourd'hui, une unité de test est développée par DCNS à la Réunion, une centrale on-shore de 100kWh a vu le jour à Hawaï, et enfin le projet NEMO de centrale off-shore de 10 MW devrait être livré pour 2018 en Martinique.

Certaines conditions de fonctionnement doivent être réunies pour que cette technologie fonctionne. Tout d'abord, l'énergie thermique des mers n'est envisageable que dans les milieux tropicaux : un gradient de température de 20° C est suffisant, mais un écart de 1 ou 2 degrés supplémentaires permet une amélioration de la production finale d'électricité de 12,5 à 25%. Aussi, des importants volumes d'eaux froides (2 à 3 m³/s/MWh) et d'eaux chaudes (4 à 5 m³/s/MWh) sont nécessaires, et impliquent des diamètres de canalisations très importants (supérieurs à 5 mètres pour une centrale off-shore de 10 MW, alors que les industries pétrolières actuelles travaillent avec des conduites verticales de 70cm maximum).

On distingue deux types de centrales. Les centrales on-shore, qui vont puiser l'eau profonde à plusieurs kilomètres (3-4 km à Tahiti), sont limitées en puissance en sortie par la taille des canalisations : il est difficile de dépasser 2 mètres de diamètre à terre. Toutefois, la technologie de ces conduites posées sur les fonds marins est déjà maîtrisée, car déjà utilisée dans les SWAC (Sea water air conditioning) par exemple. Dans les centrales off-shore, la canalisation de puisage est pendante en dessous de la plateforme et l'électricité est produite sur place, puis reliée à la terre par un câble, ce qui est plus simple que de tirer une conduite.

À Tahiti, dans les années 1980, un projet on-shore de 5 MWh a été développé par Comité national pour l'exploitation des océans (CNEOX, aujourd'hui Ifremer), sur la digue de Motu Uta. Le projet était bien avancé, mais a été abandonné suite à la fin du second choc pétrolier et la remise en cause du schéma économique de l'époque.

Jean Hourcourigay, cofondateur du bureau d'études Airaro présente l'énergie thermique des mers comme une solution aux problématiques énergétiques en milieu insulaire. Un panorama du mix énergétique des pays du Pacifique montre que ceux-ci sont extrêmement dépendants de l'énergie fossile. Hawaï, dont la consommation est équivalente à celle de tous les autres territoires de la région (hors Australie et Nouvelle-Zélande), s'est fortement engagé sur le chemin de la transition énergétique en affichant l'objectif d'un abandon complet des sources fossiles à l'horizon 2030, à l'exception du transport aérien. À l'inverse, en Nouvelle-Calédonie, la perspective d'une transition à moyen terme est illusoire en raison d'un lien entre l'industrie extractive (nickel) et la production d'énergie par des centrales au charbon. Autre cas, la Papouasie-Nouvelle-Guinée assume le choix de barrages hydrauliques pour 60% de ses besoins en énergie, qui s'accompagne toutefois de forts impacts environnementaux. Pour les petites îles du Pacifique, à l'exception de Tokelau qui a bénéficié d'un soutien de l'ONU pour développer l'énergie photovoltaïque, le constat d'une dépendance au fossile est frappant. À Tahiti, le résultat est plus nuancé : le mix énergétique est composé à 25% d'hydraulique, 72% de fossile et le solde en photovoltaïque. Tous les pays de la région ont affiché leur volonté de transition énergétique à court terme.



Une centrale ETM devient économiquement intéressante à partir d'une production de 20 MWh. Le coût unitaire d'une telle centrale serait de 300 millions d'euros, ce qui revient à un coût de 15 000€/ kWh installé. Cet objectif est ambitieux mais cohérent avec l'état de l'art. Des petites îles comme Vanuatu, Tuvalu ou les îles Salomon, malgré le très haut prix actuel de leur électricité, ne sont donc pas des marchés rentables car loin de la consommation minimale de 20 MW.

Tahiti possède ce marché. Si l'on compare avec les autres territoires ultramarins français, Tahiti se révèle être le plus intéressant pour le développement d'une centrale ETM off-shore de forte puissance : gradient de température le plus élevé, moindres risques cycloniques que dans les Caraïbes, bathymétrie intéressante, proximité des grands fonds, prix actuel de l'électricité plus élevé.

Classement	Ile	Nature			Economie	
		ΔT (°C)	Bathymétrie (km)	Cyclones	Infrastructure	Energie
1	Tahiti	22,5	3 à 4	Faibles	bon	très favorable
2	Guadeloupe	22	4 à 4,5	Forts	bon	favorable
3	Martinique	22	3 à 4,5	Forts	bon	favorable
4	Nouvelle-Calédonie	20,5	2 à 4,5	Forts	bon	moins favorable
5	Réunion	19,5	3,5 à 4,5	Forts	bon	peu favorable

Le projet d'une centrale ETM à Tahiti permet ainsi de proposer une solution à 20 MWh, soit 160 GWh de production annuelle, ce qui équivaut à 30% de la consommation tahitienne. Une telle production permettrait de remplir l'objectif politique de 50% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dès 2023/2024.

De plus, Tahiti concentre un pôle de qualité sur les technologies abyssales, qui réunit un tissu d'entreprises spécialisées autour des deux SWAC en fonctionnement, et des différentes études de faisabilité pour l'ETM et pour l'exploitation du bassin minier en eaux profondes. Une véritable filière peut naître, ce qui permettrait d'obtenir une défiscalisation nécessaire, et amortirait plus rapidement les infrastructures afférentes (ex : dock flottant ou en forme de radoub pour l'assemblage et la maintenance des plateformes *off-shore*). La synergie pourrait aussi opérer en matière de formation d'une main d'oeuvre compétente, à terre et embarquée.

Enfin, le projet répond aux conditions du marché tahitien. Le prix de production ciblé est de 200€/MWh, soit un prix moyen de vente publique TTC de 300€/MWh. Cela équivaut au prix actuel pratiqué pour l'énergie fossile, et est moins coûteux que l'énergie solaire en batterie (400€/MWh).

Afin de respecter le coût unitaire fixé (300 millions d'euros), une défiscalisation est sollicitée auprès de Bercy, à hauteur de 25 à 30%. Le projet ne pourra pas bénéficier de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), car ce dispositif de péréquation n'est appliqué que dans les départements d'Outre-mer. Le modèle économique d'une centrale ETM à Tahiti doit donc être viable aux conditions de marché, ce qui aidera par ailleurs à prouver son caractère exportable.

Concrètement, un tour de table aura lieu avant la fin 2016 avec les partenaires techniques, les partenaires financiers locaux et nationaux (Caisse des dépôts et consignations) et le partenaire industriel DCNS. Pour que le projet voie le jour, il sera aussi primordial de renforcer le soutien de l'Etat, notamment à travers la possibilité d'une défiscalisation et par le dépôt d'un dossier dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA). Par ailleurs, la réglementation locale doit évoluer pour rendre possible le projet, particulièrement en matière environnementale. Il n'existe pour l'instant aucune norme équivalente aux normes Seveso. La Polynésie française ne doit pas innover en la matière mais transposer ce cadre afin de rassurer les partenaires financiers et assureurs. Le projet test de centrale ETM Nemo en Martinique a d'ailleurs été classé Seveso 3. De plus, les études d'impact environnementales devront s'adapter à la méconnaissance des environnements abyssaux, car il est très difficile techniquement de décrire précisément ce milieu, notamment en termes faunistiques.

Enfin, concernant la réglementation maritime, il sera nécessaire de transposer les normes européennes relatives au bateau de travail de plus de 10 000 tonnes. Du côté de la recherche et développement, le bureau d'étude va poursuivre son apport à DCNS, dans la définition des conduites de puisage et la réalisation d'une modélisation intégrée comportant une soixantaine de critères essentiels pour l'installation d'une centrale ETM.

Echanges avec la salle :

Interrogé par **Nicolas Gruet**, *architecte naval*, sur la possibilité de produire en Polynésie française tout ou partie des éléments nécessaires à une centrale ETM, Jean Hourçourigaray estime que la gamme industrielle requise est hors d'accès pour le territoire (hauts-fourneaux pour l'acier, usine d'échangeurs...). L'assemblage pourra toutefois être réalisé à Tahiti, ainsi que la formation du personnel. Aussi, la Polynésie française gardera le succès de cette première exploitation réussie.

DCNS mise sur ce projet pour en faire une vitrine dans le Pacifique et ainsi toucher les autres îles dont la consommation est supérieure au point d'inflexion de 20 MW, c'est-à-dire principalement celles qui accueillent une base navale (Guam, Marshall, Hawaï). DCNS est en concurrence avec la société américaine Lockheed Martin sur ce marché anglophone

Interrogé par la salle sur le caractère fatal de l'énergie thermique des mers et, si l'objectif est de se substituer aux centrales thermiques, sur la mise au point d'un schéma redondant, Jean Hourçourigaray préfère le terme d'intermittent à celui de fatal et assure que l'ETM est bien une énergie garantie. Le système de production est totalement redondant et comprend, notamment, deux câbles d'export et quatre tranches.

Jimmy Wong, *Directeur général de la société Sunzil*, spécialisée dans l'énergie solaire tient à rectifier un chiffre : aujourd'hui, cette énergie renouvelable peut être produite pour 100€/MWh. Il s'étonne que les Etats-Unis n'aient pas encore mis au point une centrale ETM alors que des projets pilotes ont été testés à Hawaï il y a plusieurs décennies. Pour Jean Hourçourigaray, l'explication est à chercher du côté économique : les Etats-Unis sont dans une logique pétrolière et n'ont donc pas intérêt à développer une énergie permanente garantie renouvelable actuellement.

Jimmy Wong estime qu'avec un prix de production de 200€/MWh, le prix de vente de l'électricité ETM sera prohibitif. Jean Hourçourigaray admet qu'il est nécessaire au préalable que la base de calcul du prix de l'électricité (PETACE) soit nettoyée afin d'obtenir un équilibre économique. Néanmoins, les faits que 20MWh puissance garantie ne puisse être atteint par une autre énergie renouvelable, et que le coût initial est amorti sur 20 ans, doivent être pris en considération.

Thierry Paulais questionne la capacité de production d'un tuyau de 6m de diamètre. Jean Hourçourigaray affirme pouvoir qualifier techniquement ce tuyau. C'est d'ailleurs l'objet du partenariat entre le bureau d'études AIRARO et DCNS qui a fait des percées technologiques majeures en matière de conduites.

CLÔTURE

Teva Rohfritsch, *Ministre de la Relance économique, de l'Economie bleue, de la Politique numérique, de la Promotion des investissements*, conclut la conférence, satisfait de cette amorce de clarification de la notion d'économie bleue et de présentation des enjeux qui l'entoure. Les travaux devront se poursuivre et réunir régulièrement tous les partenaires concernés.

La Polynésie française dispose d'un grand nombre de ressources bleues dont il convient de faire un état des lieux. Premièrement, les lagons sont la plus grande richesse du fenua. Ils fournissent plus du quart des apports alimentaires extraits de la mer. L'exportation des ressources lagonaires a généré près de 9 milliards de francs pacifiques de recettes en 2015 et l'essentiel des activités touristiques tourne autour de l'utilisation du lagon. Certains lagons montrent des signes d'affaiblissement, notamment dans les îles les plus habitées ou en cas de forte activité perlicole. Néanmoins, dans l'ensemble, ils sont encore globalement peu exploités et peuvent soutenir des activités à diverses échelles, de la polyactivité à l'activité semi-industrielle, ceci dans une logique de développement durable.

Deuxièmement, concernant les ressources du large, on constate à l'échelle du Pacifique que les captures sont en augmentation constante et que la plupart des espèces sont proches de la pleine exploitation, notamment le thon obèse qui est déjà surexploité à l'ouest de l'océan Pacifique. Les eaux internationales qui jouxtent la zone économique exclusive polynésienne sont de plus en plus fréquentées par des flottes étrangères. En revanche, les eaux polynésiennes sont bien préservées : 60% de la surface demeure quasiment inexploitée et la production locale ne représente que 0,18% des captures totales de thons dans l'océan Pacifique. Il existe donc un potentiel significatif pour un développement raisonnable. Certains Etats indépendants du Pacifique sont parfois dans l'obligation de vendre des licences de pêche pour générer des recettes, au détriment de la préservation des ressources halieutiques.

Troisièmement, en termes de ressources minières, les études menées par l'IRD ont montré que les terres rares et les nodules polymétalliques sont en quantité insuffisante pour présenter un intérêt économique. En revanche, la présence d'encroutements polymétalliques riches en cobalt notamment dans les parties nord-est et sud-ouest des Tuamotu et au sud des îles de la Société laisse percevoir une possibilité de développement d'une filière d'extraction, qui devra faire appel à des investisseurs français ou internationaux. Il est au préalable nécessaire de poursuivre les explorations, puis de vérifier que les conditions environnementales sont réunies.

Le Gouvernement travaille, avec ses partenaires, sur les différents secteurs de l'économie bleue.

En matière de perliculture, un an de discussions, parfois animées, avec les professionnels du secteur a été nécessaire pour redéfinir leur cadre de travail, dans le but de redorer ce secteur et en améliorer l'appréciation statistique. Des outils de régulation de la production seront donc créés, autour de la mise en place de quotas de production par île et par entreprise définis selon la capacité d'absorption des lagons. Une technique de « compter/peser » sera adoptée pour une quantification fiable de la production ; aujourd'hui, la simple limitation par surface autorisée ne permet pas de connaître le nombre de perles produites. Dans chaque atoll, des comités de gestion réunissant les professionnels pourront adopter des objectifs de production, dans le cadre du quota, pour favoriser par exemple une stratégie commune de qualité. Parallèlement, des quotas d'importation de nucleus seront décidés. Le gouvernement entrevoit aussi la possibilité d'une certification facultative des produits commercialisés (un label pour les perles supérieures à 0,8 cm, mais aussi des labels de qualité supérieure si les professionnels le souhaitent). Une amélioration de la productivité et de la qualité des perles sera recherchée via le développement d'écloserie d'huîtres perlières sélectionnées. Des projets soutenus par la Direction des ressources maritimes et minières se structurent, à l'instar du projet d'affermage de l'écloserie de Rangiroa en 2017, ou la mise en place d'un prototype de centre de réception et de grossissement d'huîtres perlières à Takapoto. Aussi, le gouvernement souhaite encourager la création de produits à forte valeur ajoutée, particulièrement autour du bijou.

Afin de limiter un maximum l'impact de l'activité sur l'environnement, des zones dédiées pour la collecte et l'élevage seront délimitées, et des obligations en terme de gestion des déchets édictées. Le désastre de Takaroa, causé par la surexploitation pericole et le rejet de déchets sans filière de traitement, doit servir d'avertissement. Une surveillance de la qualité des lagons sera d'ailleurs mise en place par la Direction des ressources maritimes et minières. Pour cela, une véritable traçabilité doit être menée du producteur au commerçant, ce qui implique préalablement l'identification de tous les acteurs de la filière et une clarification de sa gouvernance. Un Conseil de la perliculture sera créé afin d'institutionnaliser le dialogue.

En matière de pêche hauturière, le Gouvernement a rédigé avec l'aide de l'AFD les termes de référence de l'appel à candidature pour définir la stratégie dans les dix années à venir. Les différents scénarios de la stratégie seront soumis aux professionnels du secteur de la pêche et à l'Assemblée de Polynésie française.

Un des objectifs est l'obtention du label de pêche durable MSC (Marine Stewardship Council) en maintenant l'interdiction de la senne et du filet et en encourageant la pêche sélective à la palangre, tout en doublant l'effort de pêche total. Cela implique de mettre en place les outils financiers adéquats. Le gouvernement envisage de bonifier de 20% les mesures d'incitation à l'investissement pour les deux prochaines années, à condition que le bateau soit construit localement.



Depuis cette annonce, treize navires sont en attente de construction, ce qui montre le dynamisme du secteur. Aujourd'hui seuls 50 ont une activité régulière ; cela laisse une marge de progression pour les pêcheurs et les entreprises polynésiennes de construction.

La zone économique exclusive de la Polynésie française est entourée de flottilles étrangères. Etant donné que les stocks de pélagiques sont circulants, tout poisson non pêché dans les eaux polynésiennes est capturé par ces navires étrangers. Cette réalité doit notamment relativiser les volontés de sanctuarisation de certaines zones, afin de ne pas limiter la capacité future à exploiter cette ressource qui ne fait pas que passer. C'est le cas du meka, pêché par les espagnols au large des îles Australes. Il existe tout de même des zones à préserver, spécialement les zones de ponte. Un potentiel économique existe également autour des flottilles étrangères. Il n'est pas question de leur accorder des licences de pêche, mais de leur proposer des activités de transbordement, de maintenance ou de changement d'équipage sur les îles polynésiennes. Deux opérateurs privés occupent déjà ce secteur à Papeete pour un chiffre d'affaire annuel de deux milliards et des besoins ont été identifiés aux Marquises.

Dans le secteur de la pêche lagonaire, les communautés sont de plus en plus demandeuses d'un cadre réglementaire adaptable. Un nouveau « Code de la pêche » sera donc élaboré au cours du deuxième semestre 2016. Il consolidera l'ensemble des réglementations existantes et introduira notamment l'utilisation systématique de plans de gestion et de valorisation.

La flotte de pêche côtière professionnelle continue de croître progressivement et représente plus d'un tiers des captures des ressources du large et deux fois plus d'emplois que la pêche palangrière, mais elle est dispersée sur l'ensemble de la Polynésie et son suivi est délicat. Des utilisations abusives des aides financières disponibles sont souvent suspectées. A l'instar du suivi « VMS » de la flotte palangrière, opérationnel depuis 2012, des balises individuelles seront installées à bord des navires et les données serviront à valider les déclarations d'activité et l'utilisation des aides. Un appel d'offre a été lancé au mois d'août 2016. En parallèle, des études sont menées sur la faisabilité de mettre en place une carte de paiement électronique pour le carburant afin de faciliter la traçabilité et le contrôle des aides.

Le secteur de l'aquaculture peut être relancé en accompagnant les professionnels. Une réserve foncière de 22 ha à Faratea sera aménagée pour y développer des activités relatives à la production, à la transformation et au conditionnement de produits d'origine marine ou aquacole. Une certaine masse critique sera toutefois nécessaire pour rentabiliser ces infrastructures. L'objectif est de renforcer la compétitivité de la filière et, progressivement, de diminuer l'aide publique à l'exploitation. Déjà plusieurs projets privés sont identifiés concernant l'aquariophilie (bénitiers et poissons d'ornement), l'élevage de crustacés (crabes de palétuvier et crevettes), de poissons (Chanos chanos) ou d'algues. L'appel à projets auprès des investisseurs potentiels a été lancé au début du second semestre 2016, la mise à disposition des espaces d'exploitation est prévue pour le 1^{er} semestre 2017.

Le projet aquacole de Hao comporte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques importants. Le montant global de l'investissement était initialement estimé à 150 milliards CFP à terme, avec 450 à 500 emplois directs créés. Ce sera finalement sans doute un montant inférieur. L'investisseur chinois prévoit toutefois toujours une production annuelle potentielle à terme de 50 000 tonnes de poissons sur toute la Polynésie française. Les dossiers d'autorisation sont en cours d'instruction par les services du Pays et les travaux préparatoires du site ont démarré (enlèvement des terres polluées, route de contournement, déplacement de la centrale EDT...). Une attention particulière sera portée sur le respect des normes en matière de protection de l'environnement et de techniques d'élevage. Un comité scientifique sera d'ailleurs constitué pour suivre dans le temps l'évolution du lagon de Hao. Ce projet est aussi une opportunité en termes de transfert de technologie de la Chine vers la Polynésie française.

Concernant les ressources minières, des travaux de réforme du code minier, qui date de 1985, sont menés avec l'appui du BRGM. Des australiens se sont déclarés intéressés par les phosphates de Makatea. Un renforcement des moyens humains de la DRMM est également nécessaire.

Enfin, la Polynésie française s'est dotée d'un schéma directeur des énergies renouvelables depuis le 31 janvier 2012. Ce schéma encourage à l'innovation et le Gouvernement supporte le projet de centrale ETM, dont la réalisation serait une source de fierté locale et nationale.

Quatre grands principes directeurs guident les travaux du Pays :

- Garantir une gestion durable des stocks et de l'écosystème
- Veiller à instaurer un cadre réglementaire adapté et adaptable, incluant une gouvernance participative
- Rationaliser les outils financiers de soutien des filières vers une plus grande efficacité et une plus grande efficience
- Renforcer les capacités des individus par la formation



LA PRODUCTIVITÉ COMME RELAIS DE LA CROISSANCE CALÉDONIENNE ?



PROGRAMME

ACCUEIL DES PARTICIPANTS (7H45)

OUVERTURE (8H00):

En présence de Thierry LATASTE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

DIAGNOSTIC : UN IMPERATIF DE CHANGEMENT

Caractérisation du modèle de croissance historique et analyse de ses performances et des causes de son essoufflement

Matthieu MORANDO (IEOM)

Les leviers du changement : présentation des liens entre productivité, compétitivité et croissance

Olivier SUDRIE (DME)

L'évolution de la formation et de la productivité du travail en Nouvelle-Calédonie

Samuel GOROHOUNA et Catherine RIS (UNC)

Les schémas possibles de répartition des fruits de la croissance

Olivier SUDRIE (DME)

TABLE RONDE (10H15) :

LA PRODUCTIVITE POUR RENOVER LE MODELE DE CROISSANCE

- **La formation des hommes**
- **L'innovation dans l'entreprise**
- **Les politiques publiques d'accompagnement**

Introduction : *Philippe GERMAIN, Président du gouvernement*

Intervenants :

Michel MERZEAU (CCI)

Baptiste FAURE (CGPME)

Daniel OCHIDA (MEDEF)

CLOTURE (12H30)

SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT DU 5 AOÛT 2016, NOUMÉA

L'Agence Française de Développement organise, tout au long de cette année, des conférences économiques dans chacune des géographies d'Outre-mer. Partant du constat de l'épuisement progressif du modèle économique ultramarin, ces manifestations sont conçues comme des moments d'échanges privilégiés avec les acteurs économiques de chaque géographie pour réfléchir aux inflexions à apporter afin de restaurer une croissance forte, soutenable et riche en emplois.

L'objectif principal de la conférence calédonienne, qui s'est tenue à la Chambre de commerce et d'industrie le 5 août dernier, était de réfléchir aux nouveaux vecteurs qui assureront la croissance future ; les gains de productivité y figurent en bonne place.

Ce cycle de conférences s'achèvera, le 5 décembre 2016 à Paris, par une conférence qui permettra de restituer les travaux des conférences régionales, et ainsi de rendre compte de la richesse des débats qui ont animé notre conférence calédonienne.

Merci encore à tous pour vos contributions au débat,

Karine de Frémont
Directrice de l'agence AFD de Nouvelle-Calédonie

L'économie calédonienne enregistre, depuis une dizaine d'années déjà, un net tassement de ses rythmes de croissance : la valeur ajoutée hors nickel, qui progressait à un rythme annuel moyen supérieur à 5% en termes réels à la fin de la dernière décennie, n'augmente quasiment plus aujourd'hui.

Cette panne de croissance s'explique, en partie, par des facteurs conjoncturels (achèvement de la construction des usines métallurgiques, fin progressive de grands chantiers publics, stagnation -voire baisse- des transferts publics métropolitains...). Mais ce ralentissement de l'activité révèle surtout l'essoufflement du modèle historique de croissance.

L'économie calédonienne s'est développée historiquement en adoptant un schéma de croissance extensive. La demande a été en grande partie alimentée par des transferts extérieurs massifs (dotations de l'État mais aussi investissements directs étrangers dans le secteur du nickel) ainsi que par des dépenses publiques croissantes (tant en fonctionnement qu'en investissement). Cette demande croissante a suscité la création de nouvelles capacités de production dans de nombreux secteurs de l'économie, y compris hors nickel. L'activité s'est développée en mobilisant toujours plus de capital et plus de travail, mais sans véritable impératif de compétitivité.

Ce schéma s'épuise dès lors que les moteurs extérieurs cessent d'exercer toute leur poussée. Le retour à la croissance impose désormais de changer de modèle afin de trouver de nouveaux relais, plus endogènes. La productivité et la compétitivité apparaissent ainsi comme les vecteurs de la croissance future de l'économie calédonienne ; une croissance forte, dont les fruits devront être mieux répartis, et qui assurera l'augmentation régulière du revenu de tous ses acteurs, aussi bien des entreprises que des ménages ou de la collectivité pour enclencher ainsi un cercle vertueux de croissance. L'enjeu est de taille.

Un modèle historique désormais à bout de souffle

La conférence a débuté par une intervention de Matthieu Morando -IEOM-, qui a fourni un éclairage sur les évolutions de longue période de l'économie calédonienne, démontrant que la Nouvelle-Calédonie a connu, entre le début des années 1960 et 2010, une période de très forte croissance économique (graphique 1). Au cours de ces « 50 Glorieuses », le produit intérieur brut (PIB) a crû, en moyenne, au rythme de 3,9% par an (en termes réels, c'est-à-dire hors effets-prix). Cette croissance sur un demi-siècle permet à la Calédonie de figurer, en 2014, sur la troisième marche du podium des grandes puissances économiques régionales avec un PIB par habitant de l'ordre de 3,6 millions de FCFP (à prix et taux de change courants), juste derrière la Nouvelle-Zélande (4 MF CFP) et l'Australie (5,6 MF CFP).

Un schéma de croissance extensive tirée par des moteurs exogènes

Un schéma de croissance extensive tirée par des moteurs exogènes Les moteurs historiques de ce développement économique sont bien connus :

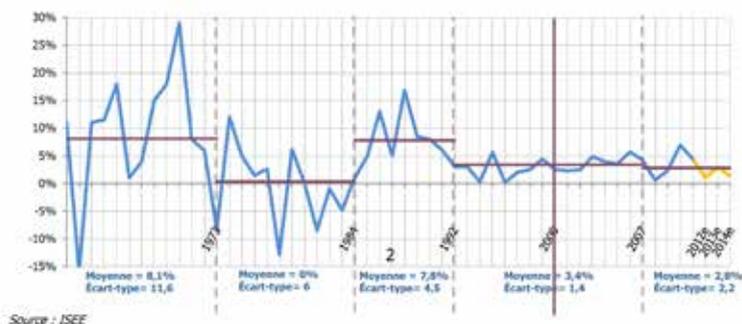
- > La croissance a été tirée, en premier lieu, par le nickel (dont le « boom », à la fin des années 1960 est encore gravé dans toutes les mémoires). Et, plus récemment, par le nickel cette fois-ci avec la construction de deux nouvelles usines métallurgiques dont les investissements avoisinent les 15 milliards de dollars ;
- > La croissance a également été alimentée, de manière plus régulière, par la hausse continue (au moins jusqu'en 2008) des transferts publics métropolitains ;
- > Enfin, la croissance a été tirée par les investissements publics qui ont triplé entre 2000 et 2013 pour atteindre, à cette date, les 60 milliards de F CFP, soit 6% du PIB.

Ces moteurs puissants ont longtemps favorisé la création de richesse (valeur ajoutée) dans le secteur marchand hors nickel. Celui-ci s'est développé pour répondre, en premier lieu, à la demande de consommation des ménages (qui a quasiment doublé entre 2000 et 2014), mais aussi aux besoins des entreprises en matière d'équipement (la valeur de la production du bâtiment et des travaux publics a triplé entre 2003 et 2011) ainsi qu'à leur demande d'intrants (la valeur des services rendus aux entreprises a plus que doublé sur la même période, Graphique 1 : Les « 50 Glorieuses » calédonniennes). En 2015, les activités marchandes hors nickel contribuaient ainsi à plus des trois-quarts de la valeur ajoutée totale¹.

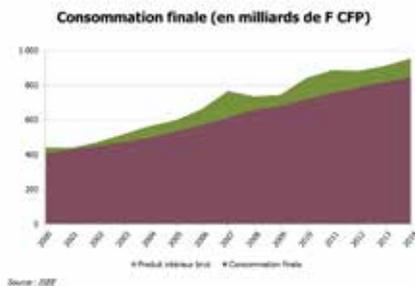
La consommation des ménages et des administrations publiques apparaît comme un élément stable et robuste de la croissance (graphique 2), tandis que l'investissement a joué un rôle d'accélérateur sur la dernière décennie (graphique 3).

Graphique 1 : Les « 50 Glorieuses » calédonniennes

Taux de croissance réel du PIB (1961-2014)



Graphique 2 : Une croissance vigoureuse de la consommation

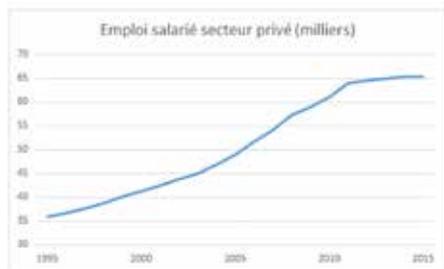


Graphique 3 : Des investissements plus volatils



Le regard de la longue période révèle que l'économie calédonienne s'est développée historiquement en adoptant un **schéma de croissance extensive** mobilisant toujours plus de capital (public et privé) et toujours plus de travail. Entre 1995 et 2010, l'emploi salarié dans le secteur privé a crû ainsi en moyenne de 3,6% par an (graphique 4), soit exactement au même rythme que l'activité sur la même période. Dans ces conditions, les gains de productivité ont été globalement nuls (graphique 5).

Graphique 4 : Une croissance extensive qui mobilise toujours plus de travail



Source : ISEE

Graphique 5 : Une croissance sans gains de productivité



Source : S. REY (CATT, Université de Pau & Pays de l'Adour) et C. RIS (LARE, Université de Nouvelle-Calédonie)

Une absence de relais endogènes de croissance

Ce modèle extensif – qui a eu des conséquences très positives – s'essouffie dès lors que ses moteurs exogènes cessent d'exercer toute leur puissance. Et cela sera le cas à partir de 2012 (cf graphique 10) avec l'achèvement des travaux de construction des nouvelles usines métallurgiques, l'arrêt progressif des grands chantiers publics (aéroport, infrastructures routières, jeux du Pacifique) et la stabilisation (voire la baisse²) des transferts publics métropolitains.

Olivier Sudrie – DME – a ainsi mis en exergue les fragilités intrinsèques (et structurelles) du modèle de croissance historique calédonien :

1. Le faible auto-dynamisme de l'économie. Les décisions d'investissement privé semblent plus poussées par la conjoncture qu'elles ne la tirent. Les effets d'accélération³ sont d'autant plus limités que, d'une part, la faiblesse de la demande ne justifie pas de nouveaux investissements et que, d'autre part, les incertitudes institutionnelles raccourcissent l'horizon des acteurs et favorisent leur attentisme. De plus, la concentration des richesses (le rapport inter décile est de 7,9 en Nouvelle-Calédonie contre 3,6 en métropole) freine la consommation en favorisant l'épargne qui est souvent placée en dehors du pays ;
2. La faible compétitivité de l'appareil productif calédonien. La rentabilité intrinsèque de nombreux investissements était probablement insuffisante. Ceux-ci n'ont pu se réaliser sans une réduction massive du coût du capital (double défiscalisation) et sans une protection de marché parfois élevée⁴. Ces politiques commerciales protectionnistes, conjuguées à l'étroitesse des marchés et à d'autres caractéristiques de l'ultrapériphéricité, ont favorisé une concurrence de nature oligopolistique. Cette faible concurrence a pu favoriser une hausse des marges – et donc des prix élevés (« la vie chère »⁵) – se traduisant par des distorsions dans la répartition primaire de la valeur ajoutée et, partant, dans celle de la consommation des ménages⁶. Tous ces phénomènes ont concouru à réduire la taille réelle du marché solvable et donc les effets multiplicateurs de la consommation⁷.

Au total, un faible auto-dynamisme et une faible compétitivité se conjuguent pour limiter l'émergence de relais de croissance endogènes. La consommation montre des premiers signes d'essouffement (graphiques 6 et 7), tandis que l'investissement, en particulier celui des entreprises, marque le pas depuis plusieurs années (graphiques 8 et 9).

Graphique 6 : Un tassement récent des importations de biens de consommation



Graphique 7 : Un repli du marché de l'automobile



PRODUCTIVITÉ, COMPÉTITIVITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

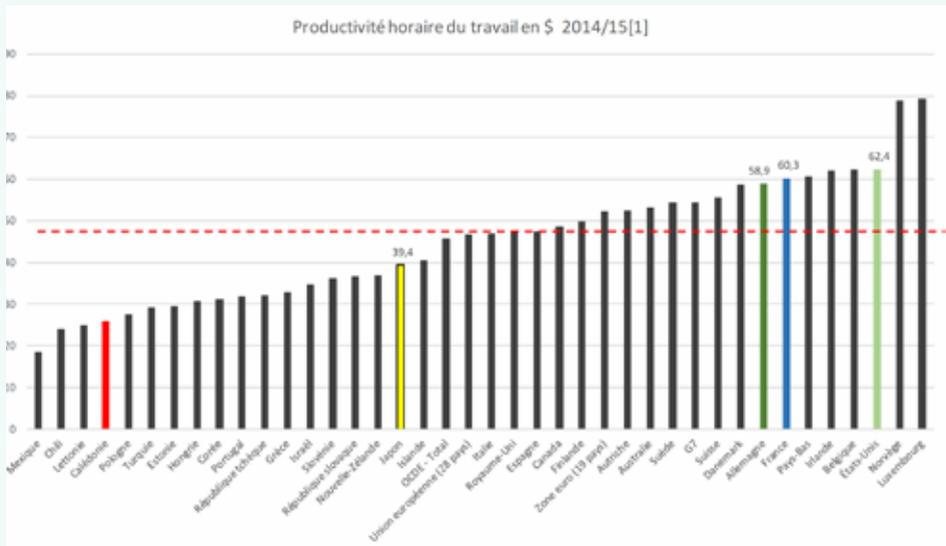
La **productivité** est le rapport entre le volume de la production et la quantité de ressources mises en oeuvre pour l'obtenir (INSEE). En pratique, la productivité est calculée sur un seul facteur (généralement le travail). On parle alors de **productivité apparente**. Celle-ci est définie comme la valeur ajoutée (richesse) créée en moyenne par un travailleur au cours d'une année ou, mieux, au cours d'une heure de travail (productivité dite horaire).

Les **gains de productivité** mesurent la croissance de la richesse obtenue à travail constant (par exemple en équivalent d'une heure de travail). Pour ne pas être victime de l'illusion monétaire, la croissance de la richesse est mesurée hors inflation (en termes « réels » ou encore à prix constants).

Enfin, la **compétitivité** est la capacité d'une économie à conquérir des parts de marché en affrontant avec succès la concurrence. Il est d'usage de distinguer la **compétitivité-prix** (qui permet de conquérir des parts de marché sur les concurrents grâce à des prix plus faibles), de la **compétitivité-qualité** (qui permet de gagner des parts de marché grâce à des produits innovants et de meilleure qualité, ou encore en bénéficiant d'un environnement des affaires plus favorables que celui prévalant chez les concurrents).

QUEL EST LE NIVEAU DE PRODUCTIVITÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

La productivité apparente des salariés du secteur privé était, en 2015, de l'ordre de 10 millions de FCFP. Mais cette évaluation est trompeuse. Pour comparer ce niveau de productivité à celui des autres pays, il faut tenir compte en effet du niveau des prix calédoniens (qui se situent dans la fourchette haute des prix mondiaux). A « parité des pouvoirs d'achat » (c'est-à-dire en intégrant ce différentiel de prix), la productivité est réduite environ de moitié. Au taux de change de 2010 (pour les comparaisons internationales), la productivité horaire des salariés du secteur privé calédonien ressort à un peu plus de 25 dollars de l'heure. Comme le montre le graphique ci-dessous, la productivité est plutôt faible en Nouvelle-Calédonie (barre rouge) au regard de celle prévalant dans les pays de l'OCDE. Elle est inférieure de plus de la moitié de celle de la métropole (ou de l'Allemagne) dont les niveaux de productivité atteignent les 60 \$ par heure.



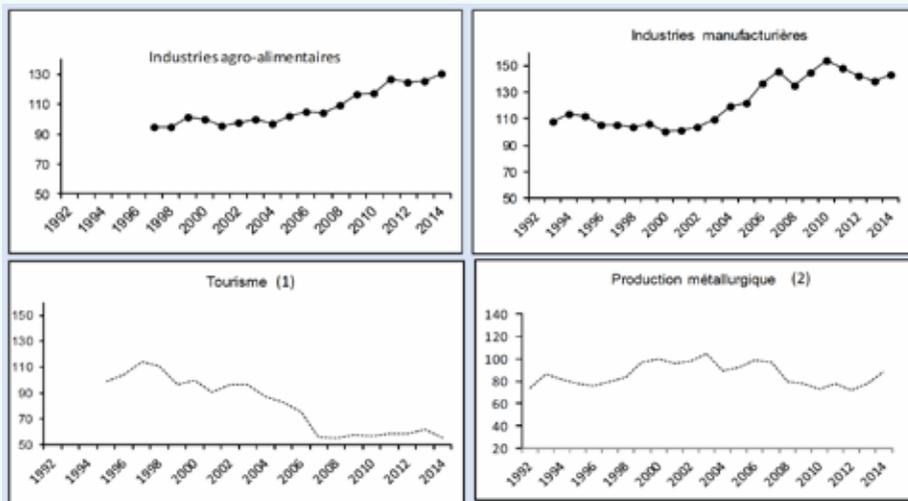
[1] à parité des pouvoirs d'achat et au taux de change de 2010 contre USD. Sources : OCDE (2016) et calculs DME pour la Nouvelle-Calédonie.

COMMENT A ÉVOLUÉ LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES ?

Les travaux de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) montrent que la productivité moyenne apparente du travail (mesurée à partir de la valeur ajoutée, sauf mention contraire) a eu plutôt tendance à stagner entre le début des années 1990 et aujourd'hui (cf graphique 5). Cette stagnation de la productivité s'explique par la nature « extensive » du schéma de croissance historique de la Calédonie (les entreprises répondant à une demande croissante en accumulant toujours plus de capital en embauchant de nouveaux travailleurs).

Les graphiques suivants (présentés par Catherine Ris - UNC-) montrent que cette tendance globale à la stagnation de la productivité apparente du travail cache des différences assez sensibles entre les secteurs : les industries agro-alimentaires (IAA) ont bénéficié d'une hausse modérée (1,9% l'an) mais continue de la productivité alors que les gains de productivité ont stagné dans l'industrie manufacturière à partir de 2007 ; le tourisme accusant, quant à lui, une perte considérable de productivité sur la période (mais en l'absence d'évaluation de la valeur ajoutée, le nombre de touristes a été retenu en tant qu'indicateur de production, ce qui invite à une analyse prudente).

Evolution de la productivité apparente du travail dans quelques secteurs d'activité (base 100 en 2000)

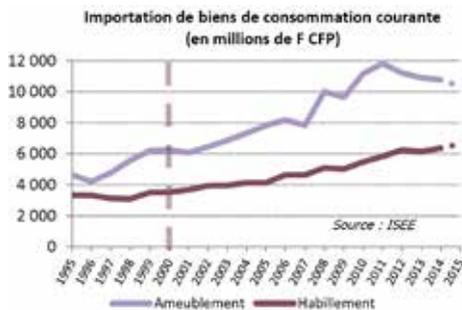


Source : S. REY (CATT, Université de Pau & Pays de l'Adour) et C. RIS (LARJE, Université de Nouvelle-Calédonie)

(1) Nombre de touristes par employé dans le secteur de l'hébergement

(2) Volume de la production métallurgique par employé

Graphique 8 : Une stabilisation des crédits d'investissement



Graphique 10 : Une croissance qui ralentit



Graphique 9 : Des investissements qui ne progressent plus



Sans changement de modèle, les risques d'une récession cumulative ne sont pas à écarter ; risques que ne pourrait enrayer une relance budgétaire en raison du caractère procyclique des recettes et des règles draconiennes d'équilibre des budgets publics.

Un nouveau modèle mariant gains de productivité et amélioration de la compétitivité

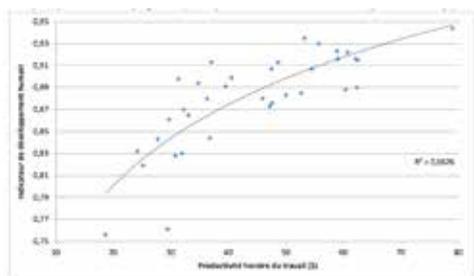
Le retour à une croissance forte et soutenable est un impératif pour la Nouvelle-Calédonie. Elle est indispensable pour procurer un emploi à tous (et singulièrement aux jeunes qui se présentent chaque année sur le marché du travail) ; elle est nécessaire aussi pour permettre l'augmentation continue du niveau de vie de la population mais également pour augmenter les recettes publiques (sans accroître les taux de prélèvements obligatoires) afin de financer des dépenses sociales croissantes. Mais, le retour de la croissance ne se décrète pas. Il impose désormais de changer de modèle.

La productivité : un puissant facteur de croissance

Olivier Sudrie a proposé des approches empiriques et théoriques pour démontrer les liens entre productivité et croissance. Les données historiques montrent en effet que les gains de productivité ont été un facteur clef de la croissance des pays les plus développés de la planète. Au cours des vingt dernières années, l'augmentation de la productivité apparente du travail a contribué pour la moitié environ à la croissance de la richesse dans les pays de l'OCDE ; l'autre moitié a été fournie par l'accroissement du capital et de l'emploi. En France métropolitaine, les gains de productivité ont été, en moyenne, de 3,5% par an au cours des 65 dernières années : ainsi, un travailleur qui produisait, en 1950, 5 euros de richesse par heure en produit désormais 50, soit dix fois plus.

La croissance a progressivement changé de visage depuis deux siècles : **extensive** au XIX^{ème}, elle est devenue de plus en plus **intensive** et basée sur l'amélioration constante de la productivité. La Nouvelle-Calédonie doit désormais s'inscrire dans cette histoire longue car les pays les plus productifs sont aussi ceux dont la croissance est la plus forte et dont le niveau de développement humain (et pas seulement économique) est le plus élevé (graphique 11).

Graphique 11 : Les pays les plus productifs sont aussi les plus développés



Source : OCDE, PHUD (2016).

Mode de lecture : Le graphique 11 met en relation statistique les niveaux de productivité du travail (sur l'axe horizontal) et les niveaux de développement humain (sur l'axe vertical) dans les pays de l'OCDE (chaque pays est figuré par un losange)

Productivité – compétitivité – croissance : une liaison vertueuse

Que faire du supplément de richesse créé par les gains de productivité ? Autrement dit, comment peuvent être répartis les *fruits de la croissance* ?

Ces gains peuvent être, en premier lieu, conservés par les entreprises. Ils servent alors à financer de nouveaux investissements qui seront eux-mêmes porteurs de croissance à long terme.

Les gains de productivité peuvent être affectés au travail (sous forme d'augmentation de salaire). Ils serviront alors à financer la consommation des ménages, débouché principal de la production des entreprises et qui assure la croissance de leur chiffre d'affaires.

Enfin, les gains de productivité peuvent être rétrocédés aux clients des entreprises sous forme de baisse de prix. Ils participent alors à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

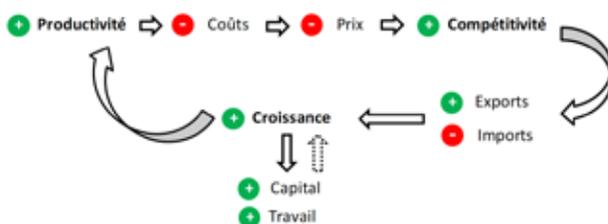
Ces trois modalités de répartition des gains de productivité (entre les entreprises, les salariés et les clients) ne se valent pas, et singulièrement dans le cas de la Nouvelle-Calédonie qui est confrontée aujourd'hui à une panne de croissance.

La distribution des gains de productivité aux seules entreprises a peu de chance de se traduire par une augmentation des investissements. En effet, dans leur très grande majorité, les entreprises calédoniennes ne souffrent pas d'un problème d'offre, mais plutôt de demande.

Les capacités de production installées pourraient répondre à une demande bien supérieure à celle qui prévaut actuellement. La faiblesse du taux d'utilisation des capacités de production ne justifie pas de nouveaux investissements à court terme. Dans ces conditions, l'augmentation des marges obtenue grâce aux gains de productivité serait probablement affectée à la croissance de la consommation des entrepreneurs et/ou à des investissements en portefeuille (achat de titres financiers ou d'actifs immobiliers).

La distribution des gains de productivité sous forme d'augmentation de salaire permettrait effectivement de relancer la consommation des ménages. En théorie du moins, car cette deuxième modalité de répartition des gains de productivité devrait se traduire par une baisse du taux marge des entreprises. Il y a tout lieu de penser alors, surtout en situation de concurrence oligopolistique, que ces dernières ne manqueraient pas de répercuter la hausse des salaires dans leurs prix, annulant par là même les gains de pouvoir d'achat des salariés. Une telle réaction conduirait alors à une baisse du pouvoir d'achat des ménages ne disposant pas d'un emploi salarié.

Selon O. Sudrie, à maints égards, la distribution des gains de productivité sous forme de baisse de prix apparaît comme une modalité pertinente pour restaurer une croissance durable en Calédonie.



- > Les gains de **productivité** se traduisent par une baisse des coûts de production ;
- > Cette baisse des coûts peut être répercutée intégralement dans les prix de vente améliorant ainsi la **compétitivité-prix** des entreprises ;
- > L'amélioration de la compétitivité de la production locale permet de gagner des parts de marché sur les importations. Elle favorise aussi les exportations des produits calédoniens vers le reste du monde ;
- > La baisse des prix améliore par ailleurs le pouvoir d'achat de l'ensemble des Calédoniens et accroît leur consommation ;
- > Moins de fuite à l'import, plus de ventes au reste du monde, plus de consommation des ménages : autant de facteurs favorables à la croissance ;
- > Si les rythmes de croissance sont supérieurs aux gains de productivité (cf. encadré ci-contre), les entreprises répondront à la demande supplémentaire qui leur est adressée en investissant et en embauchant : autant de décisions qui ne manqueront pas de renforcer encore **la croissance** ;
- > Enfin, des rythmes élevés de croissance incitent les entreprises à renforcer leur productivité afin de répondre de manière efficace à la demande supplémentaire. La boucle est bouclée. Le cercle productivité -compétitivité - croissance est vertueux

Toutes les parties prenantes, les entreprises comme les ménages et les administrations, gagnent à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Des simulations réalisées par Olivier Sudrie à l'occasion de la conférence ont montré que ce schéma :

- > Préserve le taux de marge des entreprises et leur permet d'accroître leur résultat d'exploitation ;
- > Améliore le pouvoir d'achat des ménages, sans hausse de salaire (grâce à la baisse des prix) ;
- > Accroît l'emploi et l'investissement (si les rythmes de croissance sont plus importants que les gains de productivité, (cf encadré) ;
- > Augmente les recettes publiques (suite à la croissance) et diminue le coût des intrants nécessaires à la production des services publics (grâce à la baisse des prix).

Une réduction progressive (et négociée) des niveaux de protection permettrait certainement d'amplifier les effets positifs de cette stratégie de **désinflation compétitive**. La baisse attendue des prix des produits importés participerait alors à la diminution des prix à la consommation et à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Elle serait un aiguillon supplémentaire pour inciter les entreprises locales à réaliser des gains de productivité.

Enfin, l'introduction d'une taxe de type « TVA » en Nouvelle-Calédonie, en projet depuis plusieurs années, serait de nature à améliorer la compétitivité des entreprises (qui n'auront plus à acquitter de taxes ni sur leurs intrants, ni sur leurs investissements).

La question des protections de marché.

Les protections de marché font l'objet d'un débat récurrent en Nouvelle-Calédonie. A l'occasion de la conférence, une représentante de la FINC a rappelé qu'elles n'étaient pas nécessairement la cause de la vie chère. Celle-ci s'explique aussi par le niveau élevé des prix des produits importés non substituables par de la production locale (automobiles, livres, électroménager...). Elle a également indiqué que les protections de marché sont nécessaires à l'industrie locale qui s'engage désormais, au travers notamment du cluster Avenir Export, à la conquête des marchés régionaux.

Les gains de productivité : facteur de croissance... ou de chômage ?

Les comparaisons internationales présentées à l'occasion de la conférence ont montré que, à de très rares exceptions près, la croissance économique des pays de l'OCDE a été, en moyenne sur une très longue période, supérieure aux gains de productivité. Mais ce constat n'est pas toujours vérifié à court terme. Ainsi, si la croissance du PIB s'avère inférieure à celle de la productivité, la progression de l'activité économique n'est pas suffisante pour compenser les destructions d'emploi provoquées par les gains de productivité. Plus l'écart entre les taux de croissance de la productivité et du PIB est important, plus les effectifs des entreprises diminuent et plus le nombre de demandeurs d'emploi augmente. Cette situation est repérable en France métropolitaine, par exemple entre 1981 et 1985, où les gains de productivité ont été supérieurs à la croissance conduisant ainsi à la suppression de près de 400 000 postes de travail.

Les leviers de la productivité

De très nombreux facteurs expliquent les niveaux de productivité et leur évolution dans le temps :

- > La productivité du travail est directement influencée par la qualification de la main d'œuvre, sa motivation, son état de santé, par l'organisation des process de production, par l'absentéisme...
- > La productivité du capital dépend des innovations technologiques et de la capacité à réaliser des économies d'échelle ;
- > Enfin, la productivité globale des facteurs est fortement dépendante de la quantité de biens et services publics des infrastructures de communication et de transports, services de santé et d'éducation, logement...) ainsi que de l'efficacité de ces services.

Inversement, l'étroitesse des marchés (qui réduit les économies d'échelle), l'insularité ou encore l'éloignement sont autant de facteurs qui impactent négativement la productivité.

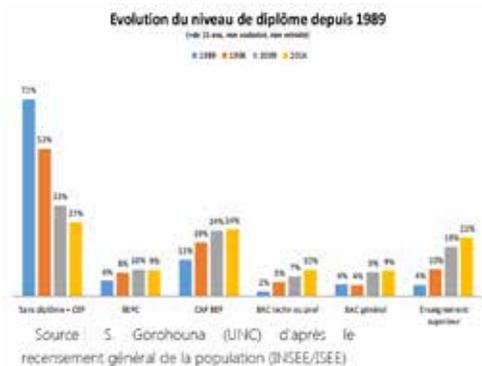


La productivité : un concept macro, une réalité micro

A la suite de Catherine Rits, Vincent Caupin - AFD - a insisté sur le caractère multidimensionnel de la productivité. Si les politiques macroéconomiques peuvent inciter à la recherche de gains de productivité, les leviers pour les obtenir sont plutôt d'ordre micro ou méso (filières) économiques. C'est souvent l'addition de micro mesures qui se traduit in fine par une augmentation de la productivité.

Comme l'a rappelé également un participant, l'attraction de capitaux extérieurs favorise aussi la réalisation des gains de productivité.

Graphique 12 : Le niveau monte...



Formation et innovation : deux facteurs-clé des gains de productivité

La **formation** des hommes et des femmes, tant initiale que continue, est un facteur essentiel pour la productivité du travail. Le niveau de diplôme évolue favorablement en Calédonie et l'amélioration de la formation de la main d'œuvre est particulièrement sensible. Au début des années 1990, quelque 70% des calédoniens étaient dépourvus de tout diplôme ou ne détenaient que le certificat d'études primaires. Vingt ans plus tard, cette proportion a littéralement fondu (27%). Dans le même temps, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 4 à 21% de la population totale.

La barrière du bac (qui est aussi le premier grade universitaire) est un indicateur simple, mais révélateur, de l'amélioration du niveau de formation initiale des calédoniens : 90% de la population âgée de plus de 15 ans non scolarisée et non retraitée n'avait pas le bac il y a encore 25 ans ; ils ne sont plus que 60% dans ce cas. Mais cette moyenne cache aussi de fortes disparités entre les provinces : 54% seulement de non-bacheliers dans la population totale de la province Sud, mais 76% dans celle du Nord et 79% aux Iles.

L'amélioration continue du niveau de formation est un impératif pour s'assurer de la bonne adaptation des qualifications aux emplois proposés. Près de deux emplois sur cinq dans l'industrie nécessitent un niveau bac ou plus. Près de la moitié des postes de travail dans le tertiaire marchand (y compris le commerce) sont pourvus par des diplômés de l'enseignement supérieur et cette proportion monte à 65% dans les services non marchands (administration publique, enseignement, santé...). Seules l'agriculture et la construction offrent encore des débouchés importants aux actifs sans diplôme ou munis seulement du brevet des collèges.

L'amélioration de la qualification de la main d'œuvre indispensable aux gains de productivité dans le futur passe aussi par une meilleure adaptation des dispositifs de formation aux besoins des entreprises. Il en va ainsi de l'**apprentissage**, qui demeure néanmoins assez peu développé en Calédonie (il ne concerne que moins de 2% des jeunes de 16 à 25 ans alors qu'il bénéficie à un jeune sur six en Allemagne et aux deux tiers en Suisse). Or, la CCI note que 85% des apprentis calédonien s'insèrent avec succès sur le marché du travail. Les firmes bénéficient avec eux d'une main d'œuvre directement opérationnelle (car déjà familiarisée au fonctionnement de l'entreprise) et étroitement encadrée par des tuteurs. Les marges de progression du dispositif sont considérables. L'apprentissage pourrait concerner, demain, un nombre plus important de jeunes, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi à leur sortie -souvent précoce- du système éducatif, à condition toutefois d'intégrer dans leur cursus une période de « remédiation », tant scolaire que civique, par exemple au travers du SMA (Service Militaire Adapté), qui accueille 450 stagiaires, dont 80% d'illettrés. A l'issue de leur période de formation dans le cadre du SMA, 90% d'entre eux obtiennent le brevet des collèges et, tous, une formation professionnelle initiale.

La généralisation de l'apprentissage se heurte toutefois à la contrainte financière. Les coûts de l'apprentissage sont évidemment plus élevés (un million de francs par apprenti) que ceux prévalant dans les filières académiques classiques. L'apprentissage (qui a fait, on le sait, le succès de certains modèles économiques d'Europe du Nord) doit de plus améliorer son image de marque, encore assez négative aux yeux de l'opinion publique. La formation en apprentissage n'est pas synonyme d'échec scolaire ou de voie de garage. Et le succès des formations supérieures en alternance est bien là pour le prouver.

Par ailleurs, des efforts importants sont fournis en Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation continue (objet exclusif des financements des IX^{ème} et X^{ème} » FED alloués à la Nouvelle-Calédonie). Baptiste Faure - CGPME - a évoqué la création récente du Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FI AF) qui pourrait constituer un outil financier utile pour collecter des ressources en faveur de la formation professionnelle. Cette structure associative est gérée de façon paritaire entre patronat et syndicats. Le fonds s'adresse plus spécifiquement aux TPE calédoniennes (moins de 10 salariés) qui n'ont actuellement aucune obligation de former leurs salariés et qui devront, pour l'abonder, verser 0,2% de leur masse salariale.

L'apprentissage reste encore un parcours d'obstacles

Comme l'ont rappelé de nombreux intervenants et participants, l'apprentissage est un atout pour la compétitivité et l'innovation. La Suisse ou encore l'Allemagne en sont deux bons exemples. Plusieurs obstacles se dressent encore en Calédonie et limitent le recours à l'apprentissage. Ces obstacles peuvent être financiers (comme l'a souligné Philippe Germain, l'apprenti est rémunéré en Calédonie, mais pas en Allemagne). Ces obstacles peuvent être organisationnels : un chef d'entreprise a insisté ainsi sur le fait qu'un apprenti « prenait du temps » à son tuteur (souvent l'artisan ou le dirigeant lui-même). Enfin, comme l'évoquait un représentant de l'ETFPA, un apprentissage réussi suppose des formateurs de qualité et dont la motivation est forte. De même, les tuteurs en entreprise, qui sont de bons professionnels, ne sont pas nécessairement de bons pédagogues. Une solution pour lever certains de ces obstacles serait de s'affilier à des centres de formation métropolitains afin de partager les bonnes pratiques.

L'innovation participe, tout comme la formation, à l'amélioration de la productivité globale des facteurs. L'innovation est un processus visant à améliorer continuellement l'existant. L'innovation technologique est probablement la dimension la plus connue dans ce domaine. Mais, l'innovation ne se réduit pas pour autant à la « recherche & développement »

(largement hors de portée de la plupart des firmes calédoniennes). Elle concerne l'ensemble du processus de production et donc, à cet égard, toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Michel Merzeau - CCI - a ainsi mis en avant l'expérience menée dans la zone d'activité de Ducos. La compétitivité des entreprises calédoniennes est pénalisée par l'étroitesse du marché qui limite fortement les économies d'échelles¹¹. Pour réduire ce handicap, des entreprises ont décidé de mutualiser certaines fonctions support : transport, groupement d'achat, valorisation des déchets, partage d'activité en matière de gestion du personnel, de la sécurité ou encore dans le domaine de la comptabilité et de la gestion. La mise en réseau d'entreprises pour réduire certains coûts est une réelle innovation en Calédonie. Elle a fait le succès des « districts industriels » italiens qui ont pris leur essor au début des années 1970 pour renforcer la compétitivité des PME transalpines. La CCI aide par ailleurs les petites entreprises à repenser leur organisation et gagner en productivité à travers son offre d'« auto-diagnostic ».

Afin d'accompagner les entreprises, le gouvernement calédonien s'est engagé dans un processus de simplification administrative (dématérialisation, guichets uniques...). Il envisage également de mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'innovation. Comme l'a souligné Daniel Ochida - MEDEF NC -, contrairement à leurs homologues dominiennes, les entreprises calédoniennes ne bénéficient actuellement d'aucun avantage fiscal de type « crédit d'impôt recherche ».

Accompagner l'innovation

L'innovation a un coût. Pour le MEDEF, la Calédonie, à la différence de la métropole et des DOM, ne dispose pas encore de dispositifs publics d'accompagnement de l'innovation. Or, le rapport Gallois note que des dispositifs comme le crédit d'impôt recherche (CIR) est un instrument d'attractivité auprès des investisseurs étrangers. La Calédonie gagnerait à offrir ce type de défiscalisation à ses entreprises afin de les accompagner dans leur démarche d'innovation. Le président du gouvernement a rappelé, quant à lui, que les crédits d'impôt n'avaient pas vocation à assurer l'équilibre financier des entreprises. Ils constituent, plutôt, des incitations qui accompagnent les firmes. D'une manière plus générale, Philippe Germain a mis en garde contre la dépendance des entreprises calédoniennes aux fonds publics en période de difficultés budgétaires.

Enfin, conscientes des limites de leur marché, les entreprises calédoniennes tentent d'unir leurs forces afin d'atteindre une taille critique à l'export. C'est notamment l'objectif du cluster Avenir Export (Avex) créé par la Fédération des Industries Calédoniennes (FINC), dédié au développement opérationnel de l'export calédonien et qui, étant ouvert à tous ceux dont l'activité est liée à l'export (production, transport, services), constitue le premier cluster transversal de France.

NOTES

¹/En 2015, la contribution du nickel à la valeur ajoutée totale serait de l'ordre de 3% et celle des services non marchands (administrations publiques) d'environ 17% (source : CEROM, Comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2015).

²/Les autorisations d'engagement (AE) de l'Etat en faveur de la Nouvelle-Calédonie (qui représentent l'effort budgétaire et financier total de l'Etat) ont baissé de 0,3% en 2015 et encore de 1,6% en 2016 (alors que le montant total des AE en faveur de l'Outre-mer devrait augmenter de 2,6% cette année). En deux ans (2014-2016), la baisse des AE de l'Etat atteint 3,2 mds de FCFP.

³/On appelle « effet d'accélération » les effets d'entraînement réciproques de l'investissement sur le PIB.

⁴/Le taux de protection nominale (qui rapporte l'ensemble des taxes à l'importation à la valeur des importations CAF) est de 17% en Nouvelle-Calédonie contre 2,3% en Europe (UE-28).

⁵/Selon le CEROM (« Comparaison de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole, octobre 2012 »), les prix en Calédonie sont environ 34% plus élevés qu'en métropole.

⁶/Les 20% des ménages calédoniens les plus riches assurent, à eux seuls, 42,5% du total de la consommation (33,7% en métropole).

⁷/On appelle « effet multiplicateur » les effets d'entraînement réciproques de la consommation sur le PIB.

⁸/Les résultats présentés proviennent de travaux en cours de finalisation. L'étude finale fera l'objet d'une publication sur le site du LARJE.

⁹/L'indice de développement humain élaboré par le Programme des Nations-Unies pour le développement est un indicateur composite reflétant les dimensions économique et sociale (éducation et santé) du développement.

¹⁰/Un peu plus de 50% des chefs d'entreprises calédoniens déclarent rencontrer des difficultés à recruter en raison d'un décalage entre la qualification des demandeurs d'emploi et celle exigée pour occuper le poste offert.

¹¹/Les économies d'échelle correspondent à la baisse du coût unitaire de production suite à une augmentation des quantités produites.

CONSTRUIRE LES BASES D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE EN MARTINIQUE



UNE CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE MARTINIQUE ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
Université des Antilles - Campus de Shoelcher

CONSTRUIRE LES BASES D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE
POUR CONFORTER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Mardi 13 septembre 2016

8h00 Accueil

8h30 Ouverture

M. ALFRED MARIE-JEANNE, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique

M. FABRICE RICHY, Directeur du département des Outre-mer, Agence Française de
Développement

M. FABRICE RIGOULET ROZE, Préfet de la Martinique

ENJEU N°1

L'ESOUFFLEMENT DU SCHÉMA HISTORIQUE IMPOSE DE CONCEVOIR UN NOUVEAU MODÈLE

9h00 Éléments de bilan :

Les caractéristiques structurelles du modèle de croissance historique
CHRISTOPHE BASSO (INSEE), PIERRE-YVES LE BIHAN (IEDOM)

9h30 Éléments de diagnostic :

Les facteurs explicatifs du blocage du modèle de croissance
OLIVIER SUDRIE, cabinet DME

10h00 Débats : *Un bilan-diagnostic partagé ?*

Débats animés par MARC SCHWEITZER, Observatoire économique IEDOM

10h30 Deux scénarios pour le futur :

Un scénario fil de l'eau et ses implications à long terme
YVES RAJAT, AFD

Un scénario volontariste de renforcement de la productivité
OLIVIER SUDRIE, cabinet DME

11h00 Echanges puis pause



11h30 L'évolution du chômage en Martinique sur une longue période

ANTOINE DENARA, Pôle emploi

12h00 Les facteurs explicatifs du chômage

GILLES JOSEPH, Université des Antilles

12h15 Débats : Les explications théoriques du chômage rendent-elles compte de la situation du marché du travail martiniquais ?

13h00 Déjeuner

14h00 Ateliers : Comment renforcer l'employabilité de la main d'œuvre et la création de valeur ajoutée ?

Atelier n°1 (Amphithéâtre Charles JULIUS) : Accroître l'efficacité des dispositifs de formation initiale et continue

14h-15h Accroître l'efficacité des dispositifs de formation initiale

Rapporteur : JEAN ROBINEL, CTM

Exposé introductif : *Quels parcours après la sortie du système éducatif ?*

Présentation des résultats des enquêtes IVA en Martinique, Rectorat

Thèmes de travail : Recensement des forces et des faiblesses des dispositifs actuels ainsi que des voies de progrès pour améliorer l'employabilité des jeunes sortants du système éducatif.

15h-16h Accroître l'efficacité des dispositifs de formation continue

Rapporteur : ERIC MARIE-LUCE, CTM

Exposé introductif : - *Panorama des dispositifs de formation continue*, ALAIN TEPIE, DIECCTE

- *Focus Formation Professionnelle*, Francine CARIUS, Présidente de la commission Formation Professionnelle, Assemblée Territoriale de Martinique

Thèmes de travail : Recensement des forces et des faiblesses des dispositifs actuels ainsi que des voies de progrès pour améliorer l'employabilité de la main d'œuvre.

Institutions participantes* : RECTORAT, RÉSEAU GRETA, GIP-FCIP, UNIVERSITÉ DES ANTILLES, EGC, INSEE, CFA, CAP EMPLOI 972, PÔLE EMPLOI, DJSCS, AGEFMA, AMPI, CGPME MEDEF, FTPE, CONTACT-ENTREPRISE, RSMA, CCIM, CMA, CA, CRESS, CESR, E2C, OPCALIA...

Atelier n°2 (salle A) : Améliorer l'efficacité des politiques publiques

14h-16h Rapporteur : RÉGINE LABEL, CTM

Exposé introductif : - *Les dispositifs d'aide aux entreprises en faveur de l'emploi*, PATRICE PEYTAVIN, Dieccte

- *Les politiques fiscales et sociales en faveur de la baisse des charges*,

PHILIPPE JOCK, Cabinet JOCK

- *La politique d'octroi de mer et ses impacts sur les entreprises*, MIGUEL

LAVENTURE, CTM

Thèmes de travail : Recensement des forces et des faiblesses des dispositifs actuels ainsi que des voies de progrès pour améliorer l'employabilité de la main d'œuvre.

Institutions participantes* : CDC, Pôle Emploi, CCIM, CMA, CA, CRESS, CESR, AMPI, CGPME, MEDEF, FTPE, DRFIP, Douanes, Contact-Entreprise, ...

16h00 Synthèse des ateliers

Restitution des matrices « Forces-Faiblesses & Voies de progrès » des deux ateliers

RAPPORTEURS DES ATELIERS

(*) Liste non exhaustive

ENJEU N°3
UNE CROISSANCE DONT LES FRUITS SONT MIEUX RÉPARTIS

9h00 Ecart de revenus et de prix en Martinique

CHRISTOPHE BASSO, INSEE, RICHARD CRESTOR, INGÉNIEUR

9h30 Comment répartir les gains de productivité et passer de la croissance au développement ?

OLIVIER SUDRIE, cabinet DME, MARIE-CLAUDE DERNE, CTM

10h00 Débats : Comment tendre vers un nouveau modèle de développement économique ?

Débats animés par MICHEL BRANCHI, Collectivité Territoriale de Martinique

11h00 Synthèse de la Conférence et Feuille de route

MARINETTE TORPILLE, Collectivité Territoriale de Martinique

LUDOVIC COCOGNE, Directeur de l'Agence de Fort-de-France, Agence française de développement

11h30 Clôture de la conférence économique

M. FABRICE RICHY, Directeur du département des Outre-mer, Agence française de développement

M. ALFRED MARIE-JEANNE, Président de la Collectivité territoriale de Martinique

La conférence avait pour objectif principal de réfléchir aux actions à entreprendre pour construire un nouveau modèle économique pour la Martinique afin de promouvoir une croissance forte et riche en emplois. Elle a réuni, sur le campus de Schœlcher, les partenaires institutionnels impliqués directement ou indirectement dans le processus de rénovation du modèle.

Cette conférence était conçue comme un moment d'échanges pour partager des diagnostics techniques (ou les amender), pour débattre des voies de progrès et parvenir, si possible, à un consensus sur les actions à mener et les calendriers de réalisation. Ces échanges étaient organisés notamment au sein de deux ateliers de travail précédés d'exposés de cadrage.

LE MOT INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

En partenariat avec l'AFD, cette conférence vise à refonder les bases d'un modèle de développement pour une Martinique devenue particulièrement inégalitaire :

- Les écarts de revenus entre le décile le plus riche et le décile le plus pauvre sont 10 fois plus élevés que dans l'hexagone ;
- le PIB par habitant est de 22 k€ contre 32 k€ en France ; - l'illettrisme des 15-64 ans est de 15% contre 7,5% que dans l'hexagone ;
- le nombre de chômeurs est 2 voire 3 fois plus élevé que dans l'hexagone.

La Martinique doit s'inscrire dans un nouveau paradigme. Comment gagner en productivité et en compétitivité pour conquérir les marchés locaux et globaux ? Comment répartir les revenus pour asseoir une relance raisonnée ? Quel système éducatif - quelle Université des Antilles - pour améliorer l'employabilité des jeunes ? Quel appui à l'investissement ? Comment accompagner le vieillissement de la population tout en faisant face au décrochage scolaire des jeunes (25% de la population) ?

La prise en considération des populations les plus démunies, la réduction des inégalités, la valorisation raisonnée de la richesse environnementale sont autant de potentiels de croissance et d'emplois. Chacun devra revisiter sa responsabilité :

- les investisseurs, dans leur réponse aux mutations locales et internationales ;
- les collectivités, dont la stratégie d'aménagement du territoire doit créer des zones de production proches des bassins de vie ;
- l'Etat et l'UE, dans un contexte de raréfaction des crédits, pourraient instaurer des dispositifs adaptés visant à optimiser la productivité ;
- Les martiniquais, dans une dynamique collective, devront penser ensemble pour mieux agir ensemble.

Cette conférence est un lieu de libre expression, de réflexion collective. Elle est le point de départ d'une feuille de route pour l'élaboration du plan d'aménagement et de développement de la Martinique.

LE MOT INTRODUCTIF DU DIRECTEUR DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DE MARTINIQUE

Ce séminaire correspond au souhait de la CTM de susciter le débat et à la volonté de l'AFD de proposer aux différents territoires d'Outre-mer un moment d'échanges sur leur devenir économique. Les Outre-mer sont pluriels : leur histoire est différente, leurs économies, leurs problématiques sociales et culturelles aussi.

Avec la CTM, l'AFD a lancé un processus (à l'oeuvre aussi en Guyane et à La Réunion) de travail sur les avenir économiques des OM. Cette conférence entre dans le cadre du débat d'ensemble sur le devenir du modèle économique français.

Quelles en sont les limites, les ressorts de croissance et leviers de développement pour l'avenir ? Pour répondre à ces questions, l'AFD entend accompagner et encourager les partenaires économiques des OM, au sein de chaque territoire, à travailler et à réfléchir ensemble. La volonté de l'AFD vise à positionner les OM dans le débat français d'ensemble, à l'occasion de la conférence des Outre-mer le 5 décembre prochain à Paris, en présence notamment du Ministre des Outre-mer.

L'AFD n'a pas vocation à définir des modèles économiques. Elle se veut le facilitateur qui permet de nouer un échange pour débattre des leviers de développement de demain. Plusieurs enjeux forts pour l'avenir ont d'ores et déjà été identifiés : l'intégration régionale, les technologies de l'information, les énergies renouvelables, le tourisme... Il s'agit de fonder un projet territorial cohérent et partagé à l'échelle de la Martinique, sans lequel il ne peut y avoir de développement.

L'AFD joue un rôle important dans les économies ultramarines. Le groupe a octroyé 1,5 milliards d'euros en 2015 en Outre-mer, dont 500 M€ en Martinique, soit 1 000 € par habitant. Au-delà de son rôle financier, l'AFD a le devoir et la responsabilité de permettre aux ultramarins de construire leur avenir.

INTRODUCTION

Les grands enjeux de la conférence

Un modèle économique qui s'essouffie

La croissance ne sera plus tirée par les transferts publics mais par des gains de productivité

Ces gains supposent de renforcer l'efficacité tant des dispositifs de formation que des politiques publiques

Ces gains permettront de renforcer la compétitivité de l'économie martiniquaise

Depuis le début de la décennie, les moteurs de la croissance martiniquaise tournent au ralenti. Le produit intérieur brut, qui avait augmenté en moyenne d'un peu plus de 3% par an (hors inflation) entre 1994 et 2007, ne croit plus guère qu'au rythme de 1% en moyenne depuis le début de la décennie. Le chômage, qui n'avait cessé de baisser entre 2000 et 2008, est reparti à la hausse. Il touchait, à la fin de l'année 2015, près de 55 000 Martiniquais (soit environ 20% de la population active). Cette atonie apparaît difficilement soutenable à plus long terme. Partant d'éléments factuels de bilan, **le premier enjeu** de la conférence était de partager un diagnostic permettant d'expliquer cette atonie durable. Parce qu'elle se prolonge maintenant depuis plusieurs années, parce qu'elle se repère aussi dans d'autres géographies ultramarines, la panne de croissance dont souffre l'économie martiniquaise ne peut s'expliquer simplement par une accumulation d'accidents conjoncturels. Elle est le reflet, plutôt, d'un réel essouffement du modèle historique de croissance.

Le retour à une croissance forte et riche en emplois impose donc désormais de changer de modèle. Cette mutation est un impératif pour contrer les effets du vieillissement accéléré de la population sur les dynamiques économiques futures. La croissance future ne sera plus tirée, comme dans le passé, par des moteurs exogènes (comme les transferts publics). Elle devra reposer, plutôt, sur des facteurs endogènes. À l'instar des pays les plus développés, la croissance martiniquaise dépendra, en premier lieu, de sa capacité à réaliser des gains de productivité afin d'améliorer sa compétitivité.

Le deuxième enjeu de la conférence était de réfléchir aux leviers permettant de renforcer la productivité en Martinique. La réflexion s'est concentrée, au sein de deux ateliers de travail, sur le renforcement de l'efficacité, tant des dispositifs de formation (initiale et continue), que des politiques publiques d'accompagnement.

Mais la croissance future ne sera équilibrée que si l'accroissement de l'offre permis par les gains de productivité rencontre une demande solvable.

Le troisième enjeu de la conférence était donc de réfléchir aux modalités possibles de répartition des gains de productivité entre les parties prenantes au partage (capital, travail, collectivité et clients).

Cette conférence n'avait pas vocation à traiter de tous les enjeux. Elle a été conçue plutôt comme le point de départ d'une réflexion collective plus large devant déboucher ultérieurement, mais sans trop tarder, sur la conception d'un nouveau modèle de développement martiniquais qui embrasserait bien d'autres dimensions que ses seuls aspects économiques.



ENJEU N°1 : CONCEVOIR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LA MARTINIQUE

Un bilan-diagnostic de l'économie martiniquaise

• Éléments de bilan

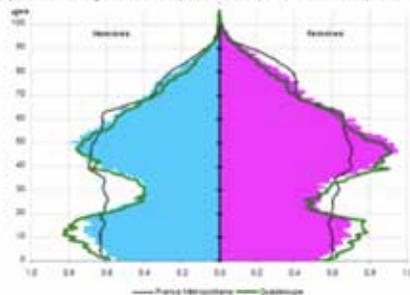
Une démographie déclinante

Selon Christophe Basso (INSEE), l'économie martiniquaise est pénalisée, en premier lieu, par une démographie déclinante depuis 2008 et qui se traduit par une baisse de l'ordre de 0,6% par an de la population totale. Cette baisse s'explique notamment par les migrations qui ont provoqué un creusement de la pyramide des âges (chez les 20-40 ans) et qui ont réduit progressivement sa base.

La tendance générale au déclin démographique masque cependant de fortes disparités géographiques entre les arrondissements

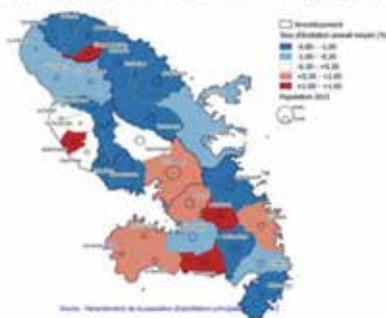
Une démographie déclinante

Figure 1. Pyramides des âges en Martinique, Guadeloupe et France Métropolitaine en 2012



Source: INSEE, recensements de la population (exploitations principales)

Figure 2 Evolution de la démographie en Martinique par arrondissement entre 2008 et 2013 (en nombre et %)



Source: INSEE, recensements de la population (exploitations principales)

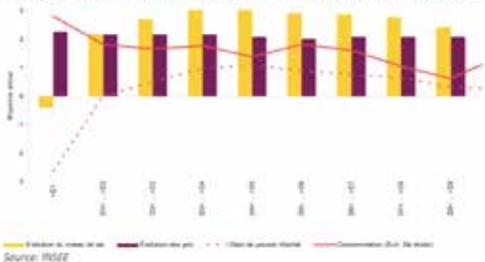
Une démographie atone mais avec des disparités spatiales importantes

Des riches toujours plus riches...

Principal moteur de la croissance à court terme, la consommation des ménages est affectée par le déclin démographique. Mais, cette réduction mécanique de la taille de la demande potentielle est amplifiée par des inégalités dans la répartition des revenus qui brident la demande solvable. Le rapport interdécile, qui mesure l'écart de revenu entre les 10% des ménages les plus riches et les 10% des plus pauvres ressortait, en 2011, à 5,6 en Martinique. A la même date, le même rapport interdécile n'était que de 3,6 en moyenne nationale. En d'autres termes, les inégalités de revenu étaient, en moyenne, près de 60% plus élevées en Martinique qu'en métropole. Déjà importantes, ces inégalités se sont aussi accrues avec le temps. Entre 2001 et 2011, les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres se sont creusés de 4% (comme en métropole). Sur la même période, le nombre de Martiniquais vivant sous le seuil de pauvreté (7 230 € annuel en Martinique) a augmenté de 24%. En 2011 toujours, plus d'un Martiniquais sur cinq vivait en-dessous de ce seuil de pauvreté.

... et des pauvres
toujours plus
pauvres

Figure 3. Des gains de pouvoir d'achat pour la classe moyenne mais une perte sensible pour la classe la plus pauvre

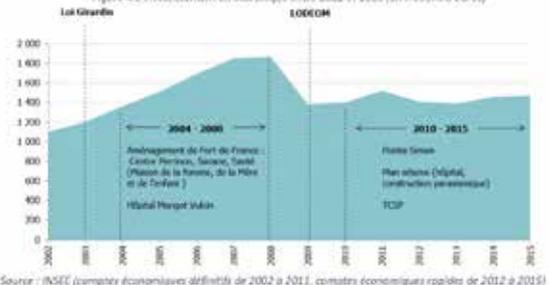


Les investissements
stagnent

Les analyses de Pierre-Yves Le Bihan (IEDOM) révèlent que l'autre moteur de croissance, l'investissement, est aussi en panne depuis 2008. Massivement soutenu par la commande publique et la défiscalisation sur la période 2002-2008, il a subi une forte contraction entre 2008 et 2009 (cf figure 3) puis une relative stagnation depuis, retrouvant ainsi son niveau de 2004 (soit environ 1,4 milliards d'euros par an)

Un investissement
revenu au niveau
de 2004...

Figure 4. L'investissement en Martinique entre 2002 et 2015 (en millions d'euros)



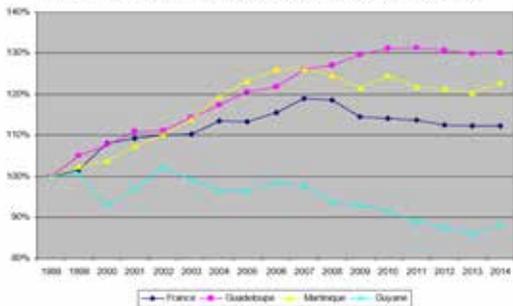
Source : INSEE (comptes économiques délimités de 2002 à 2011, comptes économiques rapides de 2012 à 2015)

Les grands chantiers publics (aménagement de la ville de Fort-de-France, construction d'infrastructures de transport, mises aux normes antisismiques...) s'achèvent progressivement sans que les investissements privés ne prennent le relais en raison de l'atonie de la demande.

Cette panne de moteur s'est soldée par un ralentissement de l'économie martiniquaise. Les comptes économiques présentés par Christophe Basso montrent que le produit intérieur brut (PIB) réel (c'est-à-dire hors inflation) par habitant (qui avait crû globalement de 25% entre 1998 et 2006) stagne, voire baisse légèrement depuis. En 2014, le niveau du PIB par tête était comparable à celui de... 2005.

Un PIB réel par habi-
tant qui stagne à son
niveau de 2005...

Figure 5. Evolution du PIB réel par habitant entre 1998 et 2014 (base 100 en 1998)

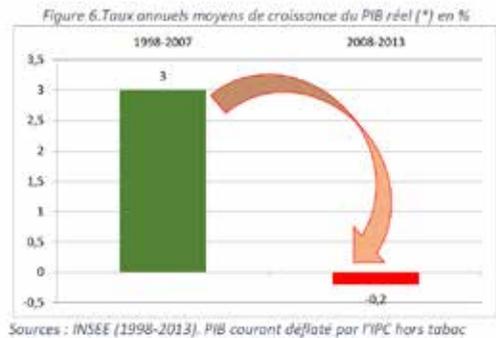


Sources : INSEE, CEROM

· Éléments de diagnostic

Olivier Sudrie (Cabinet DME) dresse un bilan tout à fait comparable. Celui d'une économie martiniquaise en panne sèche depuis maintenant près de dix ans. La croissance, vigoureuse, repérée entre 1998 et 2007 (près de 3% en rythme annuel moyen) s'est littéralement effondrée depuis.

Une croissance en berne...



... qui révèle un essoufflement du modèle historique

Au-delà des soubresauts conjoncturels (mais parfois violents comme en 2009), la perte de dynamisme révèle, plus fondamentalement, un essoufflement du modèle historique de croissance.

Ce modèle, la Martinique le partage avec nombre d'autres régions ultramarines françaises. L'ultrapériphéricité (insularité, taille limitée du marché, éloignement...) majore les coûts de production réduisant notamment les économies d'échelle. Ces handicaps naturels réduisent aussi l'intensité de la concurrence. Cette situation se traduit par un niveau de prix élevé (18% d'écart avec la métropole en 2015) qui pénalise à son tour la compétitivité de l'économie (les exportations martiniquaises ne couvrent guère plus de 20% de la facture d'importation, soit la même proportion qu'en... 1970).

Cette accumulation d'handicaps structurels aurait dû conduire à un réel sous-développement économique. Le déficit de compétitivité aurait dû pénaliser le développement des capacités de production locales. La faiblesse de l'offre aurait dû entrainer celles de la demande (et vice-et-versa). Enfin, les déséquilibres induits sur le marché du travail par la faiblesse conjuguée de l'offre et de la demande auraient dû provoquer (du fait d'une offre de travail surabondante) une émigration massive de la population (comme dans bon nombre d'autres petites économies insulaires).

Or, cette histoire économique n'est pas tout à fait celle qu'a connue la Martinique depuis un demi-siècle.

En effet, la région a pu bénéficier de nombreuses politiques publiques qui, cherchant à réduire les handicaps liés à l'ultrapériphéricité, se sont traduites par une injection, parfois massive, de revenus :

Les dispositifs de défiscalisation et de réfaction des cotisations sociales ont cherché à réduire le coût des facteurs de production qui pénalise la compétitivité de l'économie ;

- > La minoration des taux de TVA, la TVANPR et les aides au transport, pour ne citer que ces trois exemples, ont participé à la réduction des prix ;
- > Les réfections d'impôt sur le revenu, l'indexation des fonctionnaires, l'alignement des revenus minima et des prestations sociales ont alimenté directement la consommation des ménages alors que, d'un autre côté, les équipements publics augmentaient les investissements ;
- > Enfin, la hausse de l'emploi dans les trois fonctions publiques participait à la réduction du chômage et confortait ainsi la demande des ménages.

Au total, les politiques publiques apparaissent comme le facteur explicatif principal de la forte croissance enregistrée sur longue période et ce, au moins jusqu'à la fin de la dernière décennie (voir graphique).

La crise se manifestera dès lors que ce moteur exogène (et puissant) cessera progressivement d'exercer toute sa poussée : les dépenses publiques (essentiellement celles de l'Etat dans le département) baisseront ainsi de 15% entre 2008 et 2015 ; l'emploi public reculant, quant à lui, de 5% entre 2010 et 2014.

Selon toute vraisemblance, le moteur de la dépense publique ne se rallumera pas, ni à court, ni à plus long terme. Il importe donc de le changer, et ce d'autant plus que les perspectives démographiques devraient contribuer à ralentir plus encore la croissance au cours des vingt prochaines années.



Deux scénarios contrastés pour le futur

• Un scénario de vieillissement subi

La Martinique vieillit, et de manière accélérée. Les analyses présentées par Yves Rajat (AFD) révèlent que ce vieillissement est le produit de quatre facteurs qui se conjuguent : (i) la baisse du taux de natalité ; (ii) l'augmentation de la durée de vie (pour les femmes : 84,6 ans, et les hommes 76,2 ans), (iii) le passage de la génération des « baby-boomers » à celle des « papy-boomers » ; enfin (iv) le départ des jeunes (actifs ou encore scolarisés) et le retour pendulaire des retraités.

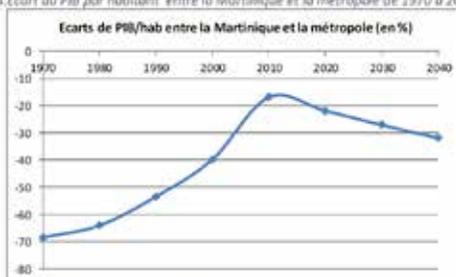
Ce vieillissement, qui touche finalement autant les jeunes que les vieux, devrait se traduire par :

- > Un doublement du poids relatif des seniors dans la population totale (20% en 2010, 40% en 2040) ;
- > Un triplement d'ici 2040 du nombre de grands seniors (âgés de plus de 75 ans) ;
- > Une diminution sensible du nombre de jeunes de moins de vingt ans (-19 000 entre 2010 et 2040) ;
- > Une baisse de 20% de la population active (soit -32 000 actifs).

Sans changement de cap, ce « vieillissement subi » devrait avoir de nombreuses conséquences négatives :

- > Le vieillissement devrait entraîner une baisse des rythmes de croissance potentielle (0,6% par an seulement entre 2015 et 2040 contre 1,6% sans vieillissement accéléré) ;
- > Le vieillissement devrait entraîner une baisse des rythmes de croissance de la consommation des ménages (0,9% par an seulement d'ici à 2040 contre 1,9% attendu dans un scénario sans vieillissement) ;
- > Le vieillissement devrait entraîner une diminution probable de l'investissement des entreprises (qui s'adapteront à un marché de taille plus modeste et moins solvable). La rentabilité des firmes devrait être affectée d'autre part par le vieillissement des effectifs ;
- > Le vieillissement devrait entraîner des difficultés budgétaires croissantes pour la Collectivité territoriale dont les recettes seront freinées par le manque de croissance alors que les dépenses, en faveur des seniors, s'inscriront en forte hausse ;
- > Enfin, le vieillissement devrait sonner le glas du rattrapage avec la métropole. Les écarts de PIB par habitant, qui étaient encore de 70% au début des années 1970, se sont fortement réduits jusqu'en 2010 (un peu moins de 20%). Or, l'atonie de la croissance imputable au vieillissement dans les années à venir pourrait conduire à « inverser la courbe du rattrapage » : les écarts de niveau de vie avec la métropole allant croissant jusqu'en 2040 en raison d'une progression plus rapide des revenus en Métropole qu'en Martinique (ce qui ne manquera pas non plus d'inciter les jeunes à quitter le département).

Figure 8. Écart du PIB par habitant entre la Martinique et la métropole de 1970 à 2040 (en %)



Sources: Cabinet DME (2004), Cabinet DME (2013) et Rapport Placade (1999)

• Un scénario volontariste de renforcement de la productivité

Le vieillissement accéléré de la population est inéluctable mais ses effets déléteres sur la croissance peuvent être évités à condition d'améliorer l'employabilité de la main d'oeuvre en renforçant sa productivité

Le vieillissement accéléré de la population est inéluctable mais ses effets déléteres sur la croissance peuvent être néanmoins évités.

La réduction du taux de croissance potentielle induite par le vieillissement (0,6% l'an contre 1,6% sinon) s'explique principalement par la baisse attendue de la population en âge de travailler au cours des années à venir. Cette pénurie de main d'oeuvre, et ce n'est pas là le moindre des paradoxes, se fera sentir alors même que le chômage demeurera important.

Cilles Joseph (Université des Antilles) a apporté des éléments d'analyse théorique permettant de comprendre ce paradoxe. Le chômage ne s'explique pas seulement par des phénomènes démographiques (comme l'excès de main d'oeuvre par rapport à la demande de travail des entreprises). Dès lors, une baisse de la population en âge de travailler ne se soldera pas mécaniquement par une diminution du chômage. Selon la théorie classique, le chômage s'explique plutôt par une inadéquation entre le coût du travail et la productivité du travailleur. Autrement dit, un agent économique risque d'être durablement exclu de l'emploi si ce qu'il rapporte à l'entreprise (c'est-à-dire sa productivité) est inférieur à ce qu'il coûte à l'entreprise (son salaire chargé).

L'accès à l'emploi peut passer par la réduction du coût du travail au travers de la baisse des charges (cf. atelier 2 ci-après). Il peut passer, comme l'a souligné Cilles Joseph, par une meilleure adaptation des qualifications aux emplois offerts ou par une plus grande mobilité géographique de la main d'oeuvre. Mais, comme le montre le scénario volontariste présenté par Olivier Sudrie, l'accès à l'emploi sera nettement mieux assuré grâce à un relèvement de la productivité du travail.

L'enjeu principal auquel se trouve désormais confrontée la Martinique est de faire sortir du chômage (qui touche actuellement environ 55 000 actifs (cf. encadré page suivante) quelques 20 000 actifs dont la démographie va nous priver d'ici à 2040. Le retour à l'emploi (ou son maintien) concerne toutes les classes d'âges, mais plus particulièrement encore celle des 25-54 ans (qui contribuent aujourd'hui au trois quarts du total du sous-emploi). Elle concernera aussi, demain, les seniors qui devront rester en emploi plus longtemps. Elle concernera, enfin, les plus jeunes (15-24 ans) à la recherche d'un emploi (souvent le premier) mais que seule la moitié d'entre eux parvient actuellement à décrocher.

Le relèvement de la productivité du travail est donc un impératif pour assurer l'employabilité de la main d'oeuvre et réduire le chômage. L'augmentation de la productivité globale des facteurs (PGF, c'est-à-dire non seulement celle du travail mais aussi du capital) est un défi supplémentaire pour accélérer la croissance.

Le scénario volontariste montre ainsi qu'une croissance de 2% par an de la PGF associée au retour à l'emploi de 20 000 actifs permettrait d'obtenir une croissance soutenue de 3,2% par an en moyenne, soit un rythme comparable à celui du modèle historique, mais avec des ressorts totalement différents (la productivité dans le nouveau modèle de croissance, les transferts publics dans l'ancien). La différence est sensible. Une croissance assise sur des gains de productivité (et ceux-ci y contribueront à hauteur des deux tiers dans le futur) est autrement plus durable (car ce levier est endogène) qu'une croissance impulsée par des transferts exogènes que l'on ne maîtrise pas.

L'évolution du chômage en Martinique sur longue période

La présentation d'Antoine Dénara (Pôle Emploi) avait pour objectif de renseigner sur l'évolution du chômage en Martinique sur longue période. Il en ressort les principaux faits saillants suivants :

- > Une forte remontée du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2009, toutes catégories confondues (A ;B ;C ;D ;E) ;

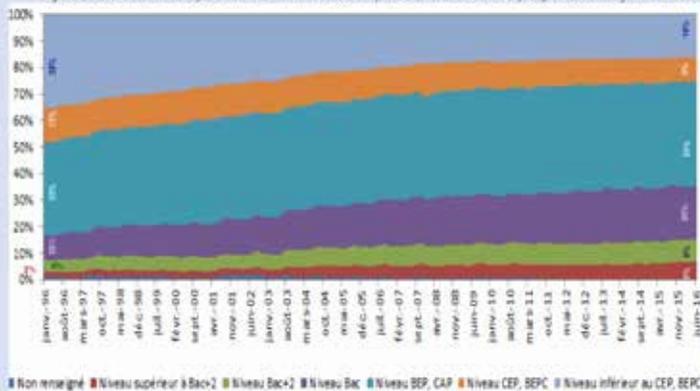
Figure 9. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre janvier 1996 et juin 2016



Sources : Pôle emploi

- > Le chômage touche majoritairement les actifs peu diplômés et dont la productivité est faible ;

Figure 20. Evolution de la répartition des demandeurs d'emploi selon leur niveau de qualification entre janvier 1996 et juin 2016



Source : Pôle emploi

- > La durée moyenne du chômage a augmenté d'un tiers depuis 2010. Elle dépasse aujourd'hui les deux ans en moyenne. Mais elle est inférieure à neuf mois pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

ENJEU N°2 : COMMENT RENFORCER L'EMPLOYABILITE DE LA MAIN D'OEUVRE ET LA CREATION DE LA VALEUR AJOUTEE ?

Améliorer l'efficacité des dispositifs de formation initiale et continue

• La formation initiale et continue : un enjeu majeur pour la Martinique

Le renforcement de l'employabilité de la main d'oeuvre passe nécessairement par une formation (initiale et continue) de bonne qualité. En effet, la productivité globale des facteurs, et notamment celle du travail ne pourra croître qu'avec une élévation du niveau de qualification des jeunes générations.

L'insertion dans la vie active des lycéens s'est améliorée entre 2013 et 2014 selon les enquêtes IVA (2014) et IPA (2013), présentées par Cynthia Haral et Gérard Dorion (Rectorat). Cependant elle reste critique, en lien avec le contexte économique local. Pour augmenter la productivité et l'employabilité, la Martinique doit accorder la priorité à la formation de ses jeunes.

La prévalence de l'illettrisme est un handicap majeur pour la Martinique : 13% de la population (des 18 à 65 ans) est illettrée, contre 7% en métropole. Dans la tranche d'âge des 16-25 ans (celle donc qui sort tout juste du système éducatif national), le taux d'illettrisme atteint les 20% (un jeune sur cinq ne maîtrise donc ni la lecture, ni l'écriture, ni le calcul à sa sortie des bancs de l'école républicaine). Au regard de ces chiffres il est donc légitime de se poser les questions suivantes : le système éducatif dans sa globalité (environnement familial, école etc.) permet-il l'employabilité de nos jeunes ? La formation initiale est-elle en adéquation avec le marché du travail martiniquais, afin que chaque élève puisse trouver des débouchés ?

A priori, la réponse à ces questions est mitigée, voire négative. En effet, selon les résultats de l'étude IVA, de 2014, 58% des lycéens étaient au chômage sept mois après leur sortie du lycée, et seulement 20% d'entre eux trouvaient un emploi dans les sept mois suivant leur sortie du système scolaire (cf figure 7 ci-dessous). De plus on observe que la proportion des jeunes diplômés au chômage a augmenté de 6 points entre 2011 et 2015, et la part des jeunes ayant trouvés un emploi sept mois après leur sortie du lycée reste stable (20%) sur cette même période.

Les diplômes, une « arme » contre le chômage des jeunes

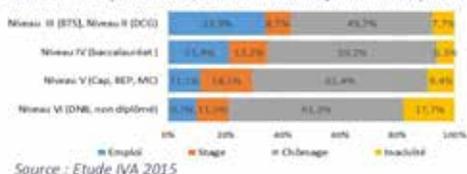
Figure 11. Situation des lycéens sept mois après leur sortie du lycée, entre 2011 et 2015 (en %)



Source : Étude IVA 2015

Cependant, on observe que la poursuite et l'obtention de diplômes permet de réduire l'occurrence, pour un jeune, de se retrouver en situation de chômage à la sortie de son cursus scolaire. En effet, la probabilité d'être au chômage pour un jeune est une fonction décroissante du niveau d'étude, « seulement » 49% des jeunes diplômés de niveau 2 et 3 (niveau BTS ou DEUG) se retrouvent en situation de chômage contre 61% pour ceux n'ayant aucune formation ni diplômes (cf Figure 8 page suivante.)

Figure 12. Situation au 1^{er} février 2015, selon le niveau de formation du plus haut diplôme



Pour permettre à nos jeunes de pouvoir à leur tour créer de la richesse économique et enclencher une dynamique vertueuse, un certain nombre de forces et de faiblesses ont été relevé afin de permettre l'amélioration de la formation initiale (cf. synthèse ci-dessous).

La formation professionnelle continue (FPC) permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active afin de permettre un retour ou le maintien dans l'emploi pour sécuriser ou optimiser son parcours professionnel. La FPC possède une quadruple finalité :

- > Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs et permettre le maintien dans l'emploi ;
- > Favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle ;
- > Contribuer au développement économique et culturel ;
- > Sécuriser les parcours professionnels et leur promotion sociale.

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi comme aux salariés, aux jeunes comme aux adultes à travers divers dispositifs. Comme le rappelle très justement Alain Tepie, elle constitue une obligation nationale inscrite dans le Code du Travail. Elle nécessite un double niveau de financement :

- > Le financement de la formation elle-même ;
- > La rémunération ou l'indemnisation de la personne durant cette formation.

Toujours selon M.Tepie, le nombre d'organismes de formation déclarés est passé de 321 en 2013 à 432 en 2014, soit une évolution de 35% en une année, alors même que le nombre de bénéficiaires n'a cru que de 2% sur la même période. La multiplication importante du nombre d'intervenants dans le domaine de la FPC est (peut-être) une richesse pour la Martinique. Cependant, le budget de 9 millions d'euros qui leur est alloué ne leur permet plus de fonctionner de manière satisfaisante : les OFP, probablement trop nombreux pour une manne trop faible, ne peuvent employer des formateurs de haut niveau et à la hauteur des enjeux. Il s'en suit nécessairement une baisse de la qualité des formations dispensées, autant de facteurs qui éloignent les bénéficiaires de l'emploi.

SYNTHÈSE DE L'ATELIER N°1 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Plusieurs pistes de progrès ont été avancées par les différents interlocuteurs de cet atelier afin de permettre l'amélioration des systèmes de formation, aussi bien initiale que continue. Le rapporteur de l'atelier, Eric Marie-Luce (CTM), a fait état de deux voies de progrès transversales pour augmenter l'efficacité et la qualité de la formation (initiale et continue) :

- > L'articulation, la coordination et la communication entre la formation initiale et la formation continue ;
- > Une réforme en profondeur des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

La matrice des forces, faiblesses et des voies de progrès en matière de formation initiale et continue figure ci-après.

Forces	Faiblesses	Voie de progrès
<ul style="list-style-type: none"> Formations permettant d'accompagner les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de lisibilité et visibilité des formations 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la communication
<ul style="list-style-type: none"> Réduction du décrochage scolaire (dispositif école-famille-quartier) 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes se retrouvent au RSCMA 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le décrochage scolaire
<ul style="list-style-type: none"> Richesse de la jeunesse martiniquaise 	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des réformes nationales au niveau de la Martinique 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une démarche d'évaluation des politiques publiques
<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'innovation du corps professoral 	<ul style="list-style-type: none"> Problème de illettrisme 	
<ul style="list-style-type: none"> Les moyens financiers (50 millions par an) 	<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation entre-formation et emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre l'offre de formation et la demande émanant du marché du travail
<ul style="list-style-type: none"> Un grand nombre d'intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Déséquilibre géographique, le nord atlantique mal pourvu en offre de formations 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'efficacité et la qualité du système de formation professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des intervenants qui assurent les formations 	

Améliorer l'efficacité des politiques publiques

• Les politiques publiques pour l'emploi

Comme l'a rappelé Patrice Peytavin (DIECCTE-Martinique), les politiques publiques pour l'emploi cherchent à accompagner le développement économique par le développement de l'emploi. Ces politiques visent plusieurs objectifs, et notamment :

- > Faciliter l'embauche par la réduction du coût du travail (pour une meilleure adéquation entre la rémunération et la productivité du demandeur d'emploi) ;
- > Accompagner le développement de l'entreprise par une meilleure valorisation de ses ressources humaines ;
- > Eclairer les acteurs sur les mutations économiques à venir ;
- > Prévenir les difficultés rencontrées par les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Ces politiques se déclinent au travers de nombreux dispositifs :

1. « Les emplois aidés ». Figurent notamment dans cette rubrique : les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) au bénéfice d'entités du secteur non marchand, les contrats initiative emploi (CIE, ex-CAE-DOM) pour les entreprises du secteur marchand, les emplois d'avenir... Ces dispositifs bénéficient à quelques 6 000 agents. Les évaluations montrent que le tiers des bénéficiaires d'un CIE accèdent à un emploi durable et 4% poursuivent une formation complémentaire à l'issue de leur contrat. Mais 60% des bénéficiaires de CIE retombent au chômage au terme de leur contrat aidé. Cette proportion d'échec ne peut qu'interpeller ;

2. « Les passerelles ». Ces dispositifs visent sur les « NEETs » (Not in Education, Employment or Training). Ces inactifs qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires sont souvent les plus éloignés de l'emploi. Les « passerelles » offertes pour les accompagner vers l'emploi sont nombreuses : Garantie jeunes et période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), Pass Apprentissage, Parrainage, Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)... La Garantie jeunes et le dispositif PMSMP ont bénéficié à près de 14 000 jeunes martiniquais en 2015 ;

3. « L'insertion par l'activité économique ». Une soixantaine de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) opèrent actuellement en Martinique au profit de 3 000 bénéficiaires par an (soit seulement 50 bénéficiaires par structure d'insertion...) Insérées dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les SIAE procèdent à un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et leur procurent une activité leur facilitant, ultérieurement et éventuellement, l'accès aux secteurs économiques « classiques » ;
4. « Formation & Apprentissage ». Voie d'excellence vers l'emploi qualifié, l'apprentissage constitue un atout, tant pour les entreprises que pour ses bénéficiaires. Le « Plan 500 000 » formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi annoncé par le chef de l'Etat en janvier 2016 bénéficie actuellement à quelques 7 000 Martiniquais ;
5. « Réduction du coût du travail ». Celle-ci s'opère au travers de très nombreux plans et mesures : « Embauche PME », LODEOM, Exonération de charges pour la première embauche, CICE... (voir aussi ci-après) ;
6. « Accompagnement des TPE ». Les TPE connaissent généralement assez mal (et c'est un euphémisme) les dispositifs en leur faveur. Les médiateurs économiques leur fournissent donc une information personnalisée (plus de 3000 entreprises visitées chaque année). Les TPE disposent par ailleurs d'un guichet unique et d'une plateforme mutualisée dédiée à la gestion de leurs ressources humaines ;

Ces multiples dispositifs permettent d'opérer finement sur les très nombreux facteurs qui concourent, sur le terrain, à l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. En revanche, la multiplicité des mesures les rend parfois difficilement lisibles pour les bénéficiaires. Au total, les retours à l'emploi durable par le biais des dispositifs publics demeurent encore assez faibles. Le système mériterait certainement d'être simplifié pour en renforcer l'efficacité (qui demeure encore à évaluer précisément, car ni son coût ni son rendement ne sont connus précisément). Une voie de progrès pourrait être de privilégier, à l'avenir, une approche en termes de « parcours d'insertion » personnalisé plutôt que de répondre aux besoins exprimés par les demandeurs d'emploi à partir d'un catalogue de dispositifs.

• Les politiques fiscales et sociales en faveur de la baisse des charges

Conscients de longue date que l'inadéquation entre la productivité et le coût du travail constituait un facteur explicatif important du chômage structurel, les pouvoirs publics ont conçus un ensemble de dispositifs en faveur de la baisse des charges sociales pesant sur le travail.

Comme l'a rappelé Philippe Jock (Cabinet Jock), le régime d'exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale (hors accident du travail et maladie professionnelle) bénéficie aux entreprises ultramarines qui exercent leur activité dans un secteur éligible (à peu près tous à l'exception du commerce) ou qui n'emploient pas plus de dix salariés. Pour les entreprises entrant dans le champ du CICE, les exonérations de charges prévues dans le cadre de la LODEOM de 2015 sont dégressives (totales jusqu'à 1,4 ou 1,6 fois le SMIC pour s'annuler entre 2,6 et 3 fois le SMIC).

Ces régimes d'exonération ont pour vocation de permettre aux entreprises dominiennes de mieux affronter la concurrence régionale des pays à bas coût de main d'oeuvre et celle des opérateurs locaux du secteur informel (qui, par définition, n'acquittent aucune cotisation sociale). Les mesures permettent de réduire l'écart du coût du travail par rapport à la métropole d'une dizaine de points environ.

La persistance d'un taux chômage extrêmement élevé invite à s'interroger sur l'efficacité des dispositifs actuels d'exonération de charges sociales. Trois facteurs, au moins, conduisent à la réduire :

1. Les exonérations de charges sont probablement insuffisantes pour corriger les distorsions de concurrence avec les activités informelles ;
2. Les dispositifs les plus favorables bénéficient aux entreprises d'au plus dix salariés, alors que les entreprises de plus grande taille sont souvent les plus en capacité à créer des emplois ;
3. Les dispositifs s'appliquent en faveur des personnels rémunérés au SMIC ou proche du SMIC. Or, dans les DOM, l'inadéquation entre productivité et coût du travail se repère aussi dans l'encadrement intermédiaire où les taux de salaire sont poussés à la hausse en raison de l'indexation (le salaire prévalant dans ces catégories tendant à s'aligner sur le traitement de la fonction publique majoré de 40%).

L'amélioration de l'efficacité des politiques d'exonération de charge pourrait passer notamment :

- > Par une ouverture des dispositifs à toutes les entreprises en mesure de créer de l'emploi ;
- > Par une simplification des dispositifs ;
- > Par une suppression (ou un aménagement conséquent) des plafonds d'exonération.

La demande de travail exprimée par les entreprises dépend aussi du volume de leur activité. Pour favoriser la croissance économique et donc l'emploi, le législateur s'est attaché (depuis maintenant plus de 60 ans comme l'a souligné Philippe Jock) à réduire la pression fiscale pesant sur les entreprises ultramarines.

Jusqu'en 2009, les aides fiscales au bénéfice des entreprises ultramarines ont été conçues exclusivement en faveur de l'investissement (au travers des très nombreuses lois de défiscalisation). Depuis, le dispositif « Zone franche d'activité » (ZFA) fournit une aide à l'exploitation au travers d'une réduction d'impôts (IR, IS, CFE, CVAE et taxes foncières). Mais toutes les activités ne sont pas éligibles à la ZFA alors que celle-ci a pourtant démontré son efficacité (l'évaluation du dispositif par le cabinet DME a montré que le coût des exonérations de charges fiscales au titre de la ZFA, soit EUR 38 mns/an, a été inférieur au supplément de valeur ajoutée induite dans l'ensemble de l'économie martiniquaise : EUR 53 mns/an).

L'amélioration de l'efficacité des politiques fiscales en faveur de la croissance et de l'emploi pourrait passer notamment :

- > Par une généralisation des aides au fonctionnement. Un projet de « Zone franche expérimentale Martinique » est actuellement à l'étude. Ce projet prévoit, entre autres, une défiscalisation totale des activités tournées vers la satisfaction de la demande extérieure (et en particulier celle des touristes) ;
- > Par une sécurisation des dispositifs. La volatilité des mesures et les changements incessants réduisent la visibilité des opérateurs, accroissent les incertitudes (voire les insécurités juridiques) et finissent, au total, par en limiter l'efficacité.

• L'octroi de mer et ses impacts sur les entreprises

Historiquement, l'octroi de mer est un impôt indirect frappant les importations mais dont l'assiette a été élargie aux produits fabriqués localement ; ces derniers bénéficiant de larges exonérations et de taux réduits par rapport aux importations. La légitimité d'une fiscalité différenciée selon l'origine des produits a été reconnue par le Traité de l'Union européenne.

L'octroi de mer constitue une ressource pour les collectivités locales martiniquaises (communes et Collectivité territoriale). Mais, comme l'a souligné Miguel Laventure (CTM), il est aussi un instrument de politique économique pour l'exécutif régional en faveur du développement économique et de l'emploi.

Les dépenses fiscales en faveur des activités locales se sont élevées à près de 112 M€ en 2014, en faveur principalement de l'industrie martiniquaise (75% du total des exonérations). Des simulations montrent une très forte sensibilité de l'activité au régime d'exonération d'octroi de mer ; l'emploi demeurant, quant à lui, assez peu élastique au barème.

Jusqu'à présent, l'octroi de mer a été conçu comme un instrument défensif permettant de sauvegarder les parts de marché dans l'industrie, mais aussi dans l'agriculture et dans la pêche. Il pourrait être envisagé, demain, de rendre cet outil plus offensif afin de réduire la propension à importer et donc accroître les effets multiplicateurs en faveur de la production locale et de l'emploi.

La politique d'octroi de mer fait l'objet actuellement d'une évaluation au niveau national. Cette démarche d'évaluation devrait être aussi déclinée au niveau local.

La question de l'élargissement de l'assiette de l'octroi de mer aux services fait débat. Pour Richard Crestor, cet élargissement permettrait de compenser la baisse nécessaire de la fiscalité indirecte outre-mer pour relancer l'activité et l'emploi. Les économies ultramarines sont en effet handicapées par des niveaux de prix élevés, notamment des importations de produits non substituables par de la production locale. Les écarts entre la valeur CAF d'un produit importé et son coût à la sortie des douanes oscillent, dans les exemples choisis, entre 18% (matériel informatique) et 59% (jus d'orange). Une baisse des prix des importations non substituables permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat et la consommation des ménages et, par là-même relancerait l'économie.

Cette baisse des prix pourrait être obtenue, en premier lieu, en diminuant les taux de TVA dans les DOM et en abaissant aussi certains taux d'octroi de mer. Ces dépenses fiscales pourraient être finalement compensées par un élargissement de l'assiette de l'octroi de mer aux services.

SYNTHÈSE DE L'ATELIER N°2 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

Forces	Faiblesses	Voie de progrès
<ul style="list-style-type: none"> Large panoplie des dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> Des dispositifs parfois complexes et difficilement lisibles 	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les dispositifs Pérenniser les mesures Limiter les effets de périmètre, de seuil, de plafond et de durée
<ul style="list-style-type: none"> Efficacité de certains dispositifs. Ex : ZFA, défiscalisation, octroi de mer... 	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité globale des dispositifs de retour à l'emploi est perfectible La défiscalisation a parfois favorisé le sur-investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser l'évaluation des dispositifs afin d'en mesurer précisément l'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités locales disposent avec l'octroi de mer d'un outil de politique économique 		

ENJEU N°3 : UNE CROISSANCE DONT LES FRUITS SONT MIEUX REPARTIS... POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT PLUS HARMONIEUX

Un nouveau modèle économique basé sur le renforcement de la compétitivité

• Les modalités possibles de répartition des gains de productivité

Comme on l'a vu, les gains de productivité pourraient être le vecteur principal de la croissance économique future de la Martinique. Ils sont en effet nécessaires pour augmenter l'employabilité de la main d'œuvre et réduire le chômage, pour améliorer l'efficacité du capital et, au total, pour accroître l'offre potentielle. Mais, cette croissance ne sera effective qu'à la condition que cette offre potentielle rencontre une demande solvable. L'adéquation entre l'offre et la demande suppose une répartition pertinente des gains de productivité entre les parties prenantes. A priori, les gains de productivité peuvent être distribués :

- > Au capital. Ils viennent alors augmenter la marge d'exploitation (grâce aux économies réalisées sur le travail). Cette marge peut être affectée à plusieurs usages : financement de nouveaux investissements productifs, achats de titres (portefeuille boursier) ou encore accroissement de la consommation des entrepreneurs (surtout dans le cas des petites et très petites entreprises) ;
- > Au travail. Les gains sont distribués sous forme d'augmentation de salaire qui servent, à leur tour, à financer la consommation et l'investissement des ménages ;
- > Aux clients. Dans ce cas, les gains sont transférés aux acheteurs sous forme de baisse des prix. Cette désinflation augmente le pouvoir d'achat des ménages (mais aussi celui des entreprises) et favorise ainsi tant la consommation que l'investissement. La croissance de la productivité entraîne dans ce cas une amélioration de la compétitivité.

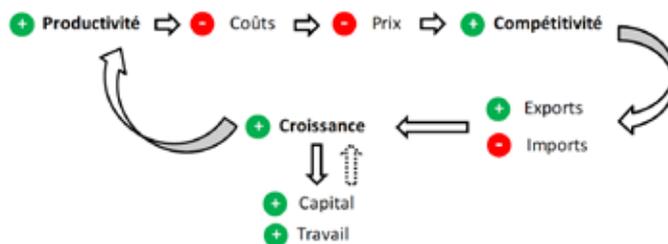
Les simulations présentées par Olivier Sudrie montrent que toutes ces modalités ne se valent pas, et singulièrement dans le cas de la Martinique qui est confrontée aujourd'hui à une panne de croissance.

La distribution des gains de productivité aux seules entreprises a peu de chance de se traduire par une augmentation des investissements. En effet, dans leur très grande majorité, les entreprises martiniquaises ne souffrent pas d'un problème d'offre, mais plutôt de demande. Dans ces conditions, l'augmentation des marges obtenue grâce aux gains de productivité serait probablement affectée à la croissance de la consommation des entrepreneurs et/ou à des investissements en portefeuille (achat de titres financiers ou d'actifs immobiliers).

La distribution des gains de productivité sous forme d'augmentation de salaire permettrait effectivement de relancer la consommation des ménages. En théorie du moins, car cette deuxième modalité de répartition des gains de productivité devrait se traduire par une baisse du taux marge des entreprises. Il y a tout lieu de penser alors, surtout en situation de concurrence oligopolistique, que ces dernières ne manqueraient pas de répercuter la hausse des salaires dans leurs prix, annulant par là même les gains de pouvoir d'achat des salariés. Une telle réaction conduirait alors à une baisse du pouvoir d'achat des ménages ne disposant pas d'un emploi salarié.

• Des gains de productivité pour améliorer la compétitivité

A maints égards, la distribution des gains de productivité sous forme de baisse de prix apparaît finalement comme la modalité la plus pertinente pour restaurer une croissance durable en Martinique (cf. schéma).



Ainsi :

- > Les gains de productivité se traduisent par une baisse des coûts de production ;
- > Cette baisse des coûts peut être répercutée intégralement dans les prix de vente améliorant ainsi la compétitivité-prix des entreprises ;
- > L'amélioration de la compétitivité de la production locale permet de gagner des parts de marché sur les importations. Elle favorise aussi les exportations des produits martiniquais vers le reste du monde (tourisme) ;
- > La baisse des prix améliore par ailleurs le pouvoir d'achat de l'ensemble des Martiniquais et accroît leur consommation ;
- > Moins de fuite à l'import, plus de ventes au reste du monde, plus de consommation des ménages : autant de facteurs (très) favorables à la croissance ;
- > Si les rythmes de croissance sont supérieurs aux gains de productivité, les entreprises répondront à la demande supplémentaire qui leur est adressée en investissant et en embauchant : autant de décisions qui ne manqueront pas de renforcer encore la croissance ;
- > Enfin, des rythmes élevés de croissance inciteront les entreprises à renforcer leur productivité afin de répondre de manière efficace à la demande supplémentaire. La boucle est bouclée. Le cercle productivité -compétitivité - croissance est vertueux.

Toutes les parties prenantes, les entreprises comme les ménages et les administrations, gagnent à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Des simulations présentées à l'occasion de la conférence ont montré que ce schéma :

- > Préserve le taux de marge des entreprises et leur permet d'accroître leur résultat d'exploitation ;
- > Améliore le pouvoir d'achat des ménages, sans hausse de salaire (grâce à la baisse des prix) ;
- > Accroît l'emploi et l'investissement (si les rythmes de croissance sont plus importants que les gains de productivité) ;
- > Augmente les recettes publiques (suite à la croissance) et diminue le coût des intrants nécessaires à la production des services publics (grâce à la baisse des prix).

La Martinique a tout intérêt à faire un tel choix, qui a assuré, ailleurs dans le monde, des taux de croissance et d'emploi élevés.

Pour un développement humain plus harmonieux

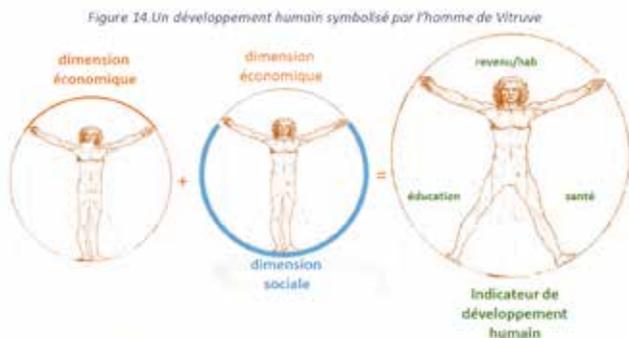
un impératif, mais pas une fin en soi. Pour Marie-Claude Derné (CTM), l'objectif à atteindre est plus ambitieux. Il est de promouvoir un réel développement humain (et pas seulement économique).

• Un retard sensible de développement humain

Le développement humain peut être défini, à l'instar du PNUD, comme la combinaison de deux dimensions principales :

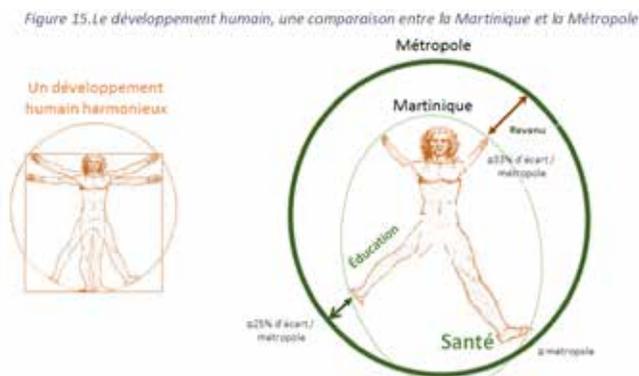
- > Une dimension économique (mesurée par le revenu par habitant à parité des pouvoirs d'achat pour tenir compte des niveaux de prix très différents d'un pays à l'autre) ;
- > Une dimension sociale, scindée elle-même en deux sous-dimension : éducative d'une part (mesurée notamment par le nombre d'années d'étude de la population) et sanitaire d'autre part (évalue par l'espérance de vie à la naissance).

L'indicateur de développement humain peut être illustré, comme l'a fait Marie-Claude Derné, à partir de l'homme de Vitruve de Léonard de Vinci (qui représente les proportions harmonieuses d'un individu).



Source: Cabinet DME

La représentation du niveau de développement humain atteint par la Martinique s'avère assez éloignée des proportions parfaites de l'homme de Vitruve : l'« homme de Vitruve Martiniquais » s'inscrit plutôt dans un oeuf que dans un cercle parfait, accusant, sur les trois dimensions, des retards plus ou moins importants.



Il importe donc de développer tant les bras (qui figurent ici la dimension économique du développement humain) que la jambe de l'éducation (dont l'atrophie a été mainte fois soulignée, notamment dans le cadre de l'atelier n°1). (très) favorables à la croissance ;

• Concevoir ensemble un projet de société

L'environnement dans lequel se développera la Martinique à l'avenir est caractérisé par des mutations importantes :

- > Au niveau démographique (cf. l'intervention d'Yves Rajat rapportée plus haut) ;
- > Au niveau technologique (avec la montée en puissance du numérique) ;
- > Au niveau écologique (avec un impératif renforcé de préservation de l'environnement et des écosystèmes) ;
- > Au niveau économique (avec des évolutions sensibles du marché mondial et régional).

L'économie de la Martinique devra nécessairement s'adapter à cette nouvelle donne. Pour cela, elle doit engager une réflexion prospective sur son propre devenir en mobilisant un large spectre d'acteurs autour de nombreux thèmes comme :

- > La formation des hommes à tous les moments de la vie ;
- > La macro-économie (comment se construire de nouveaux avantages comparatifs ? Comment répartir le plus efficacement possible les gains de productivité ?)
- > La méso-économie (quelles filières structurantes souhaitons-nous développer ? Quelles spécialisations internationales ?)
- > La micro-économie (quelles politiques d'accompagnement des acteurs privés, ménages et entreprises ?)

Ces réflexions sont stratégiques. Il nous faut les mener sans tarder car elles engagent l'avenir.

TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À MAYOTTE



THÈME 1

LA CROISSANCE INCLUSIVE : PRÉSENTATION DU CONCEPT ET APPLICATION À MAYOTTE

- 10h - 11h15 **La croissance inclusive :
présentation du concept et application à Mayotte**
Mr. Victor Bianchini, Maître de conférences - CUF Mayotte
- 10h - 10h45 *Présentation*
- 10h45 - 11h15 *Echange et débat*

THÈME 2

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE MAHORAI ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 11h30 - 12h45 **La transition énergétique du territoire mahorais
et les énergies renouvelables**
Mr. Abdelaziz Aitichou, Chargé de mission - DEAL Mayotte
- 11h30 - 12h15 *Présentation*
- 12h15 - 12h45 *Echange et débat*
- 12h45 - 14h *Buffet*

THÈME 3

LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ÎLE ET LEUR VALORISATION

- 14h - 15h15 **La gestion des déchets de l'île et leur valorisation**
Mr. Mohamed Yassin Yourgo, Responsable service développement
durable et environnement - CCI Mayotte
- 14h - 14h45 *Présentation*
- 14h45 - 15h15 *Echange et débat*

THÈME 4

LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET LA QUESTION DE LA MAÎTRISE DU FONCIER

- 15h30 - 16h45 **La transition institutionnelle et la question de la maîtrise du foncier**
Mr. Thani Mohamed Soilihi, Sénateur de Mayotte
- 15h30 - 16h15 *Présentation*
- 16h15 - 16h45 *Echange et débat*
- 16h45 - 17h **Clôture**
Mr. Thani Mohamed Soilihi, Sénateur de Mayotte



ACTES DE LA CONFÉRENCE « TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À MAYOTTE » Centre Universitaire de Dombeni, 12 septembre 2016

Le directeur de l'AFD Mayotte, M. Patrick Salles, a ouvert les débats en présentant l'objectif de cette conférence. Après avoir rappelé le contexte institutionnel nouveau - départementalisation et rattachement - qui oblige le territoire à se conformer à un certain nombre de règles, il a insisté sur l'importance que revêt aujourd'hui la prise en compte des enjeux de développement durable à la fois par les décideurs mais aussi par la population mahoraise et ce, alors que Mayotte est à un moment crucial, charnière, de son développement.

Différentes interventions, suivies d'échanges avec le public, ont eu lieu et ont été l'occasion de sensibiliser, expliquer certains concepts et formuler quelques propositions opérationnelles pour l'avenir :

- > La situation macroéconomique
- > L'application du concept de croissance inclusive à Mayotte : esquisse d'un projet d'inclusion
- > La transition énergétique et les énergies renouvelables
- > La valorisation des déchets et le concept d'économie circulaire
- > La transition institutionnelle et la maîtrise du foncier

PRÉSENTATION DE LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE MAYOTTE

Daoulab Ali Charif, Chargé des études économiques, IEDOM Mayotte

Le suivi de la situation macroéconomique de l'île se heurte à une première difficulté, l'insuffisance des données statistiques. Les informations économiques et sociales sont publiées de façon incomplète et souvent tardivement, ce qui en limite la pertinence. L'INSEE fournit un tableau de bord de la conjoncture qui permet de suivre l'évolution des prix à la consommation, les créations et les défaillances d'entreprises, et le nombre de constructions neuves. Il ne permet pas de connaître les variations du taux de chômage et de la croissance. Les données monétaires collectées de manière permanente par l'IEDOM sont diffusées pratiquement en temps réel.

L'analyse des données disponibles permet toutefois de cerner les principales caractéristiques de l'économie et de la société mahoraises. Le modèle économique du territoire présente des similitudes avec celui de la plupart des économies insulaires : une balance commerciale largement déficitaire, un volume d'importations très important, essentiellement d'origine métropolitaine, tiré par la consommation finale des ménages et des administrations. La taille du marché intérieur est limitée, les investissements sont majoritairement portés par la commande publique, et le niveau des exportations demeure excessivement faible. D'où l'importance des secteurs du commerce et du BTP dans le PIB mahorais par rapport à celui de la métropole.

Le taux de bancarisation de la population (63.7%) est faible avec, en parallèle, une très forte augmentation de l'émission de billets (+ 15.2% entre 2014 et 2015), mettant en lumière l'existence d'une économie informelle significative. Le PIB moyen par habitant du territoire était de 7 943€ en 2012, ce qui fait de Mayotte le département français le plus pauvre de France. La population y est en moyenne très jeune. Un mahorais sur deux a moins de 17 ans et demi (âge médian de la population - 2012), et six mahorais sur dix ont moins de 25 ans. La population était estimée à 212 645 habitants en 2012, en croissance importante par rapport au recensement précédent (2007). Un nouveau recensement doit avoir lieu en 2017.

La conjoncture en 2015 a enregistré les évolutions suivantes :

- Le climat des affaires est resté hésitant, ce qui traduit un fort attentisme de la part des chefs d'entreprise, en raison, notamment, d'un climat social tendu et d'un manque de visibilité sur les grandes orientations ;
- L'activité globale a semblé se tasser : la filière aquacole est à l'arrêt et le secteur du BTP est en difficulté suite au ralentissement de la commande publique. Seul le commerce a tiré son épingle du jeu grâce à une consommation des ménages en hausse et à une stabilité des prix ;

- Dans le même temps, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi a augmenté (+ 3 500 en 2015 par rapport à 2014) faisant passer le taux de chômage de 19,8% en 2014 à 23,6% en 2015; cette évolution est néanmoins difficile à interpréter en raison d'une formalisation progressive du marché du travail mahorais, avec l'apparition dans les statistiques de personnes ayant exercé auparavant des activités informelles et qui régularisent leur situation. Cette augmentation du nombre « officiel » de chômeurs est ainsi équivalente à la baisse du nombre de personnes formant le « halo » autour du chômage, lequel reste néanmoins très important (estimé à 25.000 chômeurs en 2015, contre 13.900 en 2014) ;

- L'activité bancaire, pour sa part, est restée dynamique, avec une augmentation de la collecte grâce à la vive progression des dépôts à vue (+ 10,6% sur un an) et des encours bancaires. Le volume des crédits étant plus important que celui des dépôts, il existe un déficit de liquidités, qui oblige les banques à se refinancer à l'extérieur du territoire. La hausse des crédits octroyés est à relier à l'augmentation de la demande de crédits à la consommation et à l'habitat des ménages, les premiers étant parfois détournés au profit de la construction immobilière. Ce phénomène ancien tendrait, néanmoins, à se réduire. Enfin, le volume des crédits aux entreprises se réduit sous l'effet de la contraction des crédits à l'investissement productif, en partie compensée par une hausse du volume du crédit à l'immobilier d'entreprise.

Globalement, les tendances de 2015 devraient se poursuivre en 2016, du fait des incertitudes persistantes.

Echanges avec la salle :

Le Sénateur de Mayotte, M. Thani Mohamed Soilihi, s'est inquiété du nombre de projets étudiés sur le territoire qui ne voient pas le jour. Il s'interroge aussi de la place de la « Chicowa » (épargne de solidarité commune à la famille, dans laquelle les participants peuvent puiser) comme pendant au système bancaire classique, et sur les possibilités de comptabilisation du volume de cette pratique ancienne.

LE CONCEPT DE CROISSANCE INCLUSIVE À MAYOTTE ET LESQUISSE D'UN PROJET D'INCLUSION

Victor Bianchini, Maître de conférences, Centre Universitaire de Mayotte

Le concept de croissance inclusive part du constat suivant : la croissance économique, même dynamique, ne garantit pas automatiquement une augmentation du bien-être de tous les acteurs et peut même parfois engendrer un accroissement des inégalités. Ce constat fait sens à Mayotte : en effet, en dépit d'un taux de croissance en volume largement supérieur à la moyenne nationale en 2015 (6,8% contre 0,18%), le taux de chômage reste largement plus élevé (23,6% contre 10,8% en métropole en 2015). D'où le besoin de réfléchir à un modèle de croissance dit inclusif, intégrant les populations marginalisées, estimées à 40% de la population totale du territoire, dont certaines vivent en dessous du seuil de pauvreté, exercent des activités informelles et sont exclues du processus de développement.

Ce concept ne remet pas en cause le lien nécessaire entre croissance et développement, puisqu'une meilleure redistribution des richesses présuppose leur production préalable, mais il cherche à mener une réflexion sur les inégalités propres à chaque territoire et à proposer un modèle de développement intégrant les populations les plus défavorisées.

Une partie importante de la population de Mayotte exerce uniquement des activités de subsistance en marge de l'économie formelle, essentiellement en raison d'une inadéquation entre une demande de travail qualifié et une offre abondante, jeune, peu ou pas formée. Nombre d'élèves sortent aujourd'hui du système scolaire mahorais sans maîtriser les savoirs de base.

Comment sortir de cette spirale négative ? Il est proposé trois pistes de travail :

- 1 - Une meilleure intégration des travailleurs informels par une campagne de terrain, d'information et de sensibilisation, afin de leur expliquer les avantages pouvant être tirés d'une formalisation de leur activité : accès au microcrédit, aux allocations et aux aides diverses. En parallèle, une réflexion devrait être conduite sur les spécificités de Mayotte afin de disposer d'un arsenal juridique adapté à ces populations ;
- 2 - Renforcer la politique d'éducation publique sur le territoire, avec une amélioration des conditions actuelles de scolarisation dans le premier et deuxième cycle, et un développement de l'offre de formation universitaire ;
- 3 - Relancer la coopération régionale entre Mayotte et les pays voisins, pour aider à l'émergence d'un modèle de développement plus autonome.

Echanges avec la salle :

Emmanuel Legras, Directeur territorial de l'ADIE à Mayotte, a partagé son expérience. Il a rappelé que son institution, bien implantée sur l'île, accompagne ces populations marginalisées en octroyant des microcrédits et en contribuant ainsi à la formalisation progressive des activités informelles : il a souligné l'importance d'une réflexion autour d'une croissance inclusive pour le territoire mahorais et propose des pistes opérationnelles telles que la mise en place du statut d'autoentrepreneur, l'aide à la structuration de filières productives (de transformation agricole, par exemple). Il a précisé que 60% des bénéficiaires des microcrédits de l'ADIE sont des femmes, en moyenne moins diplômées que les hommes et souffrant plus du chômage. Une situation de fait qu'il faut prendre en compte dans les futures politiques de développement.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MAYOTTE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Abdelaziz Aïtichou, Chargé de mission transition énergétique, DEAL Mayotte

La transition énergétique répond à un défi planétaire. La consommation énergétique mondiale est en hausse alors même que les ressources fossiles diminuent. Les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir et les coûts d'adaptation nécessaires pour y faire face tendent à s'accroître de façon inquiétante.

Cette transition repose sur le constat que nous ne pouvons continuer à fonctionner dans le cadre d'une économie de stocks basée sur l'extraction des ressources fossiles en voie d'épuisement et que nous devons passer à une économie de flux, capable de réutiliser l'énergie produite de manière à réduire notre dépendance énergétique et à limiter les impacts sur l'environnement et le climat. Cette utilisation des énergies dites « renouvelables » doit aussi être couplée avec une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie.

Cette préoccupation a été intégrée progressivement dans les stratégies des territoires ultramarins. Un cadre législatif national (la loi sur la transition énergétique) est désormais en place et fixe des objectifs ambitieux. Dans les Départements d'Outre-Mer, il s'agit de parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 avec pour objectif intermédiaire 50% d'énergies renouvelables en 2020 (mix énergétique). Pour cela, des programmations spécifiques ont été adoptées dans chaque territoire s'appuyant sur la stratégie nationale « bas carbone » et sur une PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) en cours d'élaboration à Mayotte.

En 2015, le territoire était dépendant pour sa consommation d'énergie à 94,5% des hydrocarbures, les 5,5% restants étant d'origine solaire (panneaux photovoltaïques), et ce, alors qu'il dispose de conditions optimales pour le développement de cette filière (1450 heures d'ensoleillement par an, contre 1250 heures à la Réunion) et une superficie réduite permettant des projets tests. Ceci dans un contexte où la consommation électrique augmente de manière régulière du fait de la croissance démographique et d'un taux d'équipement des ménages en progression. Malgré cela, les projets de développement d'énergies renouvelables peinent à émerger. L'opérateur électrique, Electricité de Mayotte (EDM) va devoir en 2017 décider de la construction ou non d'une nouvelle centrale au fioul. S'il confirmait cette décision, cela compromettrait fortement l'atteinte de l'objectif d'indépendance énergétique en 2030.

Il s'agit donc maintenant de changer très vite de cap en matière énergétique, notamment à travers la mise en place de deux démarches :

- > La maîtrise de l'énergie visant à réduire la consommation (à usage égal), par une meilleure sensibilisation des usagers aux bonnes habitudes, une amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la mise en place d'un éclairage public en LED et la pose sur les toits des habitations de chauffe-eaux solaires ;
- > La production d'une électricité « verte » à partir d'énergies renouvelables tels que le biogaz, la biomasse, le photovoltaïque...

Echanges avec la salle :

Michel Charpentier, Président de l'association « les Naturalistes », s'interroge sur les capacités actuelles de Mayotte à atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés, et sur le manque de moyens mis en œuvre à tout les niveaux pour les atteindre. De plus, il s'interroge sur la pertinence du projet de mise en place d'une centrale biomasse actuellement à l'étude, qui prévoit de faire venir du bois de l'extérieur (et donc de consommer beaucoup de carburants, avec le risque en plus que la production de ce bois soit peu contrôlée et aboutisse à une déforestation de certaines zones).

Bertrand Brohon, Chargé de mission Développement Durable à la préfecture de Mayotte, rassure sur la pertinence du projet biomasse et regrette qu'il soit pour l'instant à l'arrêt pour des problèmes de foncier. Le représentant de l'AFD propose qu'un groupe de travail spécifique soit mis en place sur le sujet et fasse des propositions aux décideurs. M. Brohon répond que la Préfecture travaille déjà avec la DEAL à la mise en place d'une commission « énergie » à laquelle le Préfet et le Conseil départemental seront associés.

Le sénateur Thani, insiste sur sa volonté d'inscrire Mayotte dans les mêmes objectifs que ceux retenus pour la métropole, et donc de ne pas demander de dérogation afin d'inciter les responsables politiques et institutionnels à accompagner de manière plus volontaire cette transition énergétique

Houlam Chamssidine, Président de la fédération d'associations Mayotte Nature Environnement (MNE) se demande si l'Université ne devrait pas proposer des filières dans le secteur. Victor Bianchini répond qu'une licence « développement durable » est actuellement en projet.

LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS : PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mohamed Yassin Yourgo, Chargé de mission développement durable, CCI Mayotte

Aujourd'hui, la croissance démographique et la consommation soutenue des ménages contribuent à l'augmentation massive de la quantité de déchets produits sur l'île. Les structures actuelles sont insuffisantes pour les collecter, les trier et les traiter : il n'existe aujourd'hui à Mayotte qu'un seul centre d'enfouissement. Les emballages plastiques, métalliques et les bouteilles en verre sont aujourd'hui collectés via des bornes de tri mais ils ne sont pas directement recyclés sur le territoire, les éco-organismes n'y étant pas présents, à l'exception d'Éco-emballage pour les bouteilles plastiques. Les déchets recyclables sont donc provisoirement stockés, avant d'être envoyés par bateau à La Réunion afin d'y être recyclés.

Le coût de ce recyclage extérieur est très élevé du fait du transport en bateau, ce qui incite bon nombre d'entreprises et de ménages à jeter, à brûler ou à enfouir de façon sauvage les cartons, les appareils électroménagers, les déchets verts. Ceux-ci s'accumulent donc dans la nature et menacent la salubrité publique et la sauvegarde du patrimoine de l'île.

Cette situation est d'autant plus dommageable que ces déchets pourraient représenter une opportunité économique non négligeable pour le territoire. En effet, Mayotte est très dépendante de l'extérieur pour ses biens de consommation, lesquels coûtent chers et sont pour la plupart importés, alors que le niveau de vie moyen des mahorais est faible.

Une véritable filière de recyclage permettrait de diminuer le stock de déchets présents sur l'île et de créer une production à bas coût de produits recyclés, production qui serait génératrice d'emplois, sur un territoire où le chômage est très élevé.

C'est le concept de « l'économie circulaire » où « notre déchet devient une ressource ». Certaines initiatives existent sur l'île, et d'autres sont en train de se mettre en place, mais le secteur reste à ce jour embryonnaire. Plusieurs actions sont envisageables :

- > Créer un environnement propice pour attirer sur le territoire d'autres « éco-organismes » et ainsi structurer la filière ;
- > Accompagner les porteurs de projets de l'économie circulaire par des formations et une phase d'incubation et par un accès facilité aux financements ;
- > Et, enfin, leur donner un statut spécial et avantageux (incitatif).

Echanges avec la salle :

Bertrand Brohon rappelle que des projets de déchèterie sont en cours de finalisation, du retard ayant été pris sur ces dossiers. Selon lui, ces déchèteries devraient voir le jour l'an prochain, d'ici deux ans tout au plus.



LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET LA MAÎTRISE DU FONCIER

Thani Mohamed Soillhi, Sénateur de Mayotte

Le territoire de Mayotte a connu de profondes mutations ces dernières années. Le passage à un statut de Département en 2011 a nécessité l'application du droit commun avec une remise en cause de traditions locales et de certains fondements de la société mahoraise tels que la mission de justice des cadis (responsables religieux). Cela s'est accompagné aussi de la mise en place d'une nouvelle fiscalité locale et d'une « normalisation » de l'état-civil.

Ces évolutions institutionnelles ont dû faire face à une augmentation de la population (multipliée par 8 en 50 ans) et à un accroissement de l'immigration illégale dans un contexte où le cadastre est mal maîtrisé. Autant de facteurs à l'origine d'une pression forte sur le partage des terres, à leur morcellement et à leur contestation. Les communes, l'Etat et le Département, pour leur part, se partagent le foncier non bâti, dans des conditions non stabilisées.

Ces changements nécessiteraient la mise en place d'une politique de développement cohérente dans la durée, s'appuyant sur une majorité forte au sein du conseil départemental, afin que la principale collectivité du territoire joue pleinement son rôle.

L'enjeu majeur des prochaines années à Mayotte est bel et bien celui de la régularisation foncière. C'est l'objet du rapport rendu à l'assemblée sénatoriale en juin 2016 par Monsieur le Sénateur Thani et par ses collègues rapporteurs. Son périmètre d'étude s'étend à l'ensemble des Outre-Mer mais il fait une large place au cas spécifique de Mayotte. Il met en lumière les causes des difficultés actuelles, où nombre de terrains se retrouvent au cœur de situations inextricables difficiles à démêler, ce qui rend quasiment impossible la délivrance d'un titre de propriété. Conséquence d'un partage coutumier des terres reposant sur la pratique de l'indivision des terres entre membre d'une même famille et d'une pratique de rétrocession indéfinie et provisoire, seulement entérinée par un accord oral, qui se heurte au droit commun français, lequel divise les successions et repose sur un enregistrement écrit légal destiné à déterminer à qui appartient la terre.

Le passage au droit commun français, qui est totalement applicable depuis la départementalisation en 2011, n'a dans les faits pas connu de transition. Or le cadastre n'est pas à jour et le travail de régularisation n'a pas été fait. L'absence de transition entre les deux droits, coutumier, d'une part, et commun, d'autre part, conduit à de nombreux litiges.

Le rapport sénatorial propose spécifiquement pour Mayotte :

- > La création d'une commission de l'urgence foncière dirigée par un magistrat qui rassemblerait en son sein des représentants de l'État, du Département, des communes, des cadis et des professionnels du droit formés à la question foncière. Elle serait chargée de régulariser les dossiers litigieux, en accordant des titres de propriété officiels ou en rachetant le terrain à toutes les parties prenantes en cas de litige afin d'opérer ensuite une redistribution ;
- > La régularisation automatique de la propriété si le terrain est utilisé sans conflit depuis au moins 10 ans ;
- > Le renforcement et une requalification des moyens humains et matériels de la Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine (du Département) ;
- > Le transfert de la propriété des zones urbanisées à l'intérieur de la zone des pas géométriques de l'Etat vers le Département.

Echanges avec la salle :

Jacques Martial Henry, Ancien vice-président du conseil départemental en charge des affaires sociales, note un manque de volonté d'avancer sur ses sujets de la part du Conseil Départemental, notamment vis-à-vis de terrains lui appartenant et à propos desquels des conflits persistent. Il estime que le Département devrait être leader dans ces domaines.

En conclusion, le sénateur Thani a appelé les acteurs concernés (institutions, associations, entreprises et citoyens) à œuvrer pour un développement durable, inclusif et concerté. Il appelle de ses vœux une prise de conscience des décideurs publics et surtout un passage à l'action, qui fait, selon lui, cruellement défaut aujourd'hui à Mayotte.

QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR QUELLE GUYANE ?



Quel modèle économique pour quelle Guyane ?

Conférence - débat

le 28 Septembre 2016, à l'Hôtel Territorial à Cayenne

8:30 – 9:00

Accueil

9:00 – 9:30

Ouverture

M. Denis BURLLOT, 2ème Vice-président de la CTG, en charge du Développement économique et des fiscalités

M. Thierry GONZALEZ, Directeur Adjoint Outre-Mer, AFD Paris

M. Philippe LOOS, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Préfecture

9:30 – 10:30

Session 1 : Le modèle socio-économique guyanais – Etat des lieux et perspectives

Mme Katia LE GOAZIOU, Cheffe du service territorial de l'INSEE Guyane

M. Laurent FAKHOURY, Directeur de l'AFD Guyane

M. Yann CARON, Directeur de l'IEDOM Guyane

10:30 – 11:30

Session 2 : Les perspectives de développement vues par les socio-professionnels

M. Stéphane LAMBERT, Président du MEDEF Guyane

M. Olivier GOMILA, Vice-président de la CGPME

Mme Valérie VANOUKIA, Présidente de l'UTPE Guyane

11:30 – 12:00

Session 3 : Les stratégies de développement des intercommunalités

Mme Nadine CLERIL, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

12:00 – 13:00

Session 4 : La vision du développement économique de la collectivité



M. L'Avenir NDEDI-EKWALLA, Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

13:00 – 14:00 *Cocktail déjeunatoire*

14:00 – 15:15 **Session 5 : Les Mines, un levier de développement pour la Guyane ?**

M. Michel JEBRAK, Université du Québec, dép³ Sciences de la terre
Mme Carol OSTORERO, Présidente de la Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG)

15:15 – 16:00 **Session 6 : Regard sur une exploitation responsable des mines**

M. Gilles KLEITZ, Directeur du Parc Amazonien de Guyane
M. Laurent KELLE, Directeur de WWF Guyane

16:00 – 16:30 **Synthèse /Clôture**

16:30 *Cocktail*

CONFÉRENCE - DÉBAT

le 28 Septembre 2016, à l'Hôtel Territorial à Cayenne

RÉSUMÉ :

La première partie de la journée a permis de revenir sur le contexte économique guyanais. En se basant à la fois sur des statistiques et des témoignages d'acteurs variés (socio-professionnels, collectivités), cette matinée a permis de dégager quels étaient les priorités, les besoins, les secteurs à valoriser, les actions à mettre en place.

La seconde partie de la journée a permis de faire un focus sur un des secteurs porteurs pour l'avenir de la Guyane, celui des mines. Un éclairage à la fois technique et environnemental a permis d'établir les points de vigilance à avoir ainsi que l'opportunité économique que cette filière pourrait représenter pour le développement de la Guyane.

CEROM :

La conférence est organisée en partenariat avec le CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), qui associe l'AFD, les Instituts d'Emission de l'Outre-Mer et l'INSEE. Créée en 2004, cette structure élabore des comptes économiques rapides, produit des indicateurs synthétiques de conjoncture et réalise des études économiques d'ensemble sur les Outre-mer français.

CTG :

La conférence est également organisée en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane. Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Régional et le Conseil Général sont devenus une entité unique : la Collectivité Territoriale de Guyane. La CTG est présidée par M. Rodolphe Alexandre, qui est assisté dans sa mission d'exécutif par 15 vice-présidents. La CTG est composée de cinq assemblées : l'Assemblée de Guyane, organe délibérant (51 membres) et quatre organes consultatifs à savoir le Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education (CESECE), le Conseil Consultatif des Populations Amérindiennes et Bushinenges, le Centre Territorial de Promotion de la Santé de Guyane et le Conseil Territorial de l'Habitat de Guyane.

OUVERTURE

L'idée de cette conférence est née d'un échange en mars 2016 au sein de l'instance de décision de l'AFD dédiée à l'Outremer. Les discussions tournaient autour de l'affaiblissement du modèle économique des Outre-mer fondé sur le rattrapage : quels relais, quels modèles alternatifs ? L'idée des membres du comité Outremer de l'AFD était d'organiser un cycle de conférences ultramarines pour réfléchir sur les moteurs de développement et leurs perspectives.

Ainsi, un cycle de conférence a été prévu dans toutes les géographies de l'Outre-mer, pour se conclure par une conférence nationale à Paris le 5 décembre.

- > La notion de différenciation par rapport à la métropole ;
- > Un monde en mutation et en transition (transition environnementale, énergétique, territoriale, et institutionnelle) ;
- > L'opportunité de l'insertion régionale.

L'idée de la conférence est donc de réfléchir de manière optimiste et positive sur ce que pourrait être le modèle économique guyanais dans 10, 20 ou 30 ans.

Aujourd'hui, les potentialités de développement de la Guyane sont à construire et les caractéristiques à valoriser. Quelle Guyane voulons-nous pour demain ? Cette question est sur tous les agendas depuis une vingtaine d'années, mais il faut désormais faire preuve d'audace. Ont alors été évoquées quelques-unes des problématiques de la Guyane à prendre en compte pour construire un nouveau modèle économique.

La Guyane est une économie de monoproduction, qui peine à trouver sa voie. Pour preuve les chiffres de la croissance, encore trop faible par rapport aux besoins du territoire. Il convient d'utiliser toutes les forces de la Guyane et de favoriser une croissance endogène, en structurant les filières : agriculture, agroalimentaire, numérique, tourisme, formation professionnelle, inclusion sociale, commerce et artisanat, recherche. Il faut également favoriser les importantes ressources du territoire : ressources halieutiques, bois, or. L'économie privée de la Guyane reste encore en deçà de son potentiel. Elle est principalement constituée de petites entreprises, qui manquent de compétitivité. La Guyane doit valoriser son insertion régionale en se tournant vers des pays voisins comme le Brésil. Enfin la Guyane doit faire face à la question de l'explosion démographique, qui nécessite de développer les infrastructures. On peut également évoquer la question de l'immigration, qui revient à poser les termes du vivre ensemble.

LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE GUYANAIS : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

La Guyane : évolutions économiques de long terme

La Guyane connaît une forte croissance démographique. Jusqu'aux années 1990, cette croissance était principalement portée par les **migrations**, depuis c'est principalement le solde naturel qui l'alimente. La Guyane est désormais dans la deuxième phase de sa transition démographique.

La croissance du **PIB** guyanais est plus forte que celle de la France métropolitaine mais assez irrégulière. Elle a tendance à se tasser ces dernières années. En termes de développement humain, l'IDH guyanais suit les évolutions de l'Hexagone avec un écart constant et conséquent. Pour autant, la Guyane reste un îlot de richesses et de développement dans son environnement régional.

La **croissance** est structurellement fortement impactée par l'activité spatiale, la consommation finale ayant un rôle de stabilisateur.

Depuis le début des années 2000, la **consommation des ménages** assure environ la moitié de la croissance guyanaise. Elle reste tirée par la forte hausse de la démographie. On observe un pic en 2012 et un ralentissement les années suivantes : malgré un rattrapage partiel du taux d'équipement des ménages, la consommation qui progresse moins vite que la population témoigne de la forte augmentation des inégalités, avec une perte de pouvoir d'achat pour les ménages les plus pauvres.

Sur le **marché du travail**, on observe que certains secteurs ont profité de la croissance démographique, comme le secteur des services et celui du commerce. Le secteur du BTP, fort générateur de croissance lorsqu'il est dynamique, a néanmoins fortement souffert depuis 2013 en raison des politiques budgétaires exogènes : fin de cycle de fonds européens, politique d'austérité nationale. Néanmoins, plusieurs difficultés structurelles restent à surmonter : faible taux d'emploi de la population, taux de chômage élevé, forte inactivité, économie informelle développée. La part de cette dernière révèle une marge de croissance potentielle. Pour rappel, 9% des 15-64 ans en 2012 déclaraient avoir travaillé informellement dans les six mois précédents.

Le rôle du secteur public dans l'économie

La contribution de la consommation du secteur public au PIB de la Guyane se situe à un niveau deux fois supérieur à l'Hexagone, mais est comparable aux autres départements français d'Amérique sur la période 1996 à 2008 tout en restant légèrement supérieur.

Malgré la crise financière, les dotations de l'Etat et de l'Europe continuent à suivre une tendance à la hausse. En témoignent les dotations de la LBU (en faveur du logement social) et les crédits programmés dans le cadre des programmes opérationnels européens.

L'investissement des collectivités progresse aussi, et ceci malgré la dégradation de leurs situations financières. Si l'épargne brute des collectivités suit une tendance à la baisse, le maintien de l'investissement est notamment possible grâce au soutien du secteur bancaire qui continue à financer l'investissement des collectivités. On observe ainsi une hausse de l'encours des collectivités : 80% de leur accompagnement financier repose sur les financeurs publics (AFD et CDC), soit deux fois plus qu'en métropole. Les difficultés financières des collectivités se traduisent par d'importants retards de paiement dus à une trésorerie particulièrement tendue.

Le secteur privé guyanais, facteur et relai de croissance

Si le rôle du secteur public en termes de création de valeur ajoutée est indéniable et persiste, on constate aujourd'hui une nécessaire prise de relai par le secteur privé.

Le nombre d'entreprise augmente en Guyane, légèrement plus qu'en métropole. Cette croissance révèle un certain dynamisme. Les entreprises guyanaises ont un taux de survie plutôt élevé : elles passent le cap des trois ans - période où elles sont le plus fragiles. Ce constat doit toutefois être relativisé en raison du nombre élevé d'entreprises sans activité réelle. Les TPE et PME ont également plus de difficultés à obtenir des prêts bancaires.

La hausse en termes de création d'entreprises ne s'accompagne pas d'une croissance aussi forte de l'emploi salarié : en effet, la Guyane connaît un phénomène particulièrement marqué d'entreprises unipersonnelles. Or, les entreprises les plus fragiles sont souvent les plus petites, qui n'ont pas de salarié. Le défi est donc de développer l'embauche de salariés pour les petites entreprises. Il faut noter que derrière ce phénomène se cache parfois l'impossibilité de trouver un travail salarié. On peut également noter une prédominance des entreprises familiales : des emplois existent même s'ils ne sont pas visibles. Il s'agit d'une réalité informelle difficile à quantifier.

On observe une hausse de l'encours bancaire des entreprises, qui suit la tendance de création d'entreprises. Les entreprises représentent environ 50% de l'encours total des banques.

Dans l'opinion des chefs d'entreprise, le climat des affaires se redresse doucement depuis la fin 2014.

Pour conclure, le secteur privé est :

- > Dépendant de la commande publique (notamment des infrastructures)
- > Restreint par l'étroitesse du marché local
- > Néanmoins dynamique et porteur d'emplois et de croissance

Pour relever le défi d'une croissance plus soutenue, il faut :

- > Un secteur privé plus compétitif
- > Des secteurs qui se structurent (agriculture, construction, tourisme)
- > Plus d'ouverture sur des marchés extérieurs (échanges avec les pays voisins)

Les secteurs porteurs pour demain

Il faut rappeler que le spatial représente un poids important dans la création de richesses en Guyane, mais cette part diminue progressivement : cela révèle une diversification de l'économie guyanaise.

Certains secteurs représentent un potentiel important mais sont encore à structurer et à développer, comme l'agriculture et l'élevage. La croissance démographique devrait entraîner certains secteurs : l'énergie, l'eau et assainissement, l'agro-alimentaire, le commerce. Il s'agit également de valoriser les richesses naturelles : mines, bois, pêche et l'aquaculture, tourisme.

S'il est difficile de définir les secteurs prioritaires, l'objectif reste de créer une économie endogène.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT VUES PAR LES SOCIO-PROFESSIONNELS

La Guyane : évolutions économiques de long terme

Le MEDEF s'interroge sur ce que sera la Guyane à l'horizon 2040. Se fixer comme objectif d'atteindre en 2040 le PIB par habitant de l'Hexagone de 2010 signifierait d'accepter 30 ans de retard sur la métropole, mais réaliser cet objectif est déjà un grand défi : il faudrait multiplier le PIB actuel de la Guyane par quatre et créer 120 000 emplois. Cela nécessite de passer d'une croissance de 3% actuellement à une moyenne de 6% à partir de 2017. Si cet objectif n'est pas atteint, on peut s'attendre avec la croissance démographique à d'importantes tensions sociales et une forte hausse de l'insécurité. Il n'y a donc pas d'autre choix que d'avancer.

Cette ambition passe par un projet partagé (« osons »). Cela nécessite de réelles volontés politiques, mais aussi d'abaisser les frontières entre public et privé pour travailler ensemble. Le potentiel de la Guyane est important. Il faut des projets concrets, comme actuellement dans le secteur minier, permettant d'avancer et de surmonter les obstacles qui se présentent.

D'après la CGPME, afin que la Guyane devienne une économie porteuse, il faut :

- > Endiguer les freins de l'économie : résorber les délais de paiement du secteur public qui représentera encore 60% de l'économie actuelle de ce territoire neuf encore pour 20 ans, refonder le système des règles européennes qui pèsent sur les RUP et qui sont inadaptées au territoire guyanais sud-américain, résorber l'économie informelle et l'insécurité grandissante.
- > Renforcer les leviers de regain de compétitivité qui ont fait leur preuve et qui fonctionnent, comme les exonérations LODEOM, les aides aux compensations des surcoûts de la production locale, Afiom...
- > Créer un choc d'investissements en mobilisant davantage les leviers de financement FEDER disponibles.
- > S'affranchir du modèle culturel de la région « Antilles-Guyane », pour valoriser une approche guyano-guyanaise tournée vers ses voisins sud-américains. Exploiter les ressources naturelles de la Guyane et son espace. Remplacer le système d'octroi de mer par une taxe basée sur la richesse créée. Promouvoir les potentiels régionaux en recentrant les centres administratifs de décisions de la zone Antilles-Guyane sur la Guyane eu égard à notre population qui sera, bientôt, supérieure à celles des Antilles.
- > Se concentrer sur des technologies à forte valeur ajoutée pouvant être adaptées aux besoins de nos bassins de vie épars et disséminés autour de quatre grandes zones distantes de plusieurs centaines de kilomètres, rendant les grandes économies d'échelle compliquées à ce stade. Exemple : valorisation des déchets, production d'énergies...
- > Rendre sa place au secteur privé qui se dimensionne et se structure maintenant. Passer d'un modèle tout public (65% de l'économie) vers un modèle équilibré privé-public 75-25%.
- > Un régime dérogatoire temporaire de normes pour développer les grandes filières : énergies, mines, bois, pêches, logement, transport...
- > Valoriser les jeunes pour prendre la relève de la classe d'élites guyanaises économiques. Il faut en ce sens valoriser le rôle du chef d'entreprise seul créateur d'emplois et de richesses, développer la formation, l'éducation, mais aussi la culture d'entreprise auprès des jeunes.

Dans un contexte d'augmentation des besoins et une baisse des investissements publics, l'UTPEG se demande combien de temps le système actuel pourra encore résister.

La question est posée de la manière suivante : « le développement économique de la Guyane : un projet de société à construire à partir des ressources locales ».

La stratégie de l'Etat et de nos élus locaux repose principalement sur les grands projets structurants et on remet aux calendes grecques le développement et le soutien de l'économie des TPE (des petits métiers certes mais de proximité et nécessaires pour mailler le territoire) parce que ces TPE souffrent des nombreux handicaps, or le développement économique et la résorption du chômage ne peut et ne doit se faire sans cette myriade d'entreprises qui participent déjà pleinement à l'économie. Il s'agit donc d'avoir aujourd'hui une nouvelle vision de notre développement économique. Et si la Guyane, toujours assimilée à une RUP (Région ultra périphérique) avec de nombreux handicaps, était maintenant regardée comme l'un des derniers Eden de la planète et donc analysée comme un potentiel pour l'humanité ?

Le développement économique passe par un nouveau regard ambitieux des Guyanais sur eux-mêmes tenant compte de leur situation stratégique sur le continent américain, du multiculturalisme, des nombreuses richesses minérales, végétales et animales en profusion et de la présence des technologies de pointe les plus performantes dans le monde avec le Centre spatial.

L'économie de la connaissance doit se substituer à l'économie de la dépendance pour que la Guyane devienne une Silicon Valley et qu'émerge de sa jeunesse importante des Steve JOBS. Les réponses doivent provenir des débats entre les différents acteurs guyanais, ainsi que des espaces de discussions entre les communautés. Il faut associer la société civile aux prises de décision, y compris en dehors des périodes électorales. La communication et l'information sont essentielles. L'éducation des jeunes est une priorité.

Les acteurs socioprofessionnels guyanais tirent la sonnette d'alarme sur l'immobilisme qui prévaut depuis des années en Guyane et qui empêche l'économie de se développer. Sont notamment mis en avant les nombreux obstacles administratifs et financiers dus à des règles métropolitaines ou européennes non adaptées au contexte guyanais. Mais au-delà s'impose le constat d'une absence de vision et de volonté conjointe et concertée entre les acteurs. Aujourd'hui, le dynamisme démographique de la Guyane ne laisse plus le choix et oblige les acteurs publics et privés guyanais à travailler ensemble pour avancer conjointement.

LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS

L'exemple de la **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)**¹, montre comment intervient cet acteur essentiel sur le développement économique du territoire. La CACL regroupe les communes de Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Remire-Montjoly, et Roura.

En 2014, la CACL a approuvé son Schéma Intercommunal pour le Développement Economique (SIDE). Il se décline en une vingtaine de projets d'un coût global de 76 M€. La CACL a comme ambition de travailler sur l'attractivité du territoire et de devenir un pôle économique incontournable sur le plateau des Guyanes. La stratégie économique de la CACL comprend 4 axes :

- > Développer une offre qualitative de foncier et immobilier d'entreprises
- > Soutenir le marché de la construction par la recherche et l'innovation
- > Accompagner l'essor d'une filière agro-alimentaire
- > Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de l'agglomération

Pour mémoire, la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) a renforcé les compétences des Etablissements publics de coopération intercommunal (EPCI), et donc l'engagement de la CACL dans la stratégie de développement économique du territoire. Cette loi prévoit à partir de janvier 2017 le transfert de la compétence des zones d'activité économique (ZAE) aux intercommunalités.

LA VISION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a présenté les étapes relatives à son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en cours d'élaboration. Le SRDEII est une obligation légale dans le cadre de la décentralisation de la loi NOTRe, qui réaffirme la compétence de la Région dont la CTG en matière de développement économique. Son élaboration passe par une concertation avec les EPCL. Notons qu'en principe le SRDEII est adopté dans l'année qui suit l'élection pour la mise en place de l'assemblée territoriale de la CTG. Dès lors, la validité du SRDEII s'étale sur une période de cinq ans seulement.

L'élaboration du SRDEII de la Guyane est l'occasion de poser un diagnostic, d'identifier les enjeux du développement de la Guyane et de définir les axes stratégiques à retenir dont : la compétitivité des filières, la synergie entre les filières, les opportunités et besoins de financement, le développement de filières porteuses d'emplois, le rééquilibrage de la balance commerciale, ainsi que celui du développement du secteur productif, favoriser la transition énergétique ainsi que la transition écologique, valoriser la richesse sociale guyanaise et encourager l'entrepreneuriat.

Parmi les filières à valoriser, on retrouve :

- > **Des filières locomotives :** Forêt et bois en synergie avec BTP/Carrières, le spatial mais peu de synergie avec les autres secteurs de locomotives guyanaise (peu d'entreprises innovantes guyanaises autour du spatial), et les mines.
- > **Des filières avec un fort potentiel de développement :** le tourisme, les énergies renouvelables (photovoltaïques, biomasse...), les applications numériques en synergie avec le spatial et la santé.
- > **Des filières avec un bon potentiel mais de forts besoins de structuration :** la pêche et l'agriculture via la structuration de la filière agro-alimentaire, l'aquaculture.
- > **Des filières apporteurs de devises, mais synonymes de fortes externalités négatives :** la filière aurifère, le pétrole off-shore. Aux secteurs cités dans le cadre de l'élaboration du SRDEII, il conviendrait de rajouter les secteurs du tertiaire qui n'y figurent pas actuellement (à l'exception du tourisme). Pour créer des emplois, il conviendra de développer des activités de service, de la recherche, de l'économie de la connaissance, de la technologie et l'innovation. Ceci pourrait se faire en lien avec l'Université de Guyane. Le rôle de l'artisanat pourrait aussi être renforcé en Guyane. De même, il convient d'encourager l'entrepreneuriat non point par dépit mais par vocation pour contribuer au développement de la Guyane.

D'autres savoirs pourraient être valorisés. Il s'agit de savoirs traditionnels mais également de recherche en termes de biomimétisme. L'éducation joue un rôle primordial. Il convient également de mettre les connaissances en perspective, de les vulgariser et de les partager.

UN AXE D'AVENIR POUR LA GUYANE : LES PERSPECTIVES MINIÈRES

L'apport minier au contexte guyanais

Comment transformer en Guyane le potentiel minier en développement durable ?

(par M. Michel JEBRAK, Université du Québec, dépt Science de la terre)

Le développement économique minier est-il bon ou pas pour l'économie ? Historiquement, cela a toujours été un point de départ, un levier de développement économique.

Quels sont les éléments clés d'un développement durable ? Une mine provoque inévitablement une certaine destruction de l'environnement. Pour transformer une mine en développement durable, il faut que certaines conditions soient remplies :

- > Une stabilité politique : la Guyane en ce sens dispose de nombreux atouts.
- > Une stabilité du régime fiscal : il y a là de plus grandes incertitudes, car on parle essentiellement d'imposition indirecte. Il faut réussir à trouver un équilibre qui satisfasse les rendements de l'industriel comme ceux de l'Etat.
- > Clarté du système de juridiction : Il s'agit là d'un point faible de la Guyane qui apparaît en 74^{ème} position sur 109 dans le sondage annuel de l'Institut Fraser (think tank canadien, ndr), réalisé auprès d'un échantillon d'exploitants miniers. Les meilleures juridictions en matière minière dans le monde se situent, selon ce sondage, aux Etats Unis, au Canada, en Australie ce qui démontre que ce classement est largement indépendant du niveau d'exigence environnementale. En Guyane, il y a d'importants efforts à faire pour rendre plus clair le système de juridiction minière. Aujourd'hui en France, il n'y a pas de nouvelle loi minière, ce qui crée une forte incertitude.
- > Une intégration de la mine dans son environnement : c'est l'exemple du projet Montagne d'Or, à Saint-Laurent du Maroni. C'est un outil de développement régional, car une exploitation minière nécessite de nombreuses innovations et infrastructures.
- > Un personnel qualifié : mineurs, conducteurs d'engins, géologues, chimistes, électrotechniciens... Il existe en Guyane de grosses lacunes sur cet aspect, et donc un important besoin de formation. Par exemple, le projet de la Montagne d'Or nécessiterait 300 conducteurs d'engins lourds, soit autant de personnes à former, sans compter les 50 ingénieurs (chimistes, géologues, environnementaux...).
- > Simplification des procédures : Il faut simplifier les procédures, notamment en termes d'obtention des permis d'exploitation minière.

La mine est un ensemble social, économique et environnemental. Il faut un modèle économique vertueux, où la création de mines de qualité produit des effets d'entraînement sur l'économie.

Pour permettre à la mine d'être un outil de développement régional, il faut qu'elle soit intégrée dans son environnement. Son potentiel en termes de création d'emploi est important : 4 à 5 emplois sont induits par minier et pour faire fonctionner une mine moderne, il faut 57 métiers différents.

Il doit y avoir une co-construction de la mine entre les autorités locales et les industriels. Le développement minier n'est durable que si, dès sa conception, on tente de maximiser la transformation d'un capital naturel en capital économique et social.

Dans le cadre de l'exploitation aurifère, il faut absolument communiquer auprès du grand public, faire des journées portes ouvertes auprès du grand public, mener des actions de sensibilisation. Les individus ont besoin de pouvoir s'informer et réagir.

Retour sur les grands projets miniers de la Guyane (par Mme Carole OSTORERO, Présidente de la FEDOMG – Fédération des opérateurs miniers de Guyane)

Plusieurs projets aurifères de taille ont été identifiés en Guyane. C'est notamment l'Ouest guyanais qui est concerné :

- > **Dans l'Ouest** : Montagne d'or (en phase de faisabilité), Espérance (en phase d'exploration), Bon Espoir (en phase d'exploration).
- > **Dans l'Est** : IAMGOLD avec le projet Harmony.

Les trois grands projets à venir dans l'Ouest guyanais devraient avoir de fortes retombées sur l'économie locale : 10 000 emplois directs, 7 000 emplois indirects, 120 millions d'euros d'octroi de mer et 71 millions d'euros de taxes (minières et carburant) pour les collectivités, ainsi que 52 millions d'euros d'impôts sur les sociétés pour l'Etat.

D'autres exemples miniers montrent qu'environ 70% des dépenses restent dans le pays d'accueil (paiements aux fournisseurs, sous-traitants et employés...). Dans la plupart des régions, l'emploi local représente 90% des salariés. Les salaires des employés des mines d'or sont souvent plus élevés que la moyenne nationale.

Si l'exploitation minière ne concerne que quelques kilomètres carrés (14 km² pour le projet de Montagne d'Or) qui devront être déforestés, elle permet de renforcer de nombreuses infrastructures associées (portuaires, routières, de logement...). Désormais, l'exploitation minière ne se fait plus dans l'isolement, mais est au contraire un outil de développement local. Le projet minier de la Montagne d'or s'intègre dans l'ouest guyanais. Il est notamment prévu dans le Master Plan Saint-Laurent 2060 : il implique entre 140 000 et 200-260 000 personnes, des réseaux routiers, des logements... Le développement du Port de l'Ouest nécessaire pour ce projet va permettre par la même occasion de réduire les coûts de fret, de redessiner les routes maritimes internationales, et de créer des emplois.

Il faut également noter que l'exploitation minière nécessite d'importants besoins en énergie : on estime à 50 mégawatts les besoins du projet Montagne d'or. Pour faire face à ces énormes besoins en énergie, il est nécessaire d'avoir des volontés politiques qui suivent.

Les trois projets de l'Ouest doivent se faire en concertation avec la population et les acteurs locaux. Il faut avoir un lieu de concertation. Dans l'esprit de la population, l'or est souvent associé à l'orpaillage clandestin : il faut travailler sur la communication autour des projets miniers. M. JEBRAK intervient pour souligner qu'une étude sociologique a révélé que plus on est éloigné des mines, moins on en a une opinion positive : les habitants locaux y sont bien souvent plus favorables (car ils sont plus informés et en voient les retombées positives directes) que les citadins plus éloignés. Différents types de population sont concernés, ce qui nécessitent différents types de sensibilisation.

Il faut également que les jeunes créent des entreprises liées au secteur minier, innovantes et adaptées au territoire. Pour cela, il faut que les jeunes soient informés (ainsi que les parents). Le site de l'association Grappe Or'kidé propose justement des fiches métiers pour s'informer sur les métiers du secteur minier.

Les différentes étapes techniques et administratives prennent du temps pour être validées : il faut raccourcir les délais.

En termes environnementaux, la Columbus Gold Corporation rappelle que tout se fait en circuit fermé, pour assurer qu'aucun déchet ne sorte ; l'eau utilisée est épurée avant d'être rejetée plus pure encore. En dépit d'accidents dans le passé, les risques sont de mieux en mieux maîtrisés : on utilise désormais le cyanure (et non plus le mercure, ndrl), qui est très efficace et disparaît au bout de trois jours au soleil. Les réglementations de sécurité ont été renforcées afin de faire face à la hausse des précipitations due au changement climatique. Malgré la limitation des impacts sur l'environnement et le renforcement du dispositif de sécurité, un accident ne peut jamais être complètement exclu.

Au vu du dynamisme démographique de l'Ouest guyanais, la création d'emploi est une obligation si on veut éviter de fortes tensions sociales. Le développement des projets miniers est une opportunité à saisir qui semble représenter plus d'avantages que de risques.

En Guyane, nous avons la chance d'être dans un environnement qui se préoccupe du développement durable. La Guyane pourrait devenir une vitrine de la manière d'exploiter proprement des mines.

S'engager pour un développement minier durable

WWF Guyane insiste sur la notion de responsabilité en lien avec le développement minier.

Une étude d'une université américaine de début 2015, sur les principaux facteurs de déforestation de l'Amazonie, montre que l'agriculture et l'élevage occupent une place importante, mais également l'exploitation aurifère - facteur jusque-là minimisé. Or, l'Amazonie fait partie des bienfaits écosystémiques d'importance mondiale, à préserver.

Ce constat est bien sûr à affiner : c'est ce à quoi s'applique l'ONF, avec le soutien de WWF, depuis 2010. Sur les cinq dernières années, on constate de grosses pertes forestières au Guyana et au Surinam liées à l'exploitation aurifère ; elles sont moins fortes en Guyane, mais demeurent malgré tout significatives.

Des acteurs comme WWF peuvent être forces de proposition afin de limiter les impacts de l'exploitation minière sur la biodiversité. Ils se mobilisent avant tout contre l'orpaillage illégal, mais en termes de déforestation, l'impact des exploitations légales et illégales sont équivalentes en Guyane.

Lors du forum international Rio +20, le Conseil International sur les mines et métaux (ICMM) a montré qu'il y avait une forte résistance de la société civile aux projets d'exploitation minière : 73% des projets dans le monde sont ralentis par cette résistance. Cela pose la question de la pertinence des projets et de leur acceptabilité sociale.

Quels en sont les bénéfices ? Qu'est-ce qui apparaît juste pour l'ensemble des parties prenantes concernées par ces projets ? D'après l'ICMM, on peut attendre une hausse des investissements directs, des flux d'exportations, des revenus pour l'Etat (via les taxes), du PIB, et de l'emploi.

Face à la demande de la société civile, les exploitants miniers se doivent de répondre aux enjeux (environnement, social, etc.) et préciser les bénéfices et bénéficiaires. De façon ponctuelle, on voit émerger depuis 10-15 ans des projets plus responsables, qui intègrent des questions sociétales associées. Ecogold par exemple a développé des circuits de recyclage de l'or. L'Alliance for Responsible Mining est un acteur qui tâche de maximiser les retombées sociales, et de minimiser les impacts environnementaux. L'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) propose un projet de certification des bonnes pratiques, qui n'est pas encore finalisé. Pour le WWF, qui ne propose pas de système de certification sur les pratiques non durables, la priorité demeure l'abandon de l'utilisation du mercure pour l'ensemble de la région des Guyanes.

La production aurifère en Guyane s'est affranchie de l'utilisation du mercure depuis 10 ans. Depuis 2014, l'or de la palme d'or au festival de Cannes est certifié issu d'une production éthique et durable. La question des productions aurifères en Guyane se pose donc au regard de ces éléments de responsabilité des pratiques.

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG) n'est pas opposé aux projets miniers légaux, mais encourage la recherche des conditions en Guyane pour aboutir à des projets de grande qualité environnementale et sociale, notamment en ce qui concerne les projets d'envergure industrielle. Cela nécessite une coordination forte entre les acteurs : Etats, collectivités, investisseurs et opérateurs, associatifs, en amont, pendant, et en clôture du projet.

Des standards volontaires internationaux d'exploitation minière responsable sont en place depuis des années. L'expérience montre que le respect de ces cadres théoriques et leur mise en œuvre effective dépend fortement du rapport de force entre les différents acteurs sur place (les investisseurs et opérateurs, l'Etat, la société civile, les pouvoirs locaux, le juridique). Ainsi, malgré une adhésion internationale dorénavant large à ces standards, leur mise en œuvre effective est souvent défailante, et il demeure toujours des projets « sales ».

La question qui se pose en Guyane, à l'occasion des grands projets miniers industriels, est de savoir s'il sera possible, dans le cadre de règles et standards satisfaisants, de faire un saut qualitatif pour aboutir à des projets aurifères effectivement responsables et optimaux. Comment trouver le point d'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental, compte tenu des différents acteurs ? Selon le PAG, des règles et approches pour réussir ce saut qualitatif en Guyane sont à considérer. En matière de règles, il faut notamment :

- > que le projet ait un bilan environnemental neutre voire positif (cf loi biodiversité 2016) ce qui implique de compenser les impacts négatifs inévitables par du positif dans la longue durée ;
- > éviter d'avoir recours à des acteurs ayant un passif environnemental lourd ;
- > traiter la question sociale de façon proactive et volontaire, pour assurer une large majorité d'emplois locaux, y compris qualifiés ;
- > assurer une fiscalité permettant des retombées financières importantes et transparentes pour la collectivité.

Par ailleurs, deux approches semblent absolument indispensables pour réussir ce saut qualitatif de la responsabilité minière en Guyane :

- > **un leadership fort, bienveillant et relativement neutre**, qui permette une coordination entre les différents acteurs sur tous les aspects (économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux), et qui parvienne à garder tout le monde autour de la table, dans l'objectif de sortir un projet exemplaire puis de le conduire effectivement ;
- > **un débat public sur la durée**, permettant seul d'apporter la légitimité démocratique, la proximité, la transparence et l'acceptabilité par tous des grands développements industriels. Il faut également noter que l'exploitation minière nécessite d'importants besoins en énergie : on estime à 50 mégawatts les besoins du projet Montagne d'or. Pour faire face à ces énormes besoins en énergie, il est nécessaire d'avoir des volontés politiques qui suivent.

Il me semble impératif de respecter ces règles et ces approches pour que les projets miniers industriels de l'Ouest soient effectivement des instruments de développement durable de la Guyane, et afin qu'ils laissent aux guyanais une contribution positive et structurante.

CLÔTURE

Pour rappel, cette conférence s'inscrivait dans un cycle de conférences régionales organisées par les agences AFD dans les Outre-mer. Dans une logique de capitalisation, des actes ont été rédigés pour rendre compte de cette conférence, de même que celles des autres territoires ultra-marins, en vue de la conférence nationale le 5 décembre à Paris.

L'AFD a d'abord un rôle de banque et d'agence technique, qui poursuit son appui des acteurs locaux dans leurs projets (financement classique) ou dans le renforcement de capacités (financement d'études, d'appui-conseil...). Pour autant, l'AFD a également pour rôle de contribuer, à sa mesure, au débat public sur les enjeux de développement. Ainsi, dans ce débat sur la Guyane, l'AFD a un rôle de vecteur, de catalyseur d'idées et de motivations.

La CTC, quant à elle, réaffirme son soutien au secteur minier, et notamment aux trois grands projets de l'Ouest (Montagne d'or, Bon Espoir et Espérance). Elle demande à l'Etat un transfert de la compétence minière. Elle participe au développement de la filière, en soutenant notamment la PTMG (Pôle Technique Minier de la Guyane), la FEDOMG et la Grappe Or'kidé. Elle travaille également avec BPI pour créer un fonds mines. Enfin, elle se préoccupe de la question environnementale. L'objectif premier de cette démarche était d'établir un cadre de dialogue ambitieux : cet objectif a été rempli. Cette conférence a révélé une ambition assez forte pour la Guyane. Les acteurs sont très impliqués et démontrent une forte volonté, ainsi qu'une forte capacité de se remettre en question. Il s'agit d'« oser » le développement, et de se poser plus largement la question de quelle Guyane voulons nous demain pour nos enfants ?

¹⁴ Les trois autres intercommunalités que sont la CCDS, la CCOG et la CCEG, ont été également invitées à intervenir mais elles n'étaient pas disponibles.

70 ANS DE DÉPARTEMENTALISATION À LA RÉUNION



QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR ?

Mercredi 5 octobre 2016

8h30 Accueil des participants

Introduction

- 9h00 • Discours introductifs
- 9h50 • Présentation de l'exposition :
« Longue vue sur la départementalisation »

Valérie Roux – Insee
Nassimah Dindar – Département
Didier Robert – Région
Dominique Sorain – Préfecture

David Gagneur – IHOI

Président de session : Julie Dupont-Lassalle (Université)
Modérateur : Ferdinand Melin-Soucramanien (Cercle, Université de Bordeaux)

Session 1 Gouvernance

- 10h00 • Introduction
- 70 ans de gouvernance : l'historique de la départementalisation
- Le rapport Jean Finance : diagnostic de La Réunion - Département
- 11h00 **Pause**
- 11h30 • Table ronde et échanges avec la salle

Julie Dupont-Lassalle – Université
Yvan Combeau – Université
Mario Serviable - Université

Albert Ramassamy
Nassimah Dindar*
Paul Vergès
Jean-Paul Virapoullé

12h30 Déjeuner

Président de session : Jean-François Hoarau (Cemoi)
Modératrice : Valérie Roux (Insee)

Session 2 Développement humain

- 14h00 • Introduction
- La transition démographique réunionnaise depuis la départementalisation (1946-2016)
- École et départementalisation à La Réunion
- La hausse des revenus transforme les modes de consommation
- Développement humain et développement urbain : la possibilité d'une ville
- Prise en compte des risques naturels
- Témoignage
- 15h30 • Table ronde et échanges avec la salle

Jean-François Hoarau - Cemoi
Frédéric Sandron - IRD

Raoul Lucas – Cemoi
Bérandère Duploux – Insee

Bernard Fontaine – SIDR

Paul Ferrand – Deal
Mémona Hintermann*

Aude Palant-Vergoz
Michèle André
Christian Bonneau
François Maury

16h30 Clôture de la journée

* intervention vidéo projetée



Jeudi 6 octobre 2016

8h30

Accueil des participants

Président de session : Thierry Beltrand (IEDOM)
Modératrice : Françoise Rivière (AFD)

Session 3
Économie
Emploi

9h00

- Introduction
- Mutations économiques : de l'agriculture aux services
- La construction du paysage bancaire
- Quand les augmentations d'emploi ne résorbent pas le chômage
- Infrastructures et aménagement du territoire
- Témoignage

Thierry Beltrand - IEDOM
Jean-Yves Rochoux - Université
Magali Ardoino - IEDOM
Edouard Fabre - Insee

Delphine de Dea - Agorah
Jacques de Chateaueux*

10h15

Pause

10h45

- Table ronde et échanges avec la salle

Sylvie Lemaire
Alex How-Choong
Maurice Cérisola
Guy Dupont

12h00

Déjeuner

Président de session : Stéphane Foucault (AFD)
Modérateur : Abdoullah Lala (Ceser)

Session 4
Quelles
perspectives
pour demain ?

13h30

- Introduction
- Économies insulaires et développement durable
- La vraie innovation ne serait-elle pas institutionnelle ?
- Dans une Europe en crise, quel avenir pour les RUP ?
- Valoriser les avantages compétitifs pour créer de l'activité
- Perspectives de développement économique et social

Stéphane Foucault - AFD
Gaël Giraud* - AFD
J-F Hoarau / E Melin-Soucramanien
Younous Omarjee* - député européen
Françoise Rivière - AFD

Didier Robert - Région

15h00

- Table ronde et échanges avec la salle

Jean-Raymond Mondon
Nassir Goulamaly
Jean-Claude de l'Estrac
Philippe Arnaud

16h00

Discours de clôture par Philippe Jean-Pierre (Cemoi)

* intervention vidéo projetée

Président de séance :

Stéphane Foucault : Directeur de l'agence AFD à La Réunion

Intervenants :

Jean-Claude de l'Estrac : ancien Secrétaire général de la COI et ancien Ministre mauricien des affaires étrangères

Nassir Goulamaly : Directeur général du Groupe Océinde

Philippe Arnaud : Président de Digital Réunion et Directeur de Médialight

Jean-Raymond Mondon : Président du CESER de La Réunion

Modérateur :

Abdoulah Lala : Vice-président du CESER de La Réunion, Président de la Commission Développement économique

I. Introduction de la table-ronde

Le Président de session rappelle que l'analyse des perspectives pour La Réunion de demain renvoie autant au sujet de la gouvernance du territoire que de l'adhésion à un schéma de cadrage stratégique. Les interventions de M. Ferdinand Melin-Soucramani et de Mme Danièle Le Normand, Vice-présidente de la Région ont permis de poser des éléments clés pour ce débat.

Le Modérateur indique que l'économie de La Réunion s'est construite depuis la départementalisation en deux temps :

La politique de la demande avec le temps du rattrape et de l'égalité sociale, mais cette politique des transferts ne peut pas être sans fin.

La politique de l'offre qui met en place le soutien à l'investissement pour une économie caractérisée par des handicaps structurels.

II. Synthèses des interventions

Jean-Claude de l'Estrac

Est-ce que La Réunion joue vraiment ? La Réunion est-elle empêchée d'avancer ?

La Réunion dont le modèle paraît s'essouffier dispose pourtant de tous les atouts nécessaires à son développement.

Pour l'ancien secrétaire général de la COI, se pose la question de la possible nécessité d'autonomie exprimée dans les discours afin de permettre à La Réunion de « gagner ». Dans le cadre de la départementalisation, il faut appréhender un « désir de France » et un besoin d'autonomie. Mais ces concepts ne sont pas contradictoires. En effet, les progrès réalisés au cours des 70 ans de départementalisation sont spectaculaires. La Réunion est le territoire le plus avancé de la région. Mais, l'île ne peut pas se contenter d'être seule un îlot de prospérité dans un océan de misère. Dans ce cadre, de quelle manière l'espace géographique est-il un atout alors qu'il est le plus souvent abordé comme une contrainte ? La Réunion

est en avance et doit faire bénéficier les autres pays de cet apport, de cette expertise pour la région. La diversité des statuts est une chance.

Les autorités françaises ont fait des efforts financiers mais l'égalité entre départements d'Outre-mer et métropole n'est toujours pas une réalité. Ce constat d'échec est surtout la marque d'un modèle qui s'essouffie, bâti sur la solidarité nationale. Il reste des chantiers à réaliser. Ainsi, cette solidarité n'induit-elle pas un effet pervers bloquant, empêchant d'aller plus loin notamment au niveau institutionnel ?

En comparaison, l'île Maurice, lors de son indépendance en 1968, était l'un des pays les plus pauvres de la planète, caractérisé par la monoculture de la canne à sucre, une démographie galopante et un chômage massif. Pourtant, malgré ces handicaps et sans la présence d'aucun des déterminants traditionnels du développement, le pays a réussi à se transformer et à atteindre aujourd'hui un niveau de développement de pays à revenu intermédiaire.

De fait, la principale ressource est la ressource humaine ; la diversité culturelle ne doit pas être conçue comme une menace ou une contrainte, mais comme une richesse. La Réunion dispose exactement des mêmes déterminants de croissance que ceux utilisés par l'île sœur : des ressources humaines de qualité et des cultures diversifiées qui permettent de se connecter au monde, tout en s'insérant dans la chaîne de valeur en utilisant des techniques de différenciation. La Réunion est une destination très intéressante pour un investisseur, non pour son marché intérieur mais comme hub vers l'international. Elle dispose de tous les atouts avec des ressources humaines et des infrastructures de qualité, ainsi que des institutions stables. L'Indianocéanie, c'est être ensemble pour aller conquérir d'autres marchés, ceux de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'est, marchés qui représentent près de 200 millions d'habitants et qui sont les débouchés de demain.

Nassir Goulamaly

En tant qu'entrepreneur, quels sont les secteurs d'avenir et leurs perspectives aujourd'hui à La Réunion ?

Les entrepreneurs réunionnais ont l'ambition et la volonté de se développer et d'innover à condition de disposer d'un écosystème favorable grâce à des outils de désenclavement.

Grâce à la départementalisation, La Réunion dispose d'une jeunesse formée, de la stabilité économique et politique ainsi que de la sécurité sanitaire. Il s'agit d'une chance pour les investisseurs. Avec l'octroi de mer, la stratégie d'importation/substitution a permis de créer une dynamique industrielle locale. Beaucoup de chefs d'entreprises en sont issus et ont pu faire émerger à La Réunion un écosystème économique favorable à la création d'entreprises dynamiques.

Le Groupe Océinde en est le produit. Avec aujourd'hui près de 600 collaborateurs en métropole, le groupe s'appuie sur les valeurs réunionnaises du vivre ensemble, du respect de l'autre et du « moucatage » (l'autodérision qui est aussi une richesse).

La Réunion a des champions industriels. Le Groupe Océinde dispose par exemple de son propre laboratoire de peinture industrielle, avec une quinzaine d'ingénieurs développant des produits adaptés au milieu tropical qui ont une forte valeur ajoutée.

La nécessité politique est différente d'un besoin d'autonomie ; elle se situe dans le désenclavement du territoire à travers trois outils de connexion nécessaires aux chefs d'entreprises :

- > le maritime : cette problématique doit nécessairement être relancée en raison du risque de marginalisation de la zone dans le commerce maritime mondial (ouverture de nouvelles routes maritimes par l'Arctique) ;
- > l'aérien : La Réunion dispose d'un fort outil de désenclavement avec la compagnie Air Austral qui est compétitive et qui crée des emplois. Or, il est indispensable d'avoir des liaisons régionales pour le développement des échanges économiques intra-zone ;

> Le numérique : il s'agit d'un investissement obligatoire au développement. Grâce à THD Group (avec l'appui des banquiers et de l'AFD), La Réunion sera un département fibré à 80% en réseau FTTH, à 10 000 km de la métropole (concept de smart island). Le numérique est un précieux atout pour la formation, la recherche ou la santé.

Ces projets ambitieux démontrent que La Réunion a de l'ambition malgré la petite taille de ses acteurs économiques. Pour cela, les entreprises réunionnaises ont besoin d'un environnement favorable pour devenir plus fortes face aux multinationales. La Réunion apparaît comme « La Suisse de l'océan Indien » (jeunesse formée, infrastructures de qualité, santé accessible et formation). Les marchés africains sont atteignables avec les outils de désenclavement évoqués.

Philippe Arnaud

Avec une évolution vers une « ubérisation » de l'économie, quels apports des nouvelles technologies du numérique pour la croissance à La Réunion ?

Le numérique permet de créer de nouveaux leviers de développement à travers la réindustrialisation du territoire et l'intégration de tous les publics vers l'emploi.

Le secteur du digital à La Réunion représente 500 entreprises, 5000 emplois et 1,5 milliard de chiffre d'affaires. C'est une filière structurée à l'initiative de la Région Réunion. La Réunion est confrontée à une problématique d'économie d'échelle et à des contraintes spécifiques du fait de son éloignement. Mais, avec le numérique on assiste à un vrai changement de paradigme. Le territoire réunionnais est une économie de services et de connaissances qui nécessite une régionalisation.

Au-delà de cette ouverture régionale, un levier de développement serait également de s'engager vers la réindustrialisation du territoire grâce au numérique, à travers l'exemple des imprimantes 3D. La demande actuelle est tournée vers plus de personnalisation et cet outil le permet. Il pourrait être utilisé pour réexporter des savoirs faire locaux.

Le défi à relever se situe également sur le volet de l'éducation et de la formation. La première ressource de l'île, ce sont ses jeunes. Au-delà des formations de hauts niveaux, les espaces numériques contribuent à un accompagnement de tous les publics avec la conception de cursus courts, avec des savoir-faire très fins et valorisants (concept de fab Lab). Il apparaît nécessaire de peser davantage sur ce qui est fait localement, de développer l'alternance et d'adapter la formation aux besoins.

Jean-Raymond Mondon

Quels sont les éléments à mettre en œuvre pour assurer le développement économique et social de La Réunion ?

L'analyse des enjeux est aujourd'hui connue et documentée mais il reste à actionner une mobilisation commune pour mettre en œuvre ces solutions.

L'enjeu pour La Réunion, c'est la formation des hommes et l'évolution des mentalités. Les travaux du CESER et de la SRI (stratégie régionale d'innovation) sont largement repris dans les discours de ces deux journées de travaux. Or, alors que les orientations nécessaires au développement sont connues, elles restent encore peu appliquées. La société civile reste peu écoutée. Le territoire de La Réunion n'est pas limité à son propre territoire. C'est l'océan Indien.

On célèbre la départementalisation mais le développement de La Réunion a démarré dès le début du siècle. Il est nécessaire de travailler en commun pour assurer un avenir à nos jeunes, sans que les décisions restent prises dans les bureaux. L'expertise de La Réunion développée pour construire la SRI sert désormais d'exemple à Bruxelles auprès d'autres petites îles. La Réunion a des atouts mais il faut passer à l'acte.

III. Résumé des échanges avec la salle

- > Il existe des marges certaines de progression à La Réunion afin de dégager une capacité à faire de l'innovation sociale, notamment dans le cadre du mouvement d'éducation populaire.
- > La participation de la population aux projets, sa formation, émerge comme un ressort indispensable aux perspectives de développement.
- > Il faut associer la population aux prises de décision dans notre société.
- > Au-delà de la question de l'autonomie, c'est la capacité de décision supplémentaire pour le niveau local, l'aptitude aux décisions qui est essentielle et qu'il faut faire évoluer (exemple d'Hawaï).
- > La Réunion a une forte compétence dans la production de documents stratégiques structurants mais quelles sont les réussites réelles de mise en œuvre. La mise en commun doit être organisée pour une répartition des tâches dans un calendrier précis.
- > Un certain schéma de fonctionnement de la société réunionnaise est entretenu. Les réunionnais sont privés de leur capacité à explorer d'autres possibles.
- > Le problème n'est pas statutaire mais dans la culture de la réussite. Il n'est nécessaire de développer un artifice de statut mais la réforme d'un modèle qui enferme la population dans l'immobilisme apparaît comme un besoin.

ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ QUELS RELAIS DE CROISSANCE DURABLE POUR LA GUADELOUPE ?

PROGRAMME

8h30 - Accueil des participants & café

9h00 - Ouverture de la Conférence

- 🕒 **Présentation de la Conférence** par l'AFD
- 🕒 **Discours d'ouverture** de Monsieur le Préfet
- 🕒 **Discours d'ouverture** par la Région
- 🕒 **Défis économiques** par l'IEDOM et l'INSEE

9h30 - Tables rondes

9h30 > 11h00 - TABLE RONDE N°1

Comment créer de nouveaux paradigmes et proposer un modèle économique, inclusif, endogène et durable ?

- 🕒 **Interventions**
 - Université des Antilles (R. SANTENAC)
« Quel(s) est (sont) le(s) paradigme(s) actuel(s), comment les faire évoluer, et vers quel modèle ? »
 - Région Guadeloupe
« Le potentiel économique de la Guadeloupe »
 - CANBT (D. BOUCAUD) « Le projet de *Territoire Propre* »
 - Aéroport Pôle Caraïbes (A. BIEVRE) « L'évolution des flux de passagers et le nouveau modèle de trafic aérien »
 - CTIG (W. ROSIER)
« Le potentiel touristique de la Guadeloupe »
 - Riviera du Levant (L. BERNIER) « Le tourisme et le territoire de la RdL »
- 🕒 **Réaction aux exposés** : P. VIAL-COLLET, Groupement hôtelier & touristique de la Guadeloupe
- 🕒 **Débat** - échanges avec la salle

11h00 > 12h30 - TABLE RONDE N°2 :

Quel relais de développement à l'élargissement du grand port de Guadeloupe et quel nouveau souffle apporter à la zone de Jarry ?

- 🕒 **Interventions**
 - Grand Port Maritime (S. SAINT-CHARLES)
« Les investissements portuaires et leurs retombées pour le territoire »
 - Ville de Baie-Mahault (R. ZEBUS)
« Le Grand Port Maritime, Jarry, comment développer des synergies avec le territoire ? »
 - CESR (A. ARMOUGON) « Retombées souhaitables de l'élargissement du Grand Port et attitudes à adopter pour des relais de croissance durables »
 - Université des Antilles (J. RABOTEUR)
« Que pourrait être le développement durable de Jarry ? »
 - CASBT et CANGT « Le Grand Port Maritime, Jarry, comment développer des synergies avec l'ensemble des collectivités de Guadeloupe ? »
- 🕒 **Débat** - échanges avec la salle

Séminaire économique

ATTRACTIVITÉ et QUALITÉ

QUELS RELAIS DE CROISSANCE DURABLE POUR LA GUADELOUPE ?

12h30 - Invitation à déjeuner

14h00 - Poursuite des tables rondes

14h00 > 15h30 - TABLE RONDE N°3

Attractivité et qualité globale : quels relais de croissance alternatifs développer sur notre territoire ?

- 🕒 **Interventions**
 - Département (J. BENIN) « L'économie sociale et solidaire : fédérer les initiatives et acteurs du territoire »
 - CANBT (J. PIQUION) « Croissance alternative : la pratique de la CANBT pour la croissance verte et le développement durable »
 - Cap Excellence (E. LEJUEZ)
« Plan d'action stratégique (PASEC) »
 - Université des Antilles (A. MAURIN)
« Les gisements de profit des industries culturelles »
 - Commission du Film de la Région (T. COCO-VILOIN)
« Les industries culturelles et leur impact sur le territoire »
 - CCMG (J. CORNANO)
« Le potentiel de développement de Marie-Galante »
- 🕒 **Réaction aux exposés** : W. ROSIER, CTIG
- 🕒 **Débat** - échanges avec la salle

15h30 - Café

16h00 > 17h30 - Synthèse du séminaire

et réaction des personnalités suivantes :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président de Région
- Madame la Présidente du Département
- Madame la Présidente de la CCI-IG
- Monsieur le Recteur de l'Académie
- La direction Outre-mer de l'AFD



www.photomicrostock.fr

Lundi
10 oct.
2016

Mémorial ACTe > Salle des Congrès > 8h30-17h30

En association avec



Les engagements des acteurs du territoire ainsi que les pistes des travaux sur l'attractivité et la qualité sont exposés dans la présente synthèse, et marquent la volonté forte d'une poursuite de ces échanges.

1 / Identifier l'attractivité guadeloupéenne, les atouts et défis de sa trajectoire de croissance

Des dynamiques parfois contradictoires révèlent l'attractivité actuelle du territoire guadeloupéen. Celle-ci peut être analysée sous trois prismes : démographique, économique, touristique.

D'un point de vue démographique ou résidentiel, le solde migratoire s'accroît, depuis 1982, phénomène concernant particulièrement les jeunes. Sur le plan économique, la Guadeloupe est une économie de consommation (important dix fois plus que ses exportations), tournée vers la satisfaction de la population présente (touristes comme résidents), et où l'emploi industriel faible est en renforcement (alors qu'il diminue dans toutes les régions métropolitaines). Enfin, l'attractivité touristique est indéniable, et en progression.

Nombre d'atouts sont donc identifiés, mais font face à la problématique du manque d'organisation sectorielle et à l'insuffisance d'équipements structurants (eau, déchets notamment).

L'économie de la Guadeloupe repose pour une large part sur la commande publique, les transferts sociaux, le poids de la fonction publique : aujourd'hui, tous ces leviers sont activés à leur niveau maximum. L'important taux de chômage demeure. Dès lors, il apparaît indispensable de **s'appuyer sur l'initiative privée pour construire une trajectoire de croissance pérenne et propice à l'emploi.** Développer les outils de compétitivité passerait par un renforcement des partenariats publics-privés.

Le rôle fondamental des collectivités a été rappelé. Conscientes des responsabilités qui leur incombent et des difficultés financières auxquelles elles font face, elles ne doivent pas se substituer à l'initiative privée mais la favoriser. **Les infrastructures publiques joueront un rôle fondamental dans ce processus :** l'état des réseaux routiers, des équipements aéroportuaires et portuaires, est à la hauteur de ceux qui existent dans le reste de la Caraïbe. Mais en berne, il demeure l'eau et les déchets qui nuisent à l'essor du tourisme et au « bien-être collectif ». Il en est de même des infrastructures numériques qui conditionneront la réussite d'initiatives privées visant des marchés plus large que l'échelle locale ou régionale ; la Guadeloupe devra aussi tirer profit de la révolution numérique dans l'ensemble des secteurs d'activité considérés.

Ainsi que l'a exposé le Conseil Economique et Social Régional (CESR) au cours de ce séminaire, **« le capital humain est un atout incontournable à valoriser car gage d'une performance accrue ; il s'agit : d'un impératif du développement du territoire »** (Jocelyn JALTON, président du CESR). Le faire fructifier revient à adapter les besoins à la demande par le biais par exemple d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

2 / "Penser global, agir local" (sic. David BOUCAUD, CANBT)

En dépit des bons résultats obtenus sur la période récente en matière touristique, **la Guadeloupe est en quête d'un nouveau pour l'attractivité touristique.** L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, fort du franchissement de la barre des 2 millions de passagers en 2015, cherche à « se renouveler » et s'inscrit dans la voie du développement du low-cost, un type de trafic qui a permis à de nombreux aéroports français et européens d'augmenter sensiblement leur fréquentation ces 15 dernières années. Il est à retenir que l'attractivité touristique de la Guadeloupe est indéniable (Satisfaction touristes Guadeloupe : 97% satisfaits de l'accueil. 85% envisagent de revenir).

La stratégie européenne 20/20 se base sur la loi des avantages comparatifs, poussant chacun à se spécialiser. Pour la Guadeloupe, faut-il réellement se lancer dans un tel processus ou privilégier une montée en gamme dans certains domaines ?

L'acte de consommer les produits locaux est reconnu par tous comme un soutien fort à l'équilibre économique et au déploiement des marchés mais il est également mis en lumière que cet acte de consommation « locale » ne doit pas faire abstraction du besoin de compétitivité à l'international. Il est rappelé que la Guadeloupe est un pivot français en zone américaine.

Le développement du Port ne peut pas se concevoir en vase clos (arrière-pays). Il faut penser ce développement à l'échelle du territoire. L'investissement récent vise bien au-delà du trafic de transbordement.

Avec un maillage de lignes supplémentaires, avec de nouveaux marchés et armateurs, les entreprises de Guadeloupe ont une carte à jouer (exemples : sur les intrants et approvisionnements via la transformation de produits et leur réexportation). Il est rappelé que le Port de Guadeloupe présente des critères de fiabilité recherchés par de nombreux armateurs mondiaux. A la différence de Kingston, il n'est pas engorgé. Le coût n'est donc pas l'unique critère de compétitivité ; le Port de Guadeloupe présente les atouts suivants : bonne rotation (25 mouvements de l'heure), plages horaires flexibles (même le soir), fermé qu'un seul jour par an, ouvert 24h/24h (navires chargés jusqu'à minuit). Il est donc à rechercher un renforcement de ces critères afin de favoriser la demande encore insuffisante.

3 / S'approprier de nouveaux potentiels et activer le levier des outils existants

En matière de tourisme, le séminaire aura insisté sur l'investissement de marque qui permettra d'organiser chacune des îles de l'archipel autour d'une promesse forte et identitaire. L'idée de la marque, de l'identité guadeloupéenne et de son affirmation a fait l'unanimité. Le Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe oriente ainsi déjà largement ses efforts sur cette volonté de création de marques « Îles de Guadeloupe ». Il conviendra autant que possible d'associer la population de Guadeloupe au développement touristique de leurs îles.

L'efficacité de la conduite des actions touristiques passera aussi par le renforcement des statistiques en la matière : l'observatoire du tourisme, outil récent, devrait prendre toute sa part dans ce processus de développement et d'adaptation.

Outre le développement de ce tourisme basé sur l'identité guadeloupéenne, la tendance est au renforcement des voyages d'affaires (en augmentation ces dernières années) et à la révolution low-cost qui intervient avec un décalage de près de 15 ans dans les outre-mers.

L'économie sociale et solidaire pèsera dans la recherche d'attractivité économique. Ce secteur présente un très fort potentiel en Guadeloupe : 11% activité économique et 12% des emplois. Il se pose la question de la financiarisation du modèle ESS en Guadeloupe. Il est à rechercher une structuration transversale et intersectorielle de l'ESS.

Il est reconnu la nécessité de rechercher de nouvelles impulsions basées sur l'existant (exemples : Jarry, le Port). Il est à observer en Guadeloupe une concentration des zones économiques : il y a un regroupement des entreprises dans une logique de synergies et de rentabilité économique. L'analyse actuelle montre que trop de concentration entraîne des externalités négatives, à l'instar de Jarry. Dès lors, cette dernière zone industrielle, qui regroupe plus de 3 500 entreprises, n'a pas vocation à en accueillir davantage ; **elle peut servir de locomotive au déploiement d'autres zones d'activité sur le territoire.**

Les industries culturelles et créatives pourraient constituer un véritable terreau pour stimuler des processus d'accumulation de capital sur le territoire. En effet, de nombreuses initiatives, en ordre dispersé ou isolé, contribuent à l'investissement de marque évoqué supra. Il s'agit de trouver une transversalité entre activités culturelles et activités économiques au service du territoire. Plus globalement, à l'instar de Pointe-à-Pitre qui dispose du label « ville d'art et d'histoire », il est nécessaire de miser sur d'autres promesses touristiques que les plages. Il faut viser le créneau culturel et le développer jusqu'à « organiser l'exportation de nos biens et services culturels » (Alain MAURIN, Université des Antilles).

A l'image de « Marie-Galante, île du tourisme durable », l'attractivité peut être la résultante d'une stratégie globale sur un petit territoire. Le projet de Marie-Galante comprend 4 volets : territoire à énergie positive, île tournée vers son environnement maritime, tourisme agricole durable (objectif : autonomie alimentaire), île dynamique et sportive.

Plus généralement, **la transition énergétique est aussi un puissant levier d'attractivité**, la Guadeloupe pouvant constituer, grâce à son potentiel diversifié, un véritable laboratoire en la matière.

CONCLUSIONS ET ENGAGEMENTS À L'ISSUE DU SÉMINAIRE

1 / Activer et pérenniser un mécanisme de concertation pour une politique d'attractivité

Les acteurs du séminaire économique ont affirmé leur volonté de poursuivre une réflexion pérenne sur le développement et l'attractivité du territoire. Les acteurs présents (collectivités, secteur privé et société civile) ont exprimé leur envie de poursuivre cette coordination et discussions, en s'engageant à maintenir la participation des acteurs de la Guadeloupe.

L'ensemble des acteurs est désireux de se fixer un agenda des solutions, des dates et des objectifs concrets, en capitalisant sur les travaux réalisés et les schémas existants ou en cours (schéma de la Région, projets des territoires comme le PASEC de Cap Excellence, le projet de « territoire propre » de la CANBT).

A terme, les acteurs locaux souhaiteraient proposer à l'Etat et l'Union Européenne une véritable stratégie de développement, choisie et établie, à partir de pôles d'activités et d'excellence établie avec les guadeloupéens.

L'Etat, très favorable à ce que les acteurs de l'archipel poursuivent ce travail, réitère sa proposition de mettre des outils à disposition, une fois leurs propres choix effectués en faveur de l'attractivité du territoire.

La Région et le Département dans leurs rôles de stratèges, sont là pour fixer des cadres, mais c'est ensuite aux acteurs à moindre échelle de développer, en s'appuyant également davantage sur le secteur privé.

L'AFD continuera d'appuyer les initiatives des acteurs publics et privés dans le périmètre d'actions qui lui est dédié et accentuera son rôle de conseil et d'expertise dans cette quête collective de renforcement de l'attractivité de l'archipel.

2 / Apprécier / mesurer l'attractivité

L'attractivité, dans ses trois dimensions : démographique ou résidentielle, économique et touristique, est évaluable. Dans le cadre des discussions à poursuivre, il est proposé de réfléchir à un modèle d'appréciation ou de mesure de l'attractivité. Les acteurs présents suggèrent d'aller au-delà des indicateurs macroéconomiques habituels qui aveugleraient le débat public. Les indices de bien-être (social, de santé sociale) seraient un premier pas vers la mesure de cette attractivité.



IPP S.A.
Z.I. du Rocher Vert
5 rue Gustave Eiffel
77140 NEMOURS
Tél. :01 60 555 666
Fax. :01 60 555 667
www.ipp-imprimeur.com

